310 1957 2

ROMANIA

REVUE TRIMESTRIELLE

CONSACRÉE A L'ÉTUDE

DES LANGUES ET DES LITTÉRATURES ROMANES

FONDÉE EN 1872 PAR

PAUL MEYER ET GASTON PARIS

PUBLIÉE PAR

MARIO ROQUES

Pur remembrer des ancessurs
Les diz e les faiz e les murs.
WACE.

Tome LXXVIII

R

PARIS

2, RUE DE POISSY, V^e^

TOUS DROITS RÉSERVÉS

SOMMAIRE DU PRÉSENT FASCICULE

Pages

Max Lieberman, Gersoniana (*deuxième article*)..... 145
D. de Séchelles, L'évolution et la transformation du mythe arthurien dans le thème du Graal..... 182
Pierre Le Gentil, Ogier le danois, héros épique..... 199

MÉLANGES

Félix Lecoy, Sur les représentants modernes de l'a. fr. *cince* « chiffon » et sur le fr. régional *chinchée* « petite quantité » et l'it. *zinzino*, même sens..... 234

DISCUSSION

Adrien Bonjour, Poésie héroïque du moyen âge et critique littéraire. 243

COMPTES RENDUS

Paul Delarue, Le conte populaire français. Catalogue raisonné des versions de France et des pays de langue française d'outre-mer, t. I (M. R.)..... 256
Robert Garapon, La fantaisie verbale et le comique dans le théâtre français du moyen âge à la fin du XVIIIe siècle (M. R.)..... 257
Elio Ghirlanda, La terminologia viticola nei dialetti della Svizzera italiana (B. Pottier)..... 258
Erik v. Kraemer, Dos versiones castellenas de la *Disputa del Alma y el Cuerpo* del siglo XIV (B. Pottier)..... 259
Paul Lebel, Principes et méthodes d'hydronymie française (M. R.).. 260
Vidal Mayor, Traduccion aragonesa de la obra « In excelsis Dei Thesauris » de Vidal de Canellas, éd. Gunnar Tilander (I. S. Révah). 261

PÉRIODIQUES..... 266
CHRONIQUE..... 280

Les prochains fascicules contiendront :

L. Foulet, Études de syntaxe française (*suite*).
A. Långfors, Mélanges de poésie lyrique française (*suite*).
P. Le Gentil, Girart de Roussillon, Sens et structure du poème.
M. Lieberman, Chronologie Gersonienne (*suite*).
A. Micha, Études sur le Lancelot-Graal (*suite*).
— Les manuscrits du *Merlin* en prose (version de Robert de Boron).

Le présent numéro a été publié avec le concours du Centre national de la Recherche scientifique.

Autres livres à télécharger sur le site
https://abbassa.wordpress.com

GERSONIANA

(*Deuxième article.*)

Les questions d'authenticité priment toutes les autres considérations, et nous ne sommes pas le premier à le dire [1]. Dans ce domaine aussi, un répertoire complet pourrait être très utile; car les incunables et les post-incunables attribuent à Gerson pas mal d'ouvrages qui ne se trouvent pas dans les tomes de Du Pin. Par exemple, Pellechet, n° 5226, indique un

Sermo de concepcione gloriosissime dei genetricis virginis marie subtilis et exaratus per egregium atque doctissimum virorum magistrum Iohannem gerson. alme vniversitatis ac ecclesie parisiensis cancellarium dignissimum coram sacro Basiliensi concilio anno primo eiusdem concilii incipit feliciter. Tota pulchra... Transumptive autem ad commendacionem... — Explicit egregius sermo gloriose virginis marie de sua sancta concepcione ab originali peccato pronunciatus et habitus per dissertissimum virum sacre theologie professorem eximium concellarium parisiensem magistrum Iohannem gerson coram sacro Basiliensi concilio [2].

Or, ce sermon se lit dans le ms. B. N. lat. 9581, f. 65a-71b, avec le même en-tête et le même explicit. Mais une main postérieure a biffé les mots « cancellarium... sacro » de l'explicit et écrit : « Non fuit basiliensi sed constanciensi concilio ». Ensuite une autre main y a ajouté une petite dissertation en latin, démontrant que ce sermon n'est ni le *Tota pulcra* latin,

1. Nous passons sous silence, à dessein, l'énigme de l'*Imitation*, encore discutée.

2. Voir aussi M.-L. Polain, *Cat. des livres imprimés du XV*e *siècle*... II, n° 1634; Margaret Bingham Stillwell, *Incunabula in American Libraries*, New York, 1940, G 183 et G 184.

Du Pin, III, 1334, que nous avons rendu à Jean Vitalis [1], ni les « duo sic quoque incipientes, sed nullo modo huic similes », c'est-à-dire, les deux *Tota pulcra* français. D'ailleurs, continue le commentateur, étant donné la date de la mort de Gerson (12 juillet 1429), il n'a pas pu assister au concile de Bâle. Peut-être, ajoute-t-il, faut-il attribuer ce sermon à Sébastien Brant? Sous toutes réserves, nous aimerions mieux le chercher parmi les sermons de Gilles Charlier qui était au concile de Bâle en qualité de député de l'Université de Paris [2].

On rencontre une erreur semblable dans le *Cat. des mss... des départements*, t. XXIII, où pour le ms. Bordeaux 117-118, on indique au fol. 37 : « Propositio magistri E. Callerii (id est Joannis Gersonii). *Suspiria...* ». L'attribution est le fait du rédacteur du catalogue; mais il s'agit bien d'Egidius Carlerii, Gilles Charlier, doyen de Cambrai, et non de Gerson. Rappelons que le nom de famille du chancelier était Charlier; d'où la confusion. Ailleurs on a mis au compte de Gerson des ouvrages attribués à un chancelier de Paris, comme s'il était le seul à avoir rempli cette fonction. Voir les catalogues pour ms. Bordeaux 267, f. 68; Cambrai 522, f. 2; et notre *Chronologie gersonienne*, dans *Romania*, LXXVI (1955), p. 332.

On a déjà constaté que pour croire à l'authenticité d'un ouvrage il ne suffit pas de se contenter du fait qu'il se trouve dans une des éditions des *Opera omnia Gersonii*; car on sait que les éditeurs n'ont pas hésité à recueillir sous le nom prestigieux du chancelier des ouvrages manifestement apocryphes. L'admiration extraordinaire dont jouissait le grand chancelier et sa réputation l'emportèrent sur le sens critique des éditeurs. Pierre Schott, coéditeur avec Johann Geiler von Kaisersberg de la deuxième édition des *Opera*, imprimée à Strasbourg, en 1488, l'avoua dans sa *Compendiosa laus Ioannis de Gerson* :

...Inter hec autem opera, licet nonnulla sint, que Iohannis de gerson non esse verisimilius sit, ut est *Tractatus contra proprietarios .s. Augustini*, *Compendium theologie*, *Sermo de conceptione*, & si plures reperiantur, tamen quia

1. *A Latin Sermon on the Immaculate Conception of the Virgin ascribed to Jean Gerson*, New York, 1951.

2. L'auteur de ce sermon fait de nombreux emprunts à Jean Vitalis, qu'il nomme d'ailleurs.

auctor alius non patebat, ideo loco suo perstiterunt. Alii autem tractatus, qui sibi nonnunquam tribuuntur, sed tamem auctorem certum habent, ut est libellus *De Contemptu mundi* (l'*Imitation*), quem constat a quodam Thoma Canonico Regulari editum, & plures alii non his sunt operibus inserti. Verum, nonnulli ad finem operis, propter conformitatem materiarum subiuncti [1].

On ne peut que louer sa modération, car, si en effet on prenait comme critérium d'authenticité la *conformitas materiarum*, il y aurait de quoi remplir vingt volumes in-folio.

Parfois les éditeurs ont pris la peine de mettre le lecteur en garde en disant que tel ou tel ouvrage était de paternité douteuse, ou même à rejeter [2]. Mais on aurait tort d'accepter tous leurs avertissements. Par exemple, en tête de la pièce intitulée *De mirabili victoria cujusdam puellae* (Jeanne d'Arc), on lit : « Etiam Gersonio perperàm ascriptum » (Du Pin, IV, 864A). Pourtant cet opuscule est absolument authentique ; pour s'en convaincre on n'a qu'à la confronter avec d'autres textes gersoniens d'attribution certaine [3]. On pourrait croire que Du Pin s'était sérieusement occupé des problèmes d'authenticité, mais en parcourant les volumes on rencontre d'étonnantes anomalies. Le *Sermo de morbis et calamitatibus*, imprimé sous le nom de Gerson au tome II, 309-313, est attribué à Pierre d'Ailly au tome II, 876D-878C [4]. La *Declaratio compendiosa defectuum vivorum ecclesiasticorum*, attribuée à Gerson par Du Pin au tome II, 314, reparaît au même tome, col. 835A, dans le *Consilium pacis* de Henri de Langenstein (de Hassia).

---

1. T. I, fol. signé « a 3 », col. a-b ; Du Pin, I, p. CLXXIII.

2. James L. Connolly, *o. c.*, p. 212, n. 3 et p. 213, a énuméré les ouvrages d'authenticité douteuse ; voir aussi ses renvois à J.-B. Schwab, *Johann Gerson* ; et Pierre Féret, *La Faculté de théologie de Paris... au moyen âge*, Paris, IV (1897), p. 264.

3. A comparer le commencement de l'ospucule, Du Pin, IV, 864A, avec I, 23B et 23D-24A ; col. 865A avec IV, 722A-C ; col. 865D avec I, 8D ; etc.

4. Et ailleurs, dans des manuscrits, à Pierre de Bruxelles ; voir notre *Chronologie gersonienne*, dans *Romania*, LXXVI (1955), p. 316, n. 5. Pierre de Bruxelles était un des membres de l'ambassade envoyée par Charles VI aux cardinaux de Rome, en 1404, pour les prier de surseoir à l'élection d'un successeur à Boniface IX (Du Boulay, *Hist. univ. Paris.*, V, 114).

L. Salembier, dans *Petrus de Alliaco*, Lille, 1886, p. xxxi, réclame pour Pierre d'Ailly les *Propositiones utiles ad exterminationem praesentis schismatis* (Du Pin, II, 112-113), que Mgr G. accepte comme œuvre gersonienne (n° 204). Salembier a aussi revendiqué pour l'évêque de Cambrai le *De concilio unius obedientiae*[1] ; mais N. Valois, *o. c.*, III, 270, n. 2, le considère comme œuvre gersonienne et Mgr G. le place au n° 114 des écrits de Gerson. Or, dans l'édition de Du Pin, ce traité (II, 24D-32B) est précédé du *Tractatus alius de schismate* (II, 17C-24C), dont la dernière partie, commençant par « Advertendum est... », col. 23B, jusqu'à la fin, est de la plus grande importance pour l'attribution du *De concilio unius obedientae*, que pas mal d'écrivains à la suite de Salembier ont mis au crédit (?) de Pierre d'Ailly. Dans le *De vita spirituali animae*, incontestablement un ouvrage de Gerson, nous croyons voir un renvoi au *Tractatus alius* dans ce passage :

Et si per peccatum etiam possit aliqua Lex abrogari aut per malitiam subditorum? Puto enim quod sic & quod ad multa agenda vel omittenda Praelatus aliquis potest obligari propter generalem malitiam aut errorem subditorum, quorum opposita aliquando agere vel omittere tenetur; sicut in materia nunc currente dixisse & scripsisse memini : quod etiam ubi via cessionis fuisset minùs bona, tamen acceptare eam debebat Dominus Benedictus scilicet Petrus de Luna, attenta deliberatione Regni Franciae & aliorum subditorum suae obedentiae. Sed de his alibi & c. (Du Pin, III, 47B.)

Le « scripsisse memini » semble se rapporter au *Tractatus alius* qui, en effet, se termine par des paroles assez semblables :

Advertendum quod in delictis tangentibus communitates, aut homines grandis status, consultiùs tolerantur errores communes, quàm vindicari severo rigore quaererentur. Nunquid non tolerantur meretrices? Nam & regulariter verum est, quòd Praelatus non solum potest, immò debet aliqua agere vel omittere, propter generalem inclinationem subditorum, etiam ubi quandòque mala esset, quae aliàs agere vel omittere, in grave delictum sibi verteretur. Juxta quod inferunt aliqui, quòd etiam ubi via cessionis minus bona esset vel fuisset; tamen attentis deliberationibus omnium subditorum super postula-

1. *Le grand schisme d'Occident*, 2e éd., Paris, 1900, p. 198, et *Dict. de théologie cath.*, I, 652.

tione hujus viae, Dominus Benedictus illam acceptare tenebatur, sicut nunc acceptavit, quantumcumque aliàs ad eam acceptandam non fuisset arctatus vel arctandus. (Du Pin, II, 24C.)

On peut raisonnablement inférer que le *Tractatus* est un ouvrage authentique de Gerson, ce que personne n'a encore mis en doute, bien que le chancelier ait changé d'avis plus tard au sujet de la poursuite des grands pour leurs délits quand il s'agissait de punir Jean sans Peur pour l'assassinat de Louis d'Orléans. Or, ce qu'il y a de frappant, c'est que le *De concilio* que l'on veut attribuer à Pierre d'Ailly, répète (Du Pin, II, 30B-C) mot pour mot, avec des additions, le passage du *Tractatus* gersonien que nous venons de citer. De plus, toute la dernière partie du *Tractatus*, col. 23B-24C, est répétée exactement dans les mêmes termes, mais autrement disposés, dans le *De concilio*, col. 27A-30B. Il ne s'agit pas ici de ressemblance, mais d'identité parfaite. D'ailleurs le *De concilio* renferme des échos du *De vita spirituali animae*, dont Gerson a envoyé un exemplaire à l'évêque de Cambrai. Gerson ou d'Ailly ? ou Gerson développé par d'Ailly ? Nous laissons la question à débattre à ceux qui s'intéressent à la filiation et à la direction des influences entre le disciple Gerson et le maître d'Ailly [1].

Passons à quelques autres problèmes d'attribution qui, bien que de moindre importance, ne sont pas pour cela moins intéressants. Commençons par un traité des « VII. dons du Saint Esperit, compilez par maistre Iehan Jarson, *Ascendisti in altum...* », ainsi qu'on lit dans le ms. B. N. fr. 2460, f. 25. Le même traité se trouve dans le ms. Arsenal 2109, f. 119, lequel volume est un mélange d'ouvrages de Gerson, de Robert Cybole et d'autres [2] ; et dans le ms. B. N. fr. 1029, f. 170a, qui

1. Pour compliquer encore un peu plus le problème nous venons de découvrir que toute la dernière partie du *Tractatus alius de Schismate* (Du Pin, II, 23B-24C) se lit pour la première fois parmi les œuvres de Gerson dans l'édition de 1502, ainsi signalée au folio signé « h 2 » (alphabeto xi. N) : « Ad tractatum de scismate qui sic inchoatur *Presupposito quod papa possit fieri scismaticus, etc.*, et terminatur *aliud quam queri videam aspicere meruero* : addendum est quod sequitur, ut predictus tractatus compleatur, qui invenitur in prima parte, alphabeto .v. littera H ». Voir aussi le *Prologus* du quatrième tome.

2. Nous reviendrons ailleurs sur le contenu de ce volume.

contient aussi des sermons de Gerson et de Cybole [1]. A la fin de ce dernier manuscrit une main contemporaine, mais autre que celle du copiste du volume, a dressé une table où on lit :

... Item, ung sermon de la vigile de Penthecouste. Thema, *Paraclitum*.
Item, ung autre sermon du Sainct Esperit. Thema, *Ascendisti in altum*. Et de cez deux derniers nescio auctorem. (f. 223vb).

Le *Paraclitum* se trouve aussi dans le ms. Cambrai 578, f. 65, avec l'en-tête : « Chy s'ensieut ung sermon du Saint Esperit fait par maistre Jehan Gerson ».

Par la suite, les attributions du « sermon » sur les sept dons du Saint-Esprit, *Ascendisti*, ont alterné entre Gerson et Cybole. Dans le *Catalogue raisonné des manuscrits déposez dans les bibliothèques de la Congrégation des Célestins de France*, « par le P. Daire, prieur des Célestins de Paris » (B. N. fr. 15290, XVIII^e siècle), le sermon des sept dons du Saint-Esprit est attribué à Cybole, une première fois (p. 176) d'après le ms. « Metz, in-fol. A. 37 », que nous n'avons pas retrouvé, et une seconde fois (p. 187) d'après le ms. « Paris, q. 5 », aujourd'hui Arsenal 2109. Henry Martin aussi l'a considéré comme auteur de l'*Ascendisti*, puisqu'il n'a pas hésité à désigner le ms. Arsenal 2109 tout entier comme un « recueil de Robert Cibolle [2] ». Pierre Féret attribue les *VII dons du Saint Esperit* une première fois, t. IV, p. 269, à Gerson sur la foi du ms. B. N. fr. 2460, et en reproduit le commencement ; mais quelques pages plus loin, p. 307-308, il accepte, avec Henry Martin, le contenu du ms. Arsenal 2109 comme œuvre de Cybole. M. Combes, dans son étude, *Un témoin du socratisme chrétien au XV^e siècle : Robert Ciboule*, a dressé une liste des ouvrages de Cybole, et parmi ceux d'authenticité douteuse qu'il range « par ordre de probabilité dé-

1. En adoptant la graphie *Cybole*, nous suivons la signature qui se lit à la fin de sa déposition dans le procès de la réhabilitation de Jeanne d'Arc, B. N. lat. 5970, f. 174 ; Cambridge, Corpus Christi College, 197, f. 78 ; et sur son *ex libris* dans le ms. Bayeux 51, feuillet de garde. Ailleurs on rencontre : Cibole, Ciboule, Cybolle, Siboule, etc. Cf. A. Combes, *AHDLMA*, VIII (1933), p. 124.

2. *Cat. des mss de la bibl. de l'Arsenal*, Paris, 1886, t. II, p. 414.

croissante », il accorde la première place à l'*Ascendisti* [1]. James L. Connolly, *o. c.*, p. 223, n. 3, et Pierre Pascal, *o. c.*, p. 242, n. 101, le revendiquent pour Gerson, tandis que M. Mourin, *AHDLMA*, XV (1946), p. 231 et 233, se met du côté de M. Combes en considérant l'*Ascendisti*, comme très probablement de Cybole.

Avant de nous prononcer sur cette question épineuse, nous plaçons sous les yeux du lecteur le commencement de l'*Ascendisti*, d'après le ms. B. N. fr. 2460, et, en face, un autre texte sur le même thème que nous reproduisons d'après le ms. B. N. lat. 15952, f. 12v, manuscrit du XIII[e] siècle :

Ascendisti in altum, cepisti captivitatem, accepisti dona in hominibus.

Quant ungs homs hault, ou roy ou empereur, qui a apris estre en paix en cité et en son palaix, oit dire que estrange gent fort bien garnie d'armeures ont sa terre assise et assalie de celle partie où elle est plus foible, moins garnie de tous biens, et il oit dire que l'en exille sa terre (f. 25v) et que on prent ses hommes à dextre et à senestre, que nulz ne peut yssir du champ qui ne soit pris et liez et gittez en prison, se il est bon cires envers ces hommes, il s'apareille et mande sa gent et se va combatre contre ses ennemis qui tel honte et tel dommaige lui font. Et quant Dieu ly a donné victoire de ces ennemis, et il les a tous pris ou occis, premierement il delivre ses prisonniers, puis s'en va arriere en sa cité. Et puis aprés donne les beaulx dons et les beaux presens à ceulx qui ont esté avecques luy en la bataille. Lors commence feste et joye à toulx ceulx de sa terre...

Ascendisti in altum, cepisti captivitatem, accepisti dona in hominibus.

Quando vir prepotens sicut rex vel imperator qui didicit fore pacem in civitate sua, audit quod extranei obsederunt terram suam a parte qua debilior est, et ita homines suos devastat a dextris et sinistris quod ullus audet exire ad campum *qui ne soit pris, liés et getés en prison*, si bonus et fidelis est dominus, congregato exercitu exit obviam hostibus; et habita victoria cum adiutorio Dei, occisis hostibus et ligatis seu captis, primo liberat captivos et imprisonatos et postea revertit in civitatem suam ; et tunc dat pulcra dona et preciosa eis qui fuerunt secum ad prelium. *Lors commenche feste et joie à tous chiaus de se terre...*

1. Dans *AHDLMA*, VIII (1933), p. 120. Il n'a pas connu le ms. B. N. fr. 2460.

Nous continuons avec un autre passage pris au hasard :

(F. 47) Le quart don du Saint Esperit est le don de force que Nostre Seigneur envoye à ces amis pour ce que ilz ont le don de science, par quoy ils congnoissent les assaulx de l'ennemy et du monde et de la char, par quoy ilz congnoissent les maladies, les povretez et les meschiefz où ilz sont en ceste mortelle vie. Et petit leur vault se ilz ne se deffendent vigoreusement de leur ennemy, comme bon chevalier, et si ne seuffrent voulentiers et debonnairement quant quanque Nostre Seigneur leur envoie à souffrir. Et ce fait le don de force, ce dit le Saige. Car force fait l'omme seurement ses ennemis envaïr et li fait legierement les maulx souffrir. Qui veult en ce siecle saintement vivre, il a troiz ennemis mortelz qui tousiours le guerroient pour le occire espirituellement. Ce sont les ennemis d'enfer, le monde et la char...

(F. 14) Quartum donum est fortitudinis, postquam enim homo cognoscit defectus suos et insultus dyaboli, mundi et carnis. Necesse est ut muniatur contra hostes et hoc facit fortitudo, qua munitus potest homo superare et devincere hostes suos. Unde Sapientia, *Force fait l'omme seurement ses ennemis envaïr. et se fait legierement les maus souffrir.* Tres sunt hostes impugnantes homines : mundus, caro, demonia...

Une autre copie du sermon latin, ou plutôt macaronique, se lit dans le ms. B. N. lat. 16506, f. 1, qui date aussi du XIII^e^ siècle. L'*Ascendisti* française n'est donc pas une œuvre originale de Gerson ou de Cybole.

Reste un autre problème : Qui a traduit le sermon macaronique ? Gerson ou Cybole ? Plusieurs manuscrits et éditions attribuent au chancelier l'*Esguillon d'amour divine*, traduction du *Stimulus amoris*, ouvrage qu'il a beaucoup admiré et mentionné en maint endroit. En effet, dans l'*Annotatio doctorum aliquorum qui de contemplatione locuti sunt* (Du Pin, III, 434B) il mentionne un *Stimulus amoris*, de saint Bonaventure et, parmi les ouvrages « compilati à novellis », un *Stimulus amoris ad Christi passionem*. C'est peut-être de ce dernier ouvrage qu'il fait l'éloge dans la *Montagne de contemplacion*, ouvrage qu'il a écrit pour ses sœurs :

Et un docteur plus nouvel (en son livre) qui se nomme *L'esguillon d'amour* tient et traitte ceste maniere (d'entrer en contemplation pour penser à la vie

de Jésus-Christ), et par especial de la passion Jhesucrist; et monstre comme tout y est trouvé, et que c'est l'uis et la voye; et qui par ailleurs veult entrer en contemplacion, il se deçoit. Cil (*ms.* il) a pour soy Jhesucrist qui ainsy le dist, qui par ainsy se nomme Voye, Verité et Vie; voye par laquelle on doit cheminer, verité qui le chemin doit enluminer, vie qui le doit nourrir, soustenir et remunerer. Je vouldroye bien que ce livre vous feust translaté en françois, car je le juge très prouffitable [1].

Sans essayer ici de déterminer si *L'agullion d'amour divine* (Glorieux n° 50) « a esté translaté par de bonne memoire maistre Jehan Gerson, à l'instruction de sa sœur et de sa fille de confession », ainsi que porte l'édition de Pierre Le Caron, Paris, 1494 (?), on pourrait être tenté d'attribuer la traduction au chancelier à cause de ses appréciations du *Stimulus amoris* et du souhait qu'il exprimait de le voir traduit. Mais on aurait de la peine à trouver une seule raison expliquant pourquoi il aurait traduit l'*Ascendisti*, opuscule banal et dont on ne rencontre aucune mention chez lui. D'ailleurs des éléments de vocabulaire et de syntaxe semblent corroborer notre refus de voir dans *Les VII dons du Saint Esperit* une traduction gersonienne. La copie du ms. B. N. fr. 2460, la plus ancienne de celle que nous connaissons, nous montre un traducteur qui employait des mots et des tournures déjà archaïques pour Gerson, et on y voit de nombreuses survivances de l'ancien cas sujet [2].

A plus forte raison ne peut-on attribuer la traduction à Cybole (1403-1458). Pour le traducteur de l'*Ascendisti* le premier don du Saint-Esprit est le « don de cremeur ». Or, dans le sermon *Quoniam filii Dei estis*, œuvre authentique de Cybole, il y a un long passage sur les sept dons, et « le premier don, à commancier en bas en montant, est le don de crainte » [3]; et

1. Ms. B. N. fr. 990, f. 31v-32; cf. P. Pascal, *o. c.*, p. 95, et Du Pin, III, 572C. Sur la question des deux *Stimulus amoris* et les autres endroits où Gerson en parle, voir A. Combes, *AHDLMA*, XII (1939), p. 349 et 350.

2. « Assis » (assiégé); « exiller », « essiller » (ruiner); « et print bataille champel »; « ungs homs »; « nulz ne peut yssir du champ qui ne soit pris et liez et gittez »; « se il est bons cires »; « ainsi fut li ennemis vaincu; » « encore soit il (bien qu'il soit) revenuz bien travaillez et villainement navrez »; etc. Dans les plus anciens manuscrits des œuvres de Gerson on rencontre, bien que très rarement, des formes du nominatif avec l's.

3. Ms. B. N. fr. 1029, f. 159a; autre copie, B. N. fr. 17121, f. 133v.

dans les 207 feuillets du ms. 58 de la Bibliothèque publique de la ville de New York, qu'occupe l'œuvre principale de Cybole, le *Livre de saincte meditacion en cognoissance de soy*, il lui arrive souvent de parler de « crainte » et de « paour ou crainte » mais jamais de *cremeur* [1]. On ne peut donc accepter ni Gerson ni Cybole comme auteur ou traducteur de l'*Ascendisti*, traité sur les sept dons du Saint-Esprit.

R. Thomassy, *Jean Gerson*, Paris, 1843, p. 338-369, a publié le texte d'un traité, *De la mort et passion Nostre Seigneur*, d'après le ms. B. N. fr. 1843 (anc. 7867), f. 50-76, dont voici le commencement :

> Trés chiere seur en (*ms.* ou) doulx Jhesu et espiciale amye : En acomplissant ce que requis plusieurs fois m'avez, j'ai coppié en françois cestui petit traictié de la mort et passion de Nostre Seigneur Jhesucrist, affin que...

« Le style, les pensées et surtout l'allocution à *sa sœur*, dit Thomassy, p. 338, n. 1, ne laissent pas douter qu'il ne soit de Gerson. » D'autres gersoniens ont accepté cette attribution, mais elle n'offre en elle-même aucune vraisemblance [2]. Gerson a écrit plusieurs opuscules pour ses sœurs, mais on n'en connaît pas un seul qui soit destiné à une sœur. Cette formule d'adresse étant devenue un cadre commun qui servait d'introduction à beaucoup de traité d'édification, on ne peut donc trouver là un argument d'attribution. D'ailleurs, pour ses sœurs Gerson est le « frere germain, par lignage charnel, mais plus par espirituel », et il s'adresse à elles comme à ses « sœurs

1. Manuscrit, inconnu à M. Combes, dont le colophon, f. 207, précise la date de la composition du traité : « Explect (*sic*) a esté ce present livre, le jour Sainct françois, quart d'octobre, l'an mil iiij^c xlij, par R. Cybole, docteur en théologie et chanoine de Paris ». Le manuscrit semble avoir été écrit une trentaine d'années plus tard. Un extrait du *Livre de saincte meditacion*, livre III, chapitres 7-20, sur les « IIII. douaires du corps et des III. de l'âme », commençant par *Absterget Deus omnem lacrimam...*, se lit dans les mss B. N. fr. 9611, f. 140, et Vienne (Autriche), 2574, f. 179.

2. Le texte édité par Thomassy a été réimprimé dans un français rajeuni par le Père Alexis Possoz, *De la mort et passion de N.-S. J.-C., par Jean Gerson*, Paris, 1854; et par Jean Darche à la suite de *La passion N.-S.*, (l'*Ad Deum vadit* de Gerson), Paris, 1874, p. 297-357. L'attribution de ce traité a déjà été contestée, mais trop sommairement, par J. L. Connolly, *o. c.*, p. 224.

trés amees en Jhesu Crist plus que au monde » [1], tandis que le destinataire du traité *De la mort et passion* est une « seur en doulx Jhesu et espiciale amye ».

Thomassy croit reconnaître dans ce traité le style de Gerson. Ce sont là appréciations nébuleuses auxquelles, pour notre part, nous n'aimons guère nous livrer, surtout quand il s'agit de nommer l'auteur d'un ouvrage de piété. Le style de Gerson est le style d'une époque et, de plus, celui d'une époque où un auteur ne cherchait pas à briller par son style ou à se faire distinguer d'entre les autres écrivains de son temps. « Quaerere potius debemus utilitatem in scripturis quam subtilitatem sermonis », disait l'auteur de l'*Imitation*. Mais nous nous trouvons sur un terrain plus solide quand il s'agit de porter un jugement sur la question des pensées de Gerson que Thomassy croyait trouver dans ce traité. Pensées qui ne sont pas de Gerson, puisque cet ouvrage « coppié en françois » est la traduction, comme beaucoup d'autres traductions plus ou moins libres, du *Libellus de meditatione passionis Christi per septem diei horas*, imprimé dans la *Patrologie latine* au tome XCIV, 561-568, sous le nom du vénérable Bède, et attribué ailleurs à saint Bernard et à Henri de Hesse [2]. La parenté entre toutes ces traductions est très étroite; mais nous ne voyons aucune raison pour attribuer à Gerson le texte imprimé par Thomassy, pas plus que tous les autres traités de piété qui commencent par « Charissima mihi in Christo soror ». Il faut donc retirer le traité *De la mort et passion nostre Seigneur* de l'héritage littéraire du chancelier.

Il y a pas mal d'autres opuscules d'édification à enlever du

---

1. Du Pin, III, 805 ; *Montagne de contemplacion*, éd. Pascal, p. 42 : « mes sœurs germaines ».

2. Cf. ms. Avignon 344, f. 120; B. N. fr. 190, f. 115 ; B. N. fr. 12441, f. 44-65 ; B. N. fr. 25547, f. 236-242v ; *L'instruction et consolacion de la vie contemplative selon frere Olivier Maillard*, f. 26-40v ; *Les heures de contemplacion sur la passion...*, par Christine de Pisan, B. N. n. a. fr. 10059, f. 114. Le *Libellus* de Bède se lit aussi, avec modifications, dans le grand *Vita Christi* de Ludolphe le Chartreux, ou de Saxe (traduction de 1380 par un anonyme, ms. Carpentras 28, et une autre par Guillaume Le Menand, souvent imprimée) ; et dans le *Speculum humanae salvationis* qu'on attribue également à Ludolphe (voir J. Lutz et P. Perdrizet, texte critique, traduction de Jean Mielot .., Mulhouse, 1907).

patrimoine gersonien et, chose étrange, on les trouve parfois dans les manuscrits les plus accrédités. Prenons par exemple le ms. B. N. fr. 24839. Ce volume fut acheté pour la bibliothèque de Saint-Victor de Paris par Jean Lamasse pendant qu'il fut prieur de la maison, c'est-à-dire, avant le 26 octobre 1448, quand il devint abbé du monastère [1], « ce qui, conclut Bourret, nous reporte à l'époque même de Gerson, pour peu que l'on tienne compte du temps que ce manuscrit a pu rester entre les mains de son premier possesseur » [2]. Ce manuscrit a joui d'une con-

1. Lamasse était, en effet, déjà prieur en 1420. Non seulement il a augmenté considérablement la bibliothèque de cette abbaye par ses achats, mais il a aussi fait copier des ouvrages de Gerson; voir ms. B. N. lat. 14905, f. 318v et 327. Il semble avoir eu un défaut commun à bien des bibliophiles : il dépensait au-delà de ses moyens. Sa bibliothèque continuait à s'enrichir, mais entre temps sa maison s'appauvrissait, probablement aussi à cause des frais de restauration des bâtiments claustraux. En tout cas, le 15 septembre 1449, Jean Pain et Char, au nom de Lamasse, plaida la misère du couvent auprès de l'Université de Paris (*Auctarium chartularii univ. Paris.*, II, 776), et l'année suivante Lamasse accrédita « des quêteurs chargés de porter les reliques, de publier les indulgences et de recueillir les aumônes » (Fourier Bonnard, *o. c.*, I, 424).

2. Pour la description et le contenu du volume voir Bourret, *o. c.*, 50-53 ; L. Mourin, *L'œuvre oratoire...*, 250; P. Glorieux, *Autour de la liste des œuvres de Gerson*, 108-109.

Nous croyons qu'on a essayé, en général, de faire remonter trop haut la confection des manuscrits gersoniens. Il y en a, il est vrai, qui ont été écrits de son vivant, mais ils sont rares : le ms. B. N. fr. 926, écrit en 1406 par P. de la Croix; Tours 312, en 1416, par « Stephanus de Villamoina »; etc. Mais la plupart des manuscrits datent de la seconde moitié du XV^e^ et de la première du XVI^e^ siècle : Valenciennes 240, écrit en 1462 par David Aubert; B. N. fr. 448, en 1485, par Jehan Leger; Lille 128, par Jacotin de Ramecourt, vers 1457; Chantilly 636 (138), en 1476, par « Estienne Fauvre, prebtre »; Charleville 58, en 1490, par « C. Henricus Vaghere, monachus Montis Dei ».

Beaucoup de sermons français et pas mal d'autres ouvrages ont été copiés par Pierre Duduit (Petrus Deducti), religieux de Saint-Victor de Paris, prieur-curé d'Amponville en 1440, sacristain en 1450, et sous-prieur en 1464 (Fourier Bonnard, *o. c.*, I, 424, 432, II, 275 ; Launoy, *o. c.*, p. 161). On distingue facilement son écriture particulière dans les mss. B. N. fr. 24760; 24840 (des corrections de sa main) ; 24841 ; 24866, daté de 1465 ; 25552 ; Arsenal 2076, f. 110-116 (dernière partie du *Diligite*, égarée du ms. B. N.

fiance presque illimitée de la part des gersoniens qui s'en sont servis. Ils se croyaient en pleine sécurité en acceptant tous les ouvrages qu'il renferme comme incontestablement authen-

---

fr. 24841 et remplacée là par une autre main), et f. 116v-223v; Arsenal 2124, daté de 1464.

Une lettre écrite vers 1446 par Gérard Machet à Martin Berruyer, doyen de Saint-Martin de Tours, nous fait savoir que l'ancien ami de Gerson et vice-régent de la Chancellerie de Paris pendant son absence (mais seulement de janvier 1415 à mai 1418), avait pris des dispositions pour faire remettre deux séries de manuscrits des œuvres de Gerson, une série au collège de Navarre, l'autre à la bibliothèque de Notre-Dame de Paris : « Disposui omnem doctrinam elevatissimam illius viri, cuius memoria in benedictione est, duobus in locis, velut super candelabra reponere, in collegio scilicet regali, ubi alitus et magistratus, <et> in libraria ecclesie Parisiensis, in qua beneficiatus et honoratus » (B. N. lat. 8577, f. 83v; cf. Launoy, *o. c.*, p. 140, où le destinataire est par erreur indiqué comme « prior majoris Ecclesiae Castrensis », destinataire de la lettre précédente). On dirait qu'il ne s'agissait pas de recueillir des manuscrits préexistants, mais de faire copier de nouveau les œuvres du chancelier, car les manuscrits de Navarre que nous connaissons ont tous un air de famille. Émile Chatelain, *Les manuscrits du collège de Navarre en 1741*, dans la *Revue des bibliothèques*, XI (1901), p. 368, les a énumérés aux nos 78, 79, 80, 83 et 84, auxquels il faut ajouter les manuscrits actuellement cotés Mazarine 938 et 942 et (?) B. N. lat. 17489. Chatelain a relevé les bienfaiteurs qui ont contribué à enrichir la bibliothèque de cet établissement (p. 400-411), mais le nom de Machet y fait défaut.

Dans le même volume, B. N. lat. 8577, f. 105, il y a une autre lettre écrite « ex Lugduno raptim per nutantem manum pro frigore », adressée à Machet par un anonyme que nous croyons être Jacques de Cerisy, avec une référence à ce projet : « Non solum supplex oro pro nunc, ut fervidum desiderium quod ad deponere opusculorum preceptoris mei defuncti dicitis et ita firmiter credo vos habere in loco illo tam celebri opere compleatis inquantum possibilitas se offeret erga magistrum Tho. et ceteros quos noveritis ad id posse cooperari. Et ego de paupertatula mea ut alias scripsi libens refundam pro negocii tam salubris consummatione » (transcription à vérifier). L'ancien secrétaire de Gerson et son compagnon de voyage après Constance suggère donc à Machet de s'associer Thomas (de Gerson ?, neveu du chancelier) dans son entreprise. — Nous ajoutons que ce manuscrit renferme une copie du *Testamentum peregrini*, f. 110v-113 (Du Pin, III, 762B-765B), dont il est fait mention dans une autre lettre de Machet au f. 71; et une lettre de Gerson à ses deux frères, datée du 10 août (1418), Glorieux, no 344.

tiques, car, en tête de la table des matières, au verso du deuxième feuillet de garde, on lit :

> Que secuntur, hic habentur. Scilicet :
> Opuscula plura in gallico edita a magistro Iohanne de Jersonno.

Suit le détail des ouvrages [1]. Il est donc évident que pour le rédacteur de cette table tous les ouvrages contenus dans ce volume étaient de Gerson. Pourtant une lecture attentive de plusieurs opuscules nous a mis en éveil et nous a fait douter de cette attribution globale.

Prenons par exemple le petit traité français, sans titre, qui occupe les fol. 70-71v, et que la table indique ainsi : « Modus quidam quo certis ex causis Romam ire non potentes anno iubileo spiritualiter peregrinationem eandem agere valent ». Vansteenberghe l'a édité, avec une introduction, sous le titre de *Pèlerinage spirituel* dans la *Revue des sciences religieuses*, XIV (1934), 387-391, d'après ce manuscrit et le ms. B. N. fr. 990, f. 238v-239v, également sans titre. Il existait autrefois une troisième copie dans le ms. Lyon 1249, avant sa mutilation, au f. 234 de l'ancienne pagination, où ce petit écrit portait en

---

1. On a généralement accepté, avec Léopold Delisle, *Cabinet des mss à la Bibl. nationale*, Paris, 1874, II, 228-232, que les tables des manuscrits sanvictoriens sont dues au bibliothécaire Claude de Grandrue. Mais en examinant bon nombre de ces volumes on se rend compte que la plupart étaient déjà munis d'une table, et parfois même de deux, longtemps avant la confection du double catalogue de Claude de Grandrue (1513-1514). Par exemple, la fin de la table du ms. B. N. fr. 25547, f. 1v, nous fournit un renseignement précis . « F<rater> A. Hausselet scripsit hanc tabellam » (et non « Frère Mausselet », comme on lit dans le *Cat. gén.*, *Anciens petits fonds français*, II, 636). André Hausselet était prieur en 1474 (Fourier Bonnard, *o. c.*, I, 441, II, 276). Claude de Grandrue avait même à sa disposition les tables de manuscrits disparus depuis quelque temps : « Sequuntur tabule librorum perditorum ex antiquis inventariis excerpte... » ; « Tabule librorum tam novi quam antiqui inventariorum quorum aliqui codices transportati sive furati sunt » (B. N. lat. 14767, f. 244-249). Il existait donc avant le catalogue de Claude de Grandrue des inventaires conçus dans le même esprit, ce qui n'amoindrit en aucune façon l'estime où doit être tenu son travail.

effet le titre de *Pelerinaige espirituel* [1]. C'est un opuscule écrit pour les fidèles qui, dans l'impossibilité de faire le pèlerinage du jubilé à Rome, peuvent cependant, sans quitter le lieu de leur habitat, gagner des indulgences assez pareilles à celles qu'accordait la bulle papale aux pèlerins qui se rendaient dans la Ville Éternelle au cours de l'année sainte. On aurait beau le chercher dans les premières éditions des œuvres du chancelier, car il paraît pour la première fois, en traduction latine, dans le quatrième tome des *Opera Gersonii*, volume édité par Jakob Wimpheling et imprimé par Martin Flach le Jeune (ou par Mathias Schurer, son cousin), à Strasbourg, en 1502, comme supplément à son édition en trois parties de 1494. Depuis il a été réimprimé dans toutes les autres éditions, la dernière fois par Du Pin, II, 523A-524D.

---

1. Auguste Molinier, *Cat. gén. des mss*, t. XXX, 1re partie, Paris, 1900, p. 308, a noté à la fin de sa description du ms. Lyon 1234, exécuté en 1451 qu'« au volume on avait ajouté plus tard, d'après la table initiale, cinq traités de dévotion... Ces traités ont disparu ». Nous les avons retrouvés dans le ms. Lyon 1249, qui faisait suite autrefois au ms. 1234, tous deux se trouvant alors dans un même volume, comme on peut encore le voir selon la pagination ancienne : Lyon 1234 contient les f. 1 à 170, et le ms. 1249 les f. 171-235. Ant.-Fr. Delandine, dans son *Catalogus* de 1812, ne s'est pas aperçu non plus que le 1249 (ancien 1121) était la seconde partie du 1234 (ancien 1106). A la table originale du ms. 1234, f. 1, une autre main avait ajouté le contenu de la deuxième partie :

¶ Les rebriches du livre de contemplacion	171
¶ La science de bien morir	218
¶ L'examen de la conscience selon les sept pechiez mortelz	222
¶ Aucuns notables pour mieulx entendre comment se doit faire confession	225
¶ Comment l'ame devote desire de voler à Dieu par elles de contemplacion	232
¶ Pelerinaige espirituel	234

Les anciens f. 232-234 ont été enlevés. Notons que cette énumération du contenu de la deuxième partie n'est pas complète. Il y manque « ung traictié declarant comment religiosité est vaine en celui qui ne met frain en son parler », f. 220va; « *Le miroir des pecheurs* composé par saint Bernard », f. 228a, et les *XV perfections*, f. 234vb, dont nous reparlerons plus loin.

Deux ans avant la parution du supplément de Wimpheling, Johann Geiler von Kaisersberg (1445-1510), théologien éminent et prédicateur populaire, dans un sermon prêché dans la cathédrale de Strasbourg, avait nommé Gerson comme auteur du *Pèlerinage spirituel*, affirmant en même temps que le chancelier l'avait composé pour le jubilé de 1400. Lors du carême de 1500, le célèbre prédicateur alsacien prononce un cycle de sermons sur « Le pèlerinage du chrétien à sa patrie éternelle »[1]. C'est dans le sermon de clôture, « Das geistlich Iubel ior », prêché le 17 mai, que Geiler soulève une question : Si une personne est prisonnière, ou se trouve pour quelque autre raison dans l'impossibilité de se rendre à Rome, comment peut-elle obtenir la rémission de ses péchés promise à ceux qui effectuent le pèlerinage ? Geiler raconte un cas semblable qui fut ainsi résolu par le prisonnier. Estimant qu'il fallait 21 jours pour aller à Rome, 7 jours pour visiter les églises, et 21 autres pour le voyage de retour, le prisonnier parcourut dans sa cellule, pendant 7 semaines, 7 « petits milles » par jour, accomplissant ainsi son pèlerinage et obtenant son pardon. De la même manière, continue Geiler, toute personne empêchée d'aller à Rome, peut faire un pèlerinage spirituel, comme celui que proposa Gerson, en France, lors du jubilé de 1400[2].

Depuis 1500, personne n'a mis en doute ni l'attribution ni la date du *Pèlerinage spirituel*. On a même précisé que Gerson l'écrivit à Bruges[3]. Pour le jubilé de 1950 nous avions écrit

---

1. *Christenlich bilgerschafft zum ewigen vatterland, fruchtbarlich angzeigt in glychnuss und eigenschafft eines wegfertigen bilgers...*, Basel, 1513 ; traduction latine, *Peregrinus...* à Jocobo Otthero congestus, Argentinae, 1513.

2. Éd. de Bâle, f. CCVI v°, col. b : « Thun als der christenlich lerer iohannes gerson lert sin underthonen in franckrich, do man zalt tusent vierhundert, und was ein iubel ior ; do lert er die do nit mochten gen rom kummen wie sy des ablos ouch möchten teilhafftig werden ». Cf. Vansteenberghe, p. 389, n. 1. — Beaucoup d'autres sermons et d'ouvrages de Geiler sont basés sur les ouvrages attribués à Gerson et équivalent parfois à des traductions. Pour Geiler, Gerson est « der thewer trostlicher lerer ».

3. Cf. M.-J. Pinet, *La vie ardente de Gerson* (Paris, 1929), p. 134-135 ; E. Vansteenberghe, *RSR*, XIV (1934), p. 382 ; P. Pascal, *o. c.*, p. 21 et p. 236, n. 66 ; Glorieux, n° 55 ; L. Mourin, *Six sermons...*, p. 28, n. 3. (L'autre emploi du mot « jubilé » qui a tracassé M. M. se réfère à l'année

un article sur le *P. S.* de Gerson, espérant ainsi tirer avantage d'un sujet d'actualité pour donner plus d'extension aux œuvres du chancelier et à cet opuscule en particulier. Mais une fois notre étude terminée, nous avons été assaillis par des scrupules quant à l'authenticité du *P. S.*, de sorte que nous n'avons pas livré notre travail à l'impression. Depuis ce temps, nos soupçons sont devenus certitudes ; et bien que nous ne puissions nommer un auteur à la place de Gerson, nous croyons pouvoir suffisamment démontrer que cet opuscule est à retrancher des œuvres gersoniennes.

Il y a d'abord de petites rectifications à faire à l'édition de Vansteenberghe. Voici le commencement du *P. S.* d'après le ms. 990 qu'il a pris comme base :

> Cy s'ensuit une maniere simple et devote pour aviser simples gens à faire un pelerinage espirituel à Romme, qui n'ont pas aisement de y aler corporelment.
>
> Il est assavoir que on prent .L. jours pour aler jusques à Romme en remembrance de remission et plain pardon qui se faisoit en l'ancienne loy en l'an .L., et que le saint esperit fut envoyé .L. jours aprés la Resurreccion à la penthecouste ; car aussi jusques à Romme à y aler de france sont environ IIIc L. lieues, qui s'acomplissent en .L. jours par (*ms.* pour) aler chascun jour dix lieues (*ms.* lieux) ; et font les dis (*ms.* .X.) cinquante jours .VII. (*ms.* .VI.) sepmanes, qui signifient grant mistere...

Selon ce manuscrit 990, l'auteur du *P. S.* dit que l'on prend 50 jours pour aller jusqu'à Rome en commémoration de la rémission générale accordée à tous les enfants d'Israël dans l'Ancien Testament (*Lévitique*, XXV, 8 et suiv.) tous les cinquante ans, l'année du jubilé. Mais on peut à juste titre se demander : Qui prenait 50 jours pour le pèlerinage ? Tous les pèlerins ? Évidemment non ; car la durée du pèlerinage devait varier selon le lieu de départ. Les mots « 50 jours » ne sont donc pas à leur place dans la première phrase. Ici c'est le ms. 24839 qui fournit la bonne leçon. On y lit : « <I>l est asavoir que ont prent le jour pour aler jusques à Romme... », mais

---

jubilaire dans l'université, année où les candidats pour la licence se présentaient aux examens, ce qui avait lieu tous les deux ans, cette année étant ainsi dénommée à cause des réjouissances, sans doute, qui accompagnaient la réception de ceux qui avaient subi les épreuves avec succès.)

une main postérieure a biffé le mot « jour » pour ajouter en interligne « voyage ou pelerinage ». Le copiste du ms. 990 avait sans doute devant lui un exemplaire où on lisait encore « le jour », sans la correction; et en essayant d'améliorer le texte il a substitué « .L. jours » pour « le jour », ce qui a défiguré le sens. Il faut donc reconstituer le texte primitif et lire : « Il est assavoir que on prent le voyage ou pelerinage pour aler jusques à Romme... ». Reste à deviner comment et pourquoi le copiste du ms. 24839 avait écrit « le jour ». Si audacieuse qu'elle puisse paraître, une hypothèse se présente : c'est que le copiste travaillait sur un texte anglais et qu'il a traduit *the journey* par *le jour*. Les écoliers de langue anglaise se trompent assez souvent en sens inverse, *journée* devenant *journey* dans leur traduction.

Un peu plus loin on lit que la distance entre « France » et Rome est d'environ 350 lieues et que pour les parcourir il faut 50 jours à raison de 10 lieues par jour, ce qui fait sept semaines. Cinquante jours équivalent en effet à sept semaines; mais 50 fois 10 lieues font 500 lieues, et non 350, la distance entre « France » et Rome. Pour expliquer le désaccord entre les chiffres 350 et 500 il faut donc supposer une lacune dans le texte; et pour la combler nous proposons les mots entre crochets :

... car aussi jusques à Romme à y aler de France sont environ 350 lieues, [et d'ici en France environ 150 lieues], qui s'acomplissent en 50 jours par aler chascun jour dix lieues.

Serait-ce une omission volontaire de la part du copiste ? ou un simple bourdon ?

Si donc on admet cette correction, le point de départ du pèlerin serait à 500 lieues de Rome ; et il faut l'admettre puisque l'auteur du *P. S.* parle de sept semaines de voyage, 50 jours de dix lieues chacun. Mais comment arriver à préciser l'endroit en question ? Comme mesure itinéraire la valeur d'une lieue a beaucoup varié de pays en pays et d'une époque à l'autre. D'ailleurs, quel est l'endroit que l'auteur désigne comme « France », quand il dit que Rome est à 350 lieues de « France » ? Est-il vraisemblable qu'un écrivain français, s'adressant à des Français, ait pu employer le terme « France » pour l'Ile de France ? Nous ne le croyons pas. Par contre, sous la plume

d'un étranger pour qui la France et Paris sont synonymes, pareille dénomination ne serait pas étonnante. L'auteur du *P. S.* s'exprimait tout à fait comme un touriste d'aujourd'hui qui, après avoir passé quelques jours à Londres, Paris, Rome et Madrid, parle ensuite de son voyage en Angleterre, France, Italie et Espagne. Cette façon de désigner une partie par le tout ne pourrait être que le fait d'un étranger.

L'auteur du *P. S.* voulait donc dire qu'il y avait 350 lieues environ entre Rome et Paris, et 150 lieues entre Paris et l'endroit où il se trouvait alors. Ceci nous permet de faire un petit calcul. Selon Antonio Pigafetta, qui accompagna Magellan dans son voyage de circumnavigation du globe (1519-1522) la valeur ancienne de la lieue terrestre était communément considérée comme équivalente à trois milles romains. En mettant le *millia passuum* à 1 480 mètres, on arrive au chiffre de 4 km. 440, pour une lieue, et 1 540 km. pour 350 lieues. La distance de Paris à Rome, en automobile, en passant par Modane, est d'environ 1 500 km., ce qui semble confirmer notre hypothèse que la « France » du *P. S.* signifie Paris.

Mais le *P. S.* fut écrit à 150 lieues ou 666 km. de Paris, probablement dans la direction nord ou nord-ouest, car autrement le pèlerin ne serait pas passé par Paris. Comme nous ignorons l'itinéraire précis suivi par notre pèlerin [1], il vaut mieux peut-être prendre les distances par avion. Dans ce cas le trajet sera forcément moins grand que le voyage par terre, mais le même coefficient d'erreur s'appliquera à la distance Paris-Rome et Paris-lieu de composition. Par avion, Paris est à 1060 km. de Rome. Si 350 lieues équivalent à 1060 km., alors 150 lieues par avion nous porteront à 450 km. de Paris, exactement la

1. On connaît pourtant plusieurs anciens « routiers ». Cf. Gröber, *Romanisches aus mittelalterlichen Itinerarien*, dans *Bausteine zur romanischen Philologie, Festgabe für Adolfo Mussafia*, Halle, 1905, p. 513-522 ; itinéraire de Cantorbéry à Rome du xe siècle ; Ed. Forestié, *Les livres de comptes des frères Bonis, marchands montalbanais du XIVe siècle*, Paris et Auch, 1890, p. xix-xx, itinéraire de Montauban à Rome ; L. E. Flutre, *Mathieu Grenet de Béthune, religieux, chroniqueur et pèlerin de Rome en l'an 1500*, dans *Mélanges de philologie... offerts à Ernest Hoepffner*, Paris, 1949, p. 373, itinéraire de Flandre à Rome ; *Les maravilles de Romme...*, Rome, 1519, dont la dernière partie décrit un itinéraire de Paris à Rome qui demandait soixante-six jours.

distance de Paris à Amsterdam. Sur une carte de l'Europe occidentale, appuyons les deux branches d'un compas de sorte que les deux pointes soient respectivement sur Paris et Amsterdam. Si avec ce rayon on décrit un arc au nord et au nord-ouest, avec Paris comme centre, l'arc passera à proximité de Bridport, Bath, Banbury, Northampon, Norwich et Amsterdam, et à 10 km. d'Oxford et 15 km. de Cambridge. C'est sur le tracé de cet arc qu'il faut chercher le lieu d'origine du *P. S.*

Pendant la vie de Gerson il y a eu trois jubilés. Pour celui de 1390, il était encore étudiant à Paris [1]. Pour le jubilé suivant, de 1400, il se trouvait à Bruges, du 4 juin 1399 au 21 septembre 1400 [2], où il est censé avoir écrit le *P. S.* ; mais Bruges est à environ 290 km. ou 97 «lieues» de Paris, et non à 150. Lors du jubilé de 1423, le chancelier jouissait d'une retraite paisible à Lyon, qui est à 635 km. ou 212 « lieues » de Rome [3]. D'ailleurs, à aucun moment de sa vie, année

---

1. Notre *P. S.* est postérieur à 1390. Pendant le premier jubilé (1300) les fidèles devaient visiter deux églises à Rome, la basilique de Saint-Pierre et celle de Saint-Paul-hors-les-murs. La visite de Saint-Jean-de-Latran fut ajoutée par Clément VI pour l'année sainte de 1350. Boniface IX ajouta la basilique de Sainte-Marie-Majeure pour le jubilé de 1390. Ce ne fut qu'après cette année sainte, donc après 1391, que Boniface accorda à plusieurs villes d'Allemagne une année d'indulgences plénières sous la forme de celle de Rome, en stipulant que les pèlerins qui viendraient dans ces villes devaient visiter sept églises. Dans certaines villes ils obtenaient les indulgences en payant une partie de ce que le voyage de Rome leur aurait coûté. Le *P. S.* parle de « VII visitacions et pelerinages selon les VII principalles eglises de Romme »; et plus loin on lit : « Item, se la personne qui fait ce voyage (spirituel) est riche et ait bien de quoy, elle puet faire chascun jour aumosne en lieu des despens qu'elle feroit en cheminant ». De ce dernier passage on aurait tort de conclure que le pays d'origine du *P. S.* n'était pas de l'obédience de Rome, car des pays de l'une ou de l'autre obédience, comme l'Angleterre et la France, avaient prohibé l'exportation de capital.

2. E. Vansteenberghe, *Gerson à Bruges* dans *Revue d'hist. eccl.*, XXXI (1935), p. 15 et 26-27.

3. Un autre jubilé promulgué par Alexandre V, en 1410, n'accorda une indulgence plénière qu'à ceux qui avaient assisté au concile de Pise. Il ne peut être question du jubilé de 1450 dans le *P. S.*, parce que le ms. B. N. fr. 990 fut écrit entre 1427 et 1434 pour Marie de Berry, fille de Jean de France, duc de Berry, et le ms. 24839 est entré à Saint-Victor avant 1448.

jubilaire ou autre, Gerson n'a été à 500 « lieues » de Rome.

Une autre évidence nous amène à refuser le *P. S.* à Gerson. Vers la fin l'auteur dit que celui qui prie « pour le roy de France et la royne, il a cent jours ou plus » d'indulgence. Or, le sermon *Poenitemini*, prêché le matin du 3 décembre 1402, se termine par une prière dans laquelle le chancelier dit : « Qui prie pour le roy, il ha .j. an et .xl. jours de pardon » (B. N. fr. 24842, f. 12). Si Gerson était l'auteur du *P. S.* on pourrait se demander pourquoi l'indulgence accordée pour des prières dites à l'intention du roi et de la reine avait tellement augmenté en valeur, de « cent jours ou plus » en 1400, à « un an et 40 jours » en 1402.

Mais, nous dira-t-on, comment supposer que le *P. S.* a été écrit hors du royaume, puisqu'il y est question de prières pour le roi et la reine de France? Nótons d'abord que cette spécification ne se lit pas au même endroit dans les deux copies :

B. N. fr. 24839 :	B. N. fr. 990 :
Qui prie pour certains segnieurs, comme pour le roy et la royne, il a .C. iours ou plus; pour la paix du royaulme de France, cent jours...	Qui prie pour certains seigneurs, comme pour le roy de France et la royne, il a cent jours ou plus ; pour la paix du royaume, cent jours...

Nous voyons dans les mots « de France » une interpolation de copiste qui cherchait à acclimater l'opuscule qu'il copiait ou traduisait; et si l'on suppose que c'était une addition en marge, cela expliquerait le changement de position des deux mots dans nos deux manuscrits.

Rappelons que notre calcul à propos des 350-500 lieues indique la possibilité que le *P. S.* ait émané d'un milieu oxfordien. Quelque temps avant son jubilé de 1423, Martin V avait eu des difficultés à rétablir l'autorité papale en Angleterre. N'ayant pas eu beaucoup de succès auprès d'Henry V, en 1421, ni auprès d'Henry VI l'année suivante, il dirigea une attaque contre l'archevêque de Cantorbéry, Henry Chichele, défenseur zélé des libertés anglicanes, qui, en 1420, avait promulgué à ceux qui visiteraient sa cathédrale des indulgences semblables à celles qu'on accordait aux pèlerins qui venaient à Rome. Martin V s'empara de la situation pour le censurer sévèrement et

Chichele céda; mais le sentiment anti-papal resta assez violent [1]. Notons que l'auteur du *P. S.* ne dissuade pas ouvertement les fidèles d'aller à Rome, mais il fait savoir avec insistance que le voyage n'est pas indispensable et qu'on peut le remplacer par un pèlerinage spirituel qui, selon lui, sera aussi salutaire : « Et croy en bonne foy que le fayre proffitera g<r>andement et plus que y aler corporellement, comme plusieurs vont. Plus avant je n'en afferme ». Il n'y a rien de surprenant que cet opuscule ait circulé en France au moment de la domination anglaise. Nous croyons donc que le *P. S.* a été composé en Angleterre, peut-être à Oxford, et que le texte français n'est qu'une traduction faite par un Français resté fidèle à son roi; et que dans son adaptation un peu hâtive, il a négligé de changer les distances indiquées dans l'original.

Continuons de feuilleter le ms. B. N. fr. 24839. Suivent les sermons *Mansionem*, *Gloria* et *Tota pulcra* dont on ne peut discuter l'authenticité. Mais au f. 132-133, il y a un opuscule sur les « XV perfections necessaires à personne qui veult Dieu servir et le perfectement amer », que Vansteenberghe a édité dans la *Revue des sciences religieuses*, XIV (1934), 392-395 [2], d'après ce manuscrit et le ms. B. N. fr. 990, f. 239v-240v. « Rien ne permet de douter sérieusement, écrit-il, que ces pages soient bien de Gerson. (...) On peut les considérer (les *XV perfections*) comme l'un des nombreux écrits qui furent adressés par le chancelier à ses sœurs, aux environs de l'année 1400 pour les guider dans les voies de perfection ». Dans la *RSR*, XV (1935), 554, n. 1, Vansteenberghe a ajouté une autre copie, ms. Lyon 1249, f. 235a, où il manque une dizaine de lignes du commencement, les feuillets 232 à 234 de l'ancienne pagination ayant été enlevés [3]. Nous ajoutons encore une copie dans le ms. Besançon 257, f. 24-26, article que le rédacteur

1. E. F. Jacob, *Two Lives of Archbishop Chichele*, dans *Bulletin of the John Rylands Library*, Manchester, XVI (1932), 428-481; et *Henry Chichele*, dans *Northamptonshire Past and Present*, I (1948), 35-40. Chichele était né à Higham Ferrers dans le comté de Northampton. Rappelons que le tracé de l'arc dans notre calcul géographique passait comme par hasard par Northampton.

2. Glorieux, nº 54.

3. Voir ci-dessus, p. 159, n. 1.

du *Cat. gén.*,t. XXXII, p. 179, n'a pas relevé. L'attribution de ce traité, comme de tout le contenu du manuscrit de Besançon, à Henri de Baulme, confesseur et intime collaborateur de sainte Colette, est très discutable [1]. Ce petit écrit se trouve aussi dans le ms. Avignon 342, f. 74v-75 (pagination au crayon), mais en latin, et ne ressemble en rien à la traduction latine imprimée par Du Pin, III, 240-241.

Le manuscrit d'Avignon est un recueil factice, composé de pièces et de morceaux, et écrit par plusieurs mains de la seconde moitié du XV^e^ et du commencement du XVI^e^ siècles. On y distingue une première partie, primitivement un livret distinct, qui va au f. 86; car une pagination ancienne démontre que le f. 87 commençait un recueil séparé. Cette première partie contient des prières, des sermons, des extraits et des opuscules où on voit des attributions à « Petrus Abelardi, Alanus, Bernardus, Bonaventura, Petrus de Aylliaco, Anselmus, Franciscus Petrarcha ». D'autres opuscules sont anonymes, et parmi eux on reconnaît un extrait du *Stimulus amoris* au f. 52, et nos *XV perfections* au f. 74v. De ce dernier opuscule nous soumettons au lecteur des extraits avec les parties parallèles du texte français et de la traduction réimprimée par Du Pin :

Avignon 342	*B. N. fr. 24839*	*Du Pin*
Sequuntur quindecim perfectiones que sunt necessarie persone que servit Deo in vita spirituali.	Icy sont contenuez XV. perfections necessaires à personne qui veult Dieu servir et le perfectement amer :	Sequuntur XV. perfectiones, necessariae volenti Deo servire, et eum perfecte amare : cum quibusdam aliis moralitatibus [2].

1. Voir J.-Th. Bizouard, *Hist. de sainte Colette...*, Besançon et Paris, 1888, p. 217. Parmi les opuscules attribués à Henri de Baulme on trouve la *Passion* traduite en 1398 pour Isabeau de Bavière (Glorieux, n° 48), datée de 1418 dans ce manuscrit, seul à l'attribuer à Henri de Baulme. D'une trentaine d'autres manuscrits nous n'en connaissons que trois qui l'attribuent à Gerson et un à Christine de Pisan. Dans le ms. Besançon 257 on lit aussi la *Montagne de contemplation*, des extraits de la *Mendicité spirituelle*, et le « *Miroir de l'ame*, translaté par le B. Henry de Baume ». Sur ce dernier ouvrage voir ms. Mazarine 870, f. 192; Delisle (*Hist. litt.*, XXX, p. 325-329) pense que le traité fut dédié à Blanche de Castille.

2. Du Pin et ses prédécesseurs ont copié les paroles de la table des ma-

Avignon 342	*B. N. fr. 24839*	*Du Pin*
Prima est clara noticia et completa suorum defectuum et infirmitatum.	La premiere : elle doit estudier et faire tout son pouoir d'avoir entiere cognoissance de ses defaultes et pechés.	Prima. Ipsa debet adhibere diligentiam et explere omne posse suum, ut integram cognitionem et notitiam habeat de defectibus et peccatis suis.
Secunda est ira magna et fervens contra naturales inclinaciones et voluntates.	Secondement, elle se doit forment et grandement courroucier et marrir contre ses natureles inclinacions.	Secunda. Ipsa debet fortiter multùmque irasci et repugnare naturalibus suis inclinationibus.
(...)	(...)	(...)
Nona est dulcis et continua recordacio beneficiorum que recepit et continue recipit a Domino.	La IXe est continnelles recommandacions et souvenance des benefices qu'elle a receu du doulz Ihesucrist et reçoit aussi tous iours.	Nona. Est continua rememoratio, commendatio et memoria beneficiorum, quas à dulci Jesu Christo recepit, et semper recipit.
(...)	(...)	(...)
Quinta decima et ultima est postquam hec omnia fecerit, sentiat et dicat : Domine Ihesu Christe, nichil possum et nichil valeo, et male et negligenter tibi servio, sed per tuam misericordiam parce peccatis meis. Amen.	La XVe. est que aprés ce qu'il aura tout fait et senti et gousté, qu'elle die trés humblement et devotement en parlant à son Creatour : Mon trés doulz et reverent Creatour, je ne suis riens et par toy j'ay esté ; riens ie ne sçay ne ne puis et trés povrement et villainement ie te sers et ay servi ; et pour ce trés humblement mercy te requiers et demande pour moy et pour tout le monde.	Decima quinta. Est quòd postquam fecerit omnia, senserit et gustaverit, quòd dicat humillimè et devotè alloquendo Creatorem suum : Dulcissime mi et Reverende Creator, nihil fui et per te factus sum, nihil scio nec possum et pauperrimè et inepte tibi servio et servivi ; et ideo humiliter veniam precor et peto pro me et universo mundo.

tières du ms. 24839, qui groupe ainsi cet opuscule et les deux suivants ; ce manuscrit a servi pour la traduction latine. Il est donc évident que le volume était déjà muni de sa table en 1501, date de la traduction. Cf. ci dessus, p. 158, note 1.

On nous accordera facilement que le texte latin dont nous ignorons l'auteur du manuscrit d'Avignon doit être l'original, et que le texte français n'est qu'une traduction qu'on peut enlever du patrimoine de Gerson sans grande perte.

Immédiatement après les *XV perfections* on lit dans ce même ms. B. N. fr. 24839, f. 133 :

> Cy commencent lez .vj. maistres qui parlent de tribulacion — Ilz estoient vj. maistres assamblés et demanderent l'un a l'autre quelle chose ilz diroient de Dieu. Si commencierent à parler de tribulacion...

Vansteenberghe a attribué cet opuscule à Gerson dans *RSR*, XV (1935), p. 543-551 [1]. Après avoir démontré dans son introduction combien le sujet de tribulation préoccupait Gerson, il appuie son attribution sur deux raisons : 1° l'opuscule se trouve dans le ms. 24839 dont l'en-tête de la table des matières porte : « Opuscula plura in gallico edita a magistro Iohanne de Jersonno », 2° une autre copie se lit dans le ms. Avignon 344, f. 82-83, qui contient aussi une lettre de Gerson à ses sœurs. « Ces remarques, conclut-il, jointes au rapprochement que l'on a pu faire plus haut entre l'écrit qui nous occupe et des œuvres certainement authentiques, permettent jusqu'à plus ample information d'attribuer au chancelier *Les six maîtres qui parlent de tribulation* » (p. 548). C'est d'après ces deux manuscrits qu'il en a édité le texte, p. 550-551.

Ce petit traité se trouve aussi dans le ms. B. N. fr. 190, f. 158b-159d (cf. Vansteenberghe, p. 548); B. N. fr. 1468, f. 79; Bruxelles 2296, f. 246-247; Bruxelles 2313, f. 31v-32v; et nous l'avons rencontré dans un imprimé : « *Extraicts de plusieurs sainctz Docteurs*, propositions, dictz et sentences, contenans les graces, fruictz, proffitz, utilitez et louenges du tressacré et digne sacrement de l'autel, pour ceulx qui le recoipvent en estat de grace. Imprimé à Lymoges par Claude Garnier » (s. d.), f. signé (C5) r-v. On le lit aussi en anglais. Pour la commodité du lecteur nous reproduisons ce qu'en disent G. F. Warner et J. P. Gilson, dans le *Catalogue of Western Manuscripts in the Old Royal and King's Collections*, Oxford University Press, 1921, t. II, p. 219b, à propos du ms. 17 A. XXV :

1. Glorieux, n° 90.

' Here begynnyth a litil schort tretice that tellyth how ther weren sixe maistirs assembliden togidur... and alle they weren accordid to speke of tribulacioun' : a very brief tract, apparently translated from a Latin text which Bale (*Index*, ed. Poole, p. 3) attributes to Adam Cartusianus, who seems to be the same as the author of the Speculum Spiritualium, sometimes called Henricus Carthusianus (see 7 B. XIV and *Cat. of the Library of Syon Monastery*, ed. Bateson, p. 107, note 4). Other copies of the English are in 17C. XVIII, art. 1, and Harley MS. 1706, f. 54b, and at Oxford, Corpus Christi Coll. CCX, University Coll. CXLII, &c. Printed by Wynkyn de Worde with *XII Profytes of Tribulacion*, 1530, and by Horstmann from this MS. among works wrongly attributed to R. Rolle, *op. cit.*, p. 390. Beg. 'The friste maistir seyde that if eni thing hadde be bettir'. f. 62.

Dans l'article consacré au ms. 7B. XIV, le *Catalogue* (t. I, p. 173b) attribue le *Speculum Spiritualium* à un Anglais, puisque l'auteur cite Walter Hinton († 1396) et Richard Rolle († 1349). Il ne peut donc s'agir d'Adam Cartusiensis (Adam Scotus), chanoine régulier de Prémontré, abbé de Dryburgh pour peu de temps entre 1184 et 1187, puis Chartreux de Witham de 1188 à 1212 *circa*, d'où il est connu sous le nom d'Adam Cartusiensis (voir André Wilmart, *Magister Adam Cartusiensis*, dans *Mélanges Mandonnet*, Paris, t. II (1930), p. 145-161). Le *Speculum Spiritualium* est aussi attribué à « Henricus Cartusiensis de Bethleem monachus » et à « Henricus de Balnea Cartusiensis (mistake for Bethleem?)» Peut-être faut-il lire : Henricus de Balma.

On retrouve *Les six maîtres qui parlent de tribulation* dans un opuscule souvent intitulé *Les sept fruits de tribulation*. Cet ouvrage mérite une petite digression et nous en reproduisons le commencement d'après le ms. Cambrai 578, f. 89, parce que cette copie contient des précisions sur l'auteur et la date de composition qui font défaut dans d'autres manuscrits :

Chy commence ung petit traitié de consolacion pour cheus qui sont en aucune tribulacion ou adversité mondaine, ou quel sont recitez les .7. principauls fruis ou utilitez que on troeve en elz tribulacions, quant on les endure pascienment pour l'amour de Dieu ; le quel traitié a fait ung Celestin, l'an mil iiij^{c} et xlv. — Chy commence le prologue. — Si comme dit saint Pol l'apostre : *Nous n'avons pas en ce monde cyté ou habitacion pour touiours y demourer...* (*Hebr.* XIII, 14) [1].

1. Parmi les nombreux manuscrits qui contiennent ce traité signalons :

Vers la fin du prologue, ce Célestin nous renseigne sur le plan et le contenu de son ouvrage :

Et pource que on ne peut penser aux prouffiz de tribulacion qui ne les scet et qui ne les congnoist, pource aussi qu'ilz sont plusieurs prouffiz de tribulacion, et tant que à peine les saroit on estimer ou nombrer, je, par la grace de Dieu, en reciteray ci aprés, pour l'instruction des simples gens, de plusieurs prouffiz lé sept lesquelz principalment sont extraiz d'un petit traictié en latin qui se commence, *Da nobis auxilium de tribulacione* [1].

Vray est que en ce present traictié sont plusieurs instructions et meditacions devotes qui ne sont point oudit traictié ; aucunes choses sont aussi translatees dudit livre et ci mises de mot à mot ainsi comme ilz sont oudit traictié. Non obstant aussi que si, comme dit est, on treuve en la sainte escripture plusieurs prouffiz venans des tribulacions paciemment endurees pour l'amour (f. 113) de Dieu, et par especial on en treuve XX. principaulx, toutesvoies de ceux n'en seront ci mis que VII. pour cause de briefté, lesquelz sont plus especiaulx et soubz lesquelz pourront estre contenuz et ramenez tous les autres [2].

B. N. fr. 446, f. 138; B. N. fr. 1009, f. 1-18v, 103-106v et 23-33v; B. N. fr. 1031, f. 1; B. N. n. acq. fr. 10033, f. 2-71v; Laon 442; Rouen 941, f. 81-125; Tours 385, f. 102; Troyes 2292, f. 107-146; Namur, Grand Séminaire 79 (13), f. 70-115v; Vienne (Autriche) 2574, f. 141a-163a. Imprimé par Michel Le Noir, le 16 février 1500/1501, sous le titre, *Le consolatif de tristesse*, avec *La mendicité spirituelle* (Pellechet, nº 5183), et en 1519 (Brunet, *Manuel*, II, 1561).

1. C'est le *De duodecim utilitatibus tribulationis*, généralement attribué à Pierre de Blois, archidiacre de Bath († 1200), *Patr. lat.*, CCVII, c. 989-1006; mais que B. Hauréau croit d'un autre Pierre de Blois qui a vécu au moins un siècle plus tard (*Notices et extraits de quelques mss latins de la Bibl. nat.*, IV, 1892, p. 128). L'ouvrage a aussi été attribué, mais faussement, à Richard Rolle (voir Hope Emily Allen, *The Writings ascribed to Richard Rolle...*, New York & London, 1927, p. 355-356). On en connaît des traductions françaises à partir du XIIIe siècle. — Dans une lettre de Gerson adressée à son ancien maître, Pierre d'Ailly, il lui recommande « libellus ille, *De duodecim fructibus tribulationis*, optimè compositus » (Du Pin, III, 432A). Nous reviendrons sur cette lettre dans un article prochain.

2. Nous délaissons le ms. de Cambrai à cause de ses graphies dialectales, souvent fantaisistes, et ses imperfections, pour emprunter nos citations au ms. Troyes 2292, ici, f. 112v-113. Ce dernier manuscrit, qui contient aussi des sermons français de Gerson, fut écrit entre 1450 et 1460 : « Hunc librum scribi fecit frater Petrus de Vireyo, tunc Parisius studens » (f. 147). Pierre de Virée se trouve parmi les « biblici » en septembre 1451 (*Chartu-*

Immédiatement avant ce passage, on lit la partie qui se rapporte aux *Six maîtres*; elle ne se trouve pas dans le traité latin *De duodecim utilitatibus tribulationis*. Parlant de la dignité et de la noblesse de tribulation, le Célestin dit :

Et c'est ce que dit saint Augustin : *Si labor terret te, premium vide. Consideracio premii <minuit> vim flagelli* [1]. Et aussi telle fut l'opinion de l'un des six saiges qui une fois, si comme nous lisons, se assemblerent pour parler de tribulacion, desquelz le premier dit que s'il estoit aucune chose en ce monde plus noble ou plus profitable que tribulacion, Dieu l'eust donné à son Filz; et pour ce lui donna il plus à souffrir en ce monde que ne fist oncques ne jamais fera quelconque creature. Le second saige dit que s'il estoit possible que aucune creature peust vivre en ce monde sans souffrir aucune tribulacion, posé orés qu'il fust sans tache de peché, comme fust la vierge Marie, et peust vivre XXX. ans sans viande corporelle, ainsi comme fist Marie Magdalene, encore (f. 112) ne pourroit il desservir en ceste vie par ses œuvres aussi grant merite comme une personne desserviroit en une petite adversité portee paciemment pour l'amour de Dieu. Le tierce dit que se la vierge Marie et tous les sains et saintes de paradis prioient tous pour une personne, ne lui acquerroient point si grant merite envers Dieu comme elle peut acquerir par avoir pacience en adversité. Le quart dit : nous adourons la croix pource que Nostre Sauveur Jhesucrist y pendist demi jour; mais je dis par plus forte raison nous deverions adorer tribulacion que la croix, car Jhesucrist fust en tribulacion plus de XXII. (*al.* XX.) ans en ce monde. Le quint dit qu'il aimeroit mieulx delaisser la vision de Dieu jusques au jour du jugement que de laisser le loyer qu'il atant à recevoir pour avoir patience en adversité. Le vje saige dit par maniere de interrogacion : Si tribulacion paciemment enduree est si proffitable, pour quoy doncques souffrons nous si enviz tribulacion ? Et lui mesmes respondit que pour trois choses. La premiere, pource que nous ne pensons point profondement aux tribulacions et à la mort que Jhesucrist souffrit pour nous. Car, comme dit saint Gregoire et aussi fait saint Bernard : Qui penseroit bien parfaictement (f. 112v) aux tribulacions, aux adversitez et à la passion de Jhesuchrist, il ne seroit en ce monde tribulacion, tant feust dure ou aspre, que on ne portast voulentiers

---

larium univ. Paris., IV, nº 2678); il fut licencié en 1460 et, en 1472, on le trouve abbé de Clairvaux.

1. Double citation; *Consideracio premii...* est de saint Grégoire (voir *Romania*, LXXVIII, p. 13). Dans le sermon *Memento*, B. N. fr. 1029, f. 70va et dans tous les manuscrits de cette famille que M. Mourin désigne comme l'étape (ζ) on rencontre la même citation double avec l'omission du nom de saint Grégoire. Ceci semble appuyer en effet la thèse de M. M. que le copiste célestin était un « chef de file » (voir *Romania*, LXXVIII, p. 17.)

et trés paciemment [1]. La seconde, pource que on <n'>aime pas Dieu parfaictement, et par ainsi on ne veult riens souffrir pour lui. La tierce est pource que nous ne pensons point au loier et aux grans prouffiz que reçoivent ceulx qui endurent paciemment les adversitez et tribulacions de ce monde.

Si l'on confronte ce texte — et c'est pour cela que nous le citons *in extenso* — avec les *Six maîtres* du ms. B. N. fr. 24839, édité par Vansteenberghe, il faut écarter l'hypothèse que la rédaction du Célestin soit un remaniement de l'autre. Il est plus probable que les deux rédactions françaises proviennent d'un original latin que nous n'avons pas encore retrouvé. En tout cas, nous ne voyons aucune raison pour attribuer cet opuscule du ms. 24839 à Gerson; il vaut mieux chercher un autre auteur.

Avant de quitter les *VII fruits de tribulation* du Célestin anonyme, nous voudrions en signaler une caractéristique frappante : c'est que ce compilateur connaissait à fond les sermons français de Gerson; on dirait même qu'il les avait à portée de la main. Ainsi, au milieu du « sexte service ou prouffit que font les tribulacions et adversitez », il pose une question : « Comment il se peut faire que l'enfant né d'un jour soit en peché ? » Voici sa réponse :

Pour entendre la solucion de ceste demande tu doiz savoir que au premier homme Adam Dieu bailla pour lui et pour toute sa posterité, c'est à dire, pour tous ses enfans successeurs, ung don de grace qui se nomme justice originelle; laquelle, s'il l'eust gardee, elle l'eust tellement gouverné, et lui et tous ceulx qui l'eussent eue, que l'ame eust tenu paisiblement en subgection et (*ms.* la) obeissance la char, les membres et les sens corporelz, sanz point rebeller ou desobeir en riens à ce que raison eust voulu, deliberé et commandé. Et, qui plus est, l'omme eust tousiours eu vray jugement sans errer, bonne voulenté sans pecher, la sensualité bien gouvernee sans mouvement ou passion desraisonnable en veoir, en oïr, en gouster ou en toucher. L'eust (*ms.* leussi) aussi preservé et gardé de mourir, et lui eust administré sa vie corporelle sans sueur, sans peine et sans labeur, et point n'eust la femme enfanté par angoisse. Mais helas! l'omme estant en tel

1. Gregorius : Si passio Domini ad memoriam revocetur, nihil adeo durum quod non aequo animo toleretur (Peraldus, *Summa*, I, 17d, II, 126c, et *passim*). Bernardus, *Sermo 43 in Cantica* : Si enim ante oculos habueritis quem portatis, pro certo videntes angustias Domini, levius vestras portabitis (*Patr. lat.*, CLXXXIII, c. 995D).

honneur et telle noblesse, point ne les recongneust; car Adam et Eve, ingras de si biau don, moult tost par leur orgueil et folle rebellion trespasserent le commandement de Dieu leur createur, et mangerent du fruit de science de bien et de mal, c'est assavoir, la pomme de laquelle, sur peine de mort, leur avoit esté deffendu qu'ilz n'en mangassent point. Pour quoy, selon equité et justice, ilz desservirent non pas tant seulement à mourir, mais avec ce à perdre pour eulx et tous leurs enfans, desquelz nous somme<s> toutes les belles graces dessus nommees qui leur avoient esté baillees en justice originelle. Et oultre plus regna dés lors dedens eulx le villain et cruel tirant peché originel au quel aussi tous leurs enfans seront subgez dés la premiere heure de leur nativité. (Ms. Troyes, 2292, f. 133-134).

Dans ce passage le Célestin reproduit presque mot à mot, sans d'ailleurs en citer l'auteur, une partie du sermon gersonien *Tota pulcra*, p. 397-398, lignes 242-271, de l'édition de M. Mourin. Ailleurs dans les *VII fruits de tribulation* l'auteur s'inspire visiblement des sermons *Certamen*, *Memento*, *Dedit illi* et du *Poenitemini* pour la fête de saint Antoine. Nous avons déjà rencontré un Célestin qui s'était permis de modifier considérablement le texte du *Dedit* [1]. On pourrait se demander si ce Célestin-éditeur et le compilateur des *VII fruits de tribulation* n'étaient pas une seule et même personne.

Le seul manuscrit B. N. fr. 24839 soulève tant de problèmes d'attribution qu'il est impossible de les résoudre tous ici. Mais avant de prendre congé de ce volume, jetons un dernier coup d'œil sur un opuscule, f. 284v-289, que la table des matières désigne ainsi : *Moralis amonicio pro sanctimonialibus*. Une autre copie se trouve dans le ms. B. N. fr. 2452, f. 38v-46v, où ce petit traité est précédé du *Discours de l'excellence de la virginité* (Du Pin, III, 829B-841D, en français) que Vansteenberghe a réédité en partie dans la *RSR*, XIV (1934), 205-211, (Glorieux, n° 33) [2]. Voici l'incipit et l'explicit de l' *Admonition pour les religieuses* (Glorieux, n° 89) d'après le ms. 24839 :

1. Voir *Romania*, LXXVIII, p. 17.

2. Dans la description du ms. B. N. fr. 2452, les rédacteurs du *Cat. des mss fr.*, Paris, 1868, t. I, p. 420a, ont sauté *Les neuf consideracions* (édition Vansteenberghe, *RSR*, XIV, 1934, p. 211-214) et le *Moralis admonitio pro sanctimonialibus*, de sorte que le premier article, tel qu'il y est indiqué, donne le commencement du *Discours de l'excellence* et la fin du *Moralis admonitio*.

Une saincte nonnain doit penser envers soy : Se tu devoyes à present mourir, feroies tu ce cecy, et oseroies tu bien mourir en l'estat où te sens ?... (Fin :)... Toutesfoiz le couraige non vaincu, id est, ferme et estable, ne se doit pas relachier de la rigueur par dedens et de son excercitation. Explicit.

La traduction latine se lit dans Du Pin, III, 237C-240B; mais le texte français est encore inédit et ne mérite guère d'être mis en lumière, car ce *Réglement de vie pour des religieuses* n'est autre chose qu'une mauvaise traduction paraphrasée du *Speculum monachorum*, imprimé dans la *Patrologie latine*, au t. CLXXXIV, col. 1175-1178, sous le nom d'Arnoul, religieux de Boheries († 1149), et que Jean de Trittenheim et Mabillon ont revendiqué pour saint Bernard.

Le traducteur a camouflé le commencement et la fin de l'ouvrage; pour le reste il a modifié le texte de sorte que, au lieu d'être destiné à des religieux, comme l'opuscule latin, la version française s'adresse à des religieuses. Nous en citons quelques extraits afin qu'on puisse se rendre compte des transformations et des mérites de la traduction :

Ou temps de labeur, aveques les autres voise au labeur ou (f. 285v) ou (*sic*) quel elle doit considerer nonmie tant ce qu'elle besongne, comme pourquoy elle est venue; c'est assavoir, se repentir non labourer; c'est à dire, que elle doibt plus penser que ce labeur est baillé pour penitence et sastisfacion (*sic*) que pour autre prouffit; et ainsi le doibt prier à Dieu. Quant la main cesse, c'est à dire, qu'ele ne euvre plus, l'esperit doibt labourer en meditant ou orant, ja soit ce qu'elle est tenue de faire en son labeur ceste mesme chose, id est, prier. Elle doit penser ou labeur la cause de son labeur, affin que paine qu'elle seuffre represente à elle la coulpe pour la quelle elle seuffre, c'est à dire, labeure ou travaille.

Cum aliis eat ad laborem : ubi consideret, non quid agat, sed propter quid venerit. Cessante manu spiritus laboret vel orando, vel meditando, quamvis et in ipso labore idipsum facere teneatur.

Aprés ce voise à la table en la quelle la bouche seule ne prengne pas sa

Ad mensam non solum fauces cibum capiant; sed etiam aures hauriant

viande, mais les oreilles aient le desir de la parolle de Dieu ; car certes elle toute ne doibt pas mengier. Elle ne doit pas du tout estre abandonnee à mengier ; mais elle doibt tellement occuper son cuer à parole de Dieu que la seule bouche preigne la viande du corps. A la parfin la nonnain se doibt moult esiouir quant viandes plus grossez, c'est (f. 286) à dire, moins precieuses, sont mises devant elle que devant les autres. Car, à vray dire, celles sont mieulx eureuses qui seront plus fortes à soustenir sobresse.

verbum Dei. Non enim debet totus manducare; sed sic occupetur cor ad verbum Dei, ut solae fauces sumant cibum, aures verbum. De hoc autem plurimum gaudeat, si ei viliora quam aliis apponuntur. Nam revera feliciores sunt, qui in parcitate sustinenda fuerint fortiores.

(...)

Aie soy donques tellement en toutes choses que nul ne doubte qui la verra qu'elle ne soit saincte nonnain.

(...)

Sic in cunctis se habeat, ut aedificet videntes: et nemo dubitet, cum viderit eum vel audierit, quin vere sit monachus.

(...)

Se donques familiarité est deffendue des femmes, moult plus des hommes.

(...)

Si autem familiaritas interdicitur hominum, quanto magis mulierum [1]?

Personne ne regrettera que nous remettions l'original latin à sa place et la mauvaise adaptation française hors des œuvres de Gerson auxquelles elle n'a certainement jamais appartenu.

On n'a donc pas hésité à recueillir sous le nom du chancelier des traités manifestement apocryphes ; ce qui s'est passé, comme on le sait, pour bien des ouvrages attribués à beaucoup d'autres écrivains. Pourtant on peut expliquer comment cela est arrivé, pas toujours bien entendu, mais dans bien des cas d'attributions fausses, et pour les autres auteurs aussi bien que pour Gerson. Pas mal de volumes qui nous ont conservé les œuvres de Gerson sont des mélanges où l'on a réuni le travail de plus d'un copiste. Chaque scribe, après avoir copié un ou plusieurs

1. Nous signalons la conformité des dix premières lignes, *Patr. lat.* CLXXXIV, col. 1178, avec une partie d'un autre traité, *Formula honestae vitae*, également attribué à saint Bernard, *ibid.*, col. 1170D : « Utile monitum de consideratione mortis ».

ouvrages du chancelier, se trouvant à la fin de son dernier cahier de papier avec quelques feuillets inutilisés, a regardé autour de lui pour trouver de quoi les remplir. S'il avait un petit écrit de Gerson sous la main, tant mieux; si non, il copiait un opuscule de piété sans trop s'occuper de l'auteur. Cela se faisait communément et le copiste ne cherchait pas à faire passer comme gersonien un opuscule qui ne l'était pas. Parfois c'est même un autre copiste qui complétait le cahier.

Prenons comme exemple le ms. B. N. fr. 24839, auquel nous avons renvoyé tant de fois. Ce volume, dû à plusieurs copistes, est un mélange d'œuvres gersoniennes [1]. On y discerne facilement plusieurs parties, peut-être des recueils indépendants à l'origine. Les f. 57-72v forment le quatrième cahier d'une première partie du manuscrit où chaque cahier est encarté de parchemin à l'extérieur et, à l'exception du deuxième cahier, au milieu aussi (le deuxième cahier n'a qu'une bande de parchemin au milieu). Les autres feuillets sont en papier; et dans cette partie on distingue quatre écritures. Or, le *Pèlerinage spirituel* commence au milieu du f. 70 et se termine au haut du f. 71v, fin de cette partie, car le reste du cahier est resté en blanc. Dans la deuxième partie, f. 73-159v, tous les cahiers sont en papier et on en a interverti l'ordre en les reliant, comme on peut le voir d'après les chiffres romains qui se trouvent au bas de la dernière page de chaque cahier, à la place qu'occupe généralement la réclame. En restituant l'ordre primitif des cahiers on a : I^er^ cahier, f. 136-147v; II^e^, 148-159v; III^e^ à VII^e^, 86-135v, et le feuillet 135, ayant été ajouté au dernier cahier, ne contient que quatre lignes d'écriture au recto. Or, les derniers feuillets, f. 132-135, c'est-à-dire, la fin de cette partie, sont occupés par *Les XV perfections, Les VI maîtres qui parlent de tribulation* et par un autre écrit que nous refusons à Gerson, *Les sept grâces faites à saint Bernard* [2]. De même le *Règlement de vie pour des religieuses* se lit à la fin du dernier cahier du volume, suivi d'une autre pièce en vers latins,

1. Cf. L. Mourin, *L'œuvre oratoire...*, p. 250.

2. Du Pin, III, 741 A-C; opuscule édité par Vansteenberghe dans *RSR*, XV (1935), 552-553; Glorieux, n° 91.

De scola mistica, que nous considérons également comme apocryphe [1]. Plus tard, quand tous les cahiers furent reliés en un volume, on a affiché au verso du second feuillet de garde la table des matières avec l'en-tête trompeur : « Opuscula plura in gallico edita a magistro Iohanne de Jersonno » [2].

Ce que nous venons de constater pour le ms. B. N. fr. 24839 est d'une application générale. Tout ouvage qui termine un cahier ou un recueil est sujet à caution. Malheureusement, pour appliquer ce critérium, il faut disposer du manuscrit *princeps*, car un copiste postérieur pouvait donner une place moins suspecte à l'ouvrage et l'entourer d'œuvres authentiques. Il est donc évident qu'il faut examiner chaque ouvrage attribué à Gerson avec la plus grande circonspection. La position de l'ouvrage entre d'autres productions d'authenticité assurée n'est pas en elle seule une raison suffisante pour attribuer l'ouvrage au même auteur. La question d'authenticité doit être tranchée séparément, pour chaque ouvrage, en le dégageant de l'influence de son entourage. D'ailleurs, le seul fait de trouver un ouvrage attribué au chancelier dans une édition ou dans un manuscrit, même dans plusieurs, ne constitue nullement un gage de son authenticité.

En attendant que paraisse une édition définitive des œuvres de Gerson que nous souhaitons tant, les gersoniens ont de quoi s'occuper amplement, et non seulement les gersoniens mais aussi ceux qui s'adonnent à d'autres champs de recherches.

---

1. Glorieux, n° 211. Nous reviendrons ailleurs sur ce *scola* (et non *scala*) *mistica*, auquel Mgr G. voit une référence dans le *Tractatus* adressé au confesseur-précepteur du dauphin Charles, plus tard Charles VII (et non « à Jean d'Arsonval, précepteur du dauphin Louis », *o. c.*, p. 174, note 2 au n° 210) ; voir *Romania*, LXXIV (1953), 308-337. La référence de Gerson est à un écrit français, « De scola mistica, sub metro », « in gallico » ; c'est-à-dire, à un des écrits édités par Mgr G. dans *Mélanges de science religieuse*, VII (1950), p. 215 et sv. Sur le *De scola mistica* en distiques latins voir R. Bossuat, *Gerson et le théâtre*, dans *Bibl. de l'École de Chartes*, CIX (1952), p. 298. Mais la copie du ms. 24839 n'est pas « amputée des deux premiers vers » ; ils se lisent au bas du f. 289r.

2. Ailleurs, comme dans le ms. B. N. fr. 24841, on lit : « Plura in gallico edita a de Gersonno cum quibusdam aliis », ce qui est plus exact.

Par exemple, tout le monde connaît les vers d'Arthur Rimbaud sur les voyelles :

> A noir, E blanc, I rouge, U vert, O bleu voyelles,
> Je dirai quelque jour vos naissances latentes...

Mais on ignore que Gerson en avait déjà parlé. Dans le *Nouvel chant du cuer*, « Cuer Seulet » est en train d'expliquer à « Cuer mondain » qu'on ne peut pas voir ou comprendre les choses spirituelles par les yeux matériels. Celui-ci lui demande des explications et « Cuer seulet » répond :

> Je le feray; mais pour tant ne pourras tu oyr ou veoir son melodieux, son serein et delicieux, si tu ne deviens espirituel, car il ne (f. 287) sonne que dedens le cuer et à l'esperit du cuer. Et vecy sa figure en semblance des quatre costés de la croix, le hault, le bas, le dextre, le senestre : *altitudo, longitudo, sublimitas et profundum* (*Ephes.*, III, 18). Et sont ycy situees les cinq lettres vocales : A, E, I, O, U; comme les .V. voix ou notes du chant. Et se nomment aultrement, c'est à sçavoir, A joye, E espoir, I pitié, O paour, U doleur [1]. Et sont correspondens aux cinq notes de la main que nous disons la game : Ut (*ms.* et) pour U, Re pour E, My pour I, Sol pour O, Fa et La pour A...) [2].

Il ne faut pas oublier que Gerson, lui aussi, était sinon poète, du moins versificateur parfois élégant; et qu'il s'intéressait à la musique et à la peinture. Une place importante lui revient dans l'histoire de la pédagogie, tant pour ses idées personnelles — « Si jeunesse est souef nourrie, que fera elle en vieillesse? » — que pour les principes de Quintilien qu'il a aidé à répandre; et pour une autre matière qui fait défaut dans beaucoup de livres de pédagogie : les qualités nécessaires à un bon professeur.

Son patriotisme le met très au-dessus du niveau de la plupart de ses contemporains. Le sentiment national, très développé chez lui, apparaît fréquemment dans ses écrits. C'est un apôtre de la paix. « Alons, dit-il, alons sans atargier,/Alons

1. Adaptation gersonienne des « quatuor affectus animae »; cf. Du Pin, III, 389C, 411D; IV, 647D, 698C et 711B.

2. B. N. fr. 24841, f. 286v-287; Du Pin, III, 870A. Voir aussi *Tractatus primus super Magnificat*, Du Pin, IV, 238C-240A, et *Tractatus quintus*, c. 298D.

de paix le droit sentier! » Et pour lui « le droit chemin, c'est le chemin royal » [1], le chemin qui n'incline pas « à dextre ou à senestre » (*Prov.*, IV, 27). Dans quelques ouvrages, et surtout dans ses sermons de circonstance, on rencontre des conseils sur l'administration des affaires publiques. Nos hommes de politique s'appuient souvent sur le passé, mais ils ne remontent pas assez loin. Même ceux qui connaissent le triste règne de Charles VI ne font pas le rapprochement entre cette période tourmentée et la nôtre. Le dirigeant d'aujourd'hui voit la paille dans l'œil de son confrère d'autrefois sans apercevoir la poutre dans le sien; ou, comme dit Gerson en traduisant Térence : « Nature est telle que nous voions plus clair en aultruy fait que au notre ». On pourrait facilement écrire un article sur *Gerson et la coexistence pacifique avec les Anglais*; la transformation qu'ont subie ses idées à ce sujet donnerait de quoi réfléchir à ceux qui prônent la coexistence aujourd'hui. A beaucoup de points de vue l'époque de Gerson ressemble à la nôtre.

Qu'on relise, ou plutôt, qu'on lise son discours célèbre, *Vivat rex*, qui a été imprimé une demi-douzaine de fois, et on y trouvera maint passage qui s'applique facilement aux conditions et aux événements actuels : au procès des « fuites », à la « grande et excessive mangerie des finances », aux doléances des paysans contre les impositions écrasantes. Déjà l'agriculture n'offrait plus d'attrait aux jeunes : « Nous aimons mieux, disaient-ils, faire le gallin gallant que labourer sans rien avoir ». Gerson réclame presque la convocation des États Généraux : « Il semblerait trés expedient, dit-il, que des principales parties du royaume fussent aucuns appelez et ouiz, tant nobles que clers, pour exposer franchement le miserable estat de leur païs; car trop mieux le sçavent par veue d'œil et par experience, que ne font ceux qui sont tant aises en leurs hostels à Paris où est toute la gresse du royaume ».

Napoléon a dit : « Messieurs, si Corneille vivait, je le ferais prince ». Quand on voit à quel point le sentiment national domine dans l'œuvre de Gerson, on peut croire que, s'il vivait,

1. Sermons *Vade* et *Rex in sempiternum*, B. N. fr. 24841, f. 318v, 150v et 162.

il lui serait permis de jouer un grand rôle dans la marche des affaires du pays.

Dans ces quelques pages nous avons essayé de donner un aperçu, bien que fragmentaire, de l'immense travail qui reste encore à faire avant que l'on puisse penser à une synthèse sur les œuvres de Gerson ; car malgré tout ce que l'on a écrit sur le sujet, pris en bloc ou détaillé, c'est encore un terrain à peine défriché qui recèle des découvertes inattendues pour ceux qui voudront se livrer à un labour plus profond.

Max Lieberman.

Additions et Corrections
à l'article paru dans *Romania*, LXXVI (1955):

P. 292, note 2, fin. *Ajoutez* : aussi Du Pin, IV, 395A.
P. 299, ligne 8 : *Au lieu de* : (des), *lisez* (du).
P. 300, ligne 22. *Au lieu de* : troisième, *lisez* : cinquième.
P. 308, note 1, fin. *Au lieu de* : quibo, *lisez*, quibɔ (quibus).
P. 316, lignes 5-6. *Lisez* : Nous omettons.
P. 316, note 5. *Au lieu de* : Du Pin, III, 314A, *lisez* : Du Pin, II, 314A.

L'ÉVOLUTION ET LA TRANSFORMATION DU MYTHE ARTHURIEN DANS LE THÈME DU GRAAL

Nul n'ignore que l'art littéraire procède du mythe. Ce sont les croyances légendaires qui ont fourni aux premiers poètes les sujets de leurs récits et qui sont ainsi à l'origine des grandes épopées. Mais en général les conteurs n'ont pas reproduit ces légendes sous leur forme authentiquement populaire; ils les ont transformées au gré de leur inspiration et plus souvent encore sous l'effet des circonstances, par suite de l'évolution de la mentalité et des croyances religieuses du temps. Rien ne le montre mieux que la naissance du thème littéraire du Graal qui peut être considéré, dans une certaine mesure, comme une transformation dans le sens chrétien du mythe arthurien, une transposition sur le plan religieux du messianisme foncièrement païen qui avait subsisté jusqu'alors chez les Bretons.

Sans doute serait-il excessif de prétendre que tout soit d'une évidente clarté dans la genèse du sujet qui inspira vers 1180 Chrétien de Troyes et après lui tant d'autres auteurs. Cependant son origine n'est pas si obscure qu'on veut bien le dire si l'on tient compte de trois faits essentiels. Le premier — selon la chronologie — est l'arrivée en Grande-Bretagne des Normands qui s'efforcèrent de détruire les traditions légendaires bretonnes concernant Arthur. Le second est l'évolution profonde qui se produisit d'une manière générale dans les conceptions dogmatiques et les croyances religieuses durant tout le XII^e^ siècle, en partie sous l'effet des Croisades. Enfin il y a lieu de faire état de l'accession au trône d'Angleterre des Plantagenets et de l'influence qu'exerça leur cour dans le domaine des Lettres, en particulier du rôle de la reine Aliénor d'Aquitaine qui, par son goût de la production d'origine bretonne, favorisa

grandement son essor. Nous allons voir que chacun de ces faits fournit des éléments importants pour comprendre la formation du thème du Graal.

*
* *

Lorsque, après la bataille d'Hastings, Guillaume le Conquérant et ses barons se virent les maîtres de l'île de Bretagne, ils se trouvèrent devant un pays profondément divisé. D'une part les Saxons, leurs vaincus, qui s'y étaient implantés dix siècles auparavant et qui occupaient tout l'Est et le Sud. D'autre part les Bretons, habitants primitifs de l'île, que les Saxons avaient peu à peu refoulés, en les massacrant, vers les péninsules et les régions montagneuses de l'Ouest où ils s'étaient maintenus tant bien que mal. Malgré le temps l'hostilité restait vive entre les deux peuples. Les Bretons ne pouvaient oublier qu'ils avaient été dépouillés par les Saxons. En outre, les premiers avaient été convertis très anciennement au christianisme alors que ceux-ci étaient encore païens au moment de la conquête de l'île et devaient le demeurer longtemps encore par la suite. Tout, par conséquent, était de nature à les séparer et en dépit de leurs revers les Bretons entretenaient toujours en eux un espoir : celui de chasser ces barbares et de reprendre possession de leur pays.

Cet espoir que les générations, l'une après l'autre, nourrissaient de l'amertume de leurs souvenirs et se transmettaient pieusement, devait donner lieu à l'une des croyances populaires les plus singulières qui ait jamais pris naissance dans l'histoire : celle du retour d'Arthur. Il n'importe guère de savoir si Arthur était un Breton authentique ou, comme on l'a dit parfois, un chef d'origine romaine. Ce qu'il y a de certain, c'est que pendant la lutte entre Bretons et Saxons qui, ne l'oublions pas, avait duré des siècles, la seule période de succès qu'avaient connue les Bretons avait été due à un chef prestigieux qui dans la tradition populaire avait pris le nom d'Arthur. Celui-ci avait infligé aux Saxons une succession de défaites et les hécatombes qu'il en avait faites étaient restées célèbres. Aux yeux des masses Arthur demeurait donc un héros incomparable, il était devenu le symbole de la résistance et il incarnait la confiance

des Bretons dans la renaissance de leur peuple. C'est pourquoi, avec l'assurance de la foi qui méprise les réalités, ils se refusaient à admettre qu'il fût mort. Ainsi était née une légende selon laquelle Arthur, après avoir été grièvement blessé, avait été emmené dans l'île d'Avalon où il était soigné par des fées. C'est de là qu'il devait revenir un jour, disait-on, avec toute sa force et dans toute sa gloire, pour expulser enfin les Saxons de Bretagne.

Nous avons quelque peine assurément à comprendre, à notre époque où le surnaturel a perdu tout prestige, qu'une telle croyance ait pu être répandue et fortement enracinée chez tout un peuple. Et pourtant on ne saurait douter qu'il en fut ainsi. La légende de l'immortalité et du retour d'Arthur n'était pas un conte pour enfants mais un mythe essentiellement vivant. Des témoignages irréfutables le prouvent, entre autres celui de William de Malmesbury qui écrivit ses *Gesta Regum Anglorum* en 1125. Il faut bien se dire que, malgré la christianisation du pays, les croyances païennes étaient encore vivaces dans bien des âmes et que les superstitions se mêlaient parfois étrangement aux conceptions imposées par la religion nouvelle. On sait que dans la mythologie celtique il n'y avait pas de limite précise entre le monde de l'au-delà et celui des hommes; les héros prenaient rang tout naturellement parmi les dieux et inversement ceux-ci pouvaient revenir sur la terre pour reprendre une destinée mortelle. Les caractères attribués au personnage d'Arthur s'inspiraient de ces notions mythologiques de manière évidente.

En outre le clergé s'était attaché à présenter la déchéance du peuple breton, son écrasement par les Saxons, comme un châtiment du ciel en punition de ses fautes. Car lorsque les Bretons qui avaient reçu le christianisme des Romains, s'étaient trouvés livrés à eux-mêmes au IVe siècle, la foi n'avait pas tardé à subir un recul sous l'influence du paganisme renaissant. Le relâchement des mœurs, les rivalités sanglantes des chefs et surtout l'hérésie pélagienne, en avaient été les conséquences. Dans son *De Excidio et Conquestu Britanniae,* Gildas nous fait de la Bretagne à cette époque un tableau très sombre ; il met l'accent sur la culpabilité des Bretons et il stigmatise avec véhémence leurs turpitudes et leurs crimes. Cette tendance se poursuit

jusque dans l'*Historia Brittonum* écrite trois siècles plus tard et on en retrouve encore un écho bien net dans l'*Historia Regum Britanniae* de Geoffroy de Monmouth. Certes, nous n'ignorons pas que Nennius s'est inspiré lui-même de Gildas et que Geoffroy a utilisé à son tour l'*Historia Brittonum*, mais cela ne diminue pas l'importance de ce fait : tous les textes relatifs à l'histoire bretonne au début du moyen âge expriment cette idée de la déchéance du peuple breton. Il est impossible de croire que des auteurs bretons comme Nennius ou Geoffroy de Monmouth l'eussent aussi fidèlement transmise (car il va de soi qu'elle était peu flatteuse) si elle n'avait pas exprimé les tendances du clergé et les convictions des masses populaires. Or toute action engendre une réaction et vu les notions morales que le christanisme apportait aux Bretons, on s'explique ce besoin de renaissance, cette attente d'un sauveur que représente le mythe arthurien. On peut donc admettre que le christianisme, non moins que le paganisme, a contribué inconsciemment à sa formation.

En tout cas — et c'est là l'important — la croyance à Arthur était extrêmement vivace chez les Bretons lorsque les Normands arrivèrent en Bretagne et il est facile d'imaginer le sentiment qu'elle dut leur inspirer. Ils jugèrent ces superstitions non seulement absurdes mais choquantes au point de vue religieux et néfastes au point de vue politique. Il était clair qu'en divinisant Arthur les Bretons obéissaient à des tendances essentiellement païennes et sans doute ce « messie » risquait-il de masquer quelque peu en certaines âmes primitives la notion du véritable sauveur. A ce titre déjà le clergé normand devait s'efforcer de détruire cette superstition. En outre, cette croyance contribuait à entretenir l'hostilité entre Bretons et Saxons et elle s'opposait à l'unité politique du pays que les Normands voulaient réaliser. Ceci suffit à expliquer l'attitude des souverains comme celle du clergé normands au cours du XII^e^ siècle.

Les textes littéraires concernant Arthur que l'on possède de cette époque sont déjà quelque peu révélateurs à cet égard. Ce sont d'abord les quelques vies de saints gallois : saint Cadoc, saint Patern, saint Carantoc, que l'on estime avoir été écrites peu de temps après l'arrivée des Normands. On remarque qu'Arthur n'y est pas toujours présenté sous un jour favorable.

Il est possible que l'on ait déjà cherché à atténuer son prestige. Dans les *Gesta Regum Anglorum* que nous avons mentionnés le Normand William de Malmesbury reconnaît certes qu'Arthur a été un grand chef mais il ne cache pas son dédain pour les fables dont il est l'objet, fables qu'il qualifie de divagations et de contes à dormir debout. Toutefois le document de beaucoup le plus intéressant est l'*Historia Regum Britanniae* qui voit le jour en 1135.

Dans ce livre qui, on le sait, allait connaître une célébrité européenne, que s'est donc proposé Geoffroy de Montmouth ? Sans doute a-t-il voulu avant tout faire œuvre littéraire, mais il eut aussi un but politique et religieux. Rappelons que Geoffroy, Breton d'origine, vivait en pays soumis à l'influence normande, ayant pour maître et protecteur Gautier archidiacre d'Oxford qui semble avoir été une personnalité éminente du temps. En outre Geoffroy dédia ses ouvrages à des princes normands ; l'*Historia Regum Britanniae* est dédiée à Robert comte de Gloucester. Il ne fait aucun doute qu'il s'efforçait de plaire aux nouveaux maîtres de l'Angleterre et qu'il devait seconder leurs desseins politiques. En sa qualité d'homme d'Église, il ne songe pas, bien entendu, à représenter Arthur tel que le concevaient encore nombre de ses compatriotes et il ne fait pas allusion à son retour. Dans son récit Arthur est un roi magnifique et un grand conquérant. Mais ce qu'il importe de remarquer, c'est que, s'il refuse à Arthur le rôle de messie, il y a cependant dans son livre un messianisme évident et que celui-ci est purement religieux. Après la grandiose épopée arthurienne, il dépeint la Bretagne conformément à la tradition populaire dans un état de profonde déchéance. Les Saxons triomphent et toutes sortes de calamités : peste, famine, etc... s'abattent sur le pays. Cadwallader, son dernier roi, se réfugie en Bretagne armoricaine ; là un ange lui annonce que son peuple renaîtra un jour « par le mérite de sa foi », mais ces temps ne sont pas encore venus. Il ordonne à Cadwallader de se rendre à Rome auprès du pape Sergius et c'est là-bas, ajoute le messager, qu'il mourra en état de sainteté. Le jour où ses reliques seront rapportées en Bretagne verra la résurection de son pays [1]. Ainsi se termine le livre.

1. *Historia Regum Britanniae*. Livre XII. Chapitre XIV à XVIII.

Cette conclusion présente un certain intérêt, car elle n'est pas sans rapport avec ce que sera le thème du Graal. En somme Geoffroy oppose au messianisme païen des Bretons qui consistait à attendre le retour d'Arthur et à compter sur sa force, un messianisme où la foi intervient seule pour mettre fin à l'asservissement et aux malheurs de la Bretagne. Dans la *Vita Merlini* qui date de 1148 environ, le rôle de messie est également refusé à Arthur par Merlin dans un colloque où Taliessin conseille d'envoyer des messagers vers l'île d'Avalon afin de ramener le grand roi pour chasser les Saxons [1]. C'est Cadwallader ainsi que Conan qui, selon les prophéties de Merlin, doivent être plus tard les libérateurs du pays. Le messianisme apparaît donc ici encore, et malgré le caractère particulièrement profane et romanesque de la *Vita Merlini* qui eût autorisé plus que l'*Historia*, une allusion aux traditions populaires concernant le retour d'Arthur, il n'en est pas question.

Enfin ce qui est de nature à nous prouver — mieux encore que ne peuvent le faire les textes littéraires qui ont vu le jour en Bretagne au XII^e^ siècle — que les Normands se sont efforcés de détruire chez les Bretons cette croyance au retour d'Arthur, c'est la prétendue découverte qui eut lieu en 1191 de la tombe du grand roi à Glastonbury. Dans ses *Gesta Regum Anglorum* William de Malmesbury raconte que l'on avait trouvé dans le Sud du Pays de Galles la tombe de Walwen ou Gauvain, neveu d'Arthur « Mais, ajoute-t-il, le tombeau d'Arthur ne se voit nulle part et c'est pourquoi de vieilles fables racontent qu'il reviendra » [2]. Pour mettre fin de manière définitive à ces croyances qui étaient un reste évident de paganisme, il n'y avait donc pas de meilleur moyen, semblait-il, que d'annoncer qu'on avait découvert les restes d'Arthur.

On sait que Glastonbury, qui est situé entre la Cornouailles et le Pays de Galles et qui, de ce fait, se trouvait au moyen âge à proximité immédiate des populations celtiques, est considéré comme ayant été un foyer très ancien de christianisme en Angleterre. Primitivement, c'était un sanctuaire druidique important et il semble que dans les récits gallois et irlandais sa colline

1. *Vita Merlini*. Vers 953 à 970.
2. *Gesta Regum Anglorum*. Livre III.

entourée de marais soit identifiée à l'île d'Avalon, le séjour d'Arthur. C'est là que se seraient établis les premiers apôtres qui vinrent évangéliser le pays, c'est-à-dire selon la légende, Joseph d'Arimathie et ses compagnons apportant le Graal. Ils y fondèrent l'église appelée par la suite « Vetusta Ecclesia » qui fut intégrée dans la célèbre abbaye. A l'arrivée des Normands celle-ci tomba sous leur influence et lors de la découverte de la tombe d'Arthur en 1191 son abbé était Henri de Sully apparenté de fort près au roi Henri II. Il y a là, il faut l'avouer, un ensemble de faits, qui, s'il ne suffit pas encore à établir un rapport entre le mythe arthurien et le thème du Graal, n'en n'est pas moins à remarquer.

*
* *

Le second point qu'il ne faut pas perdre de vue dans cette question du Graal, avons-nous dit, c'est l'évolution profonde qui eut lieu d'une manière générale dans les conceptions dogmatiques de l'Église et les croyances religieuses au cours du XII^e^ siècle. La cause principale en fut évidemment les Croisades. Rappelons que la première Croisade débuta en 1096, soit trente ans après l'arrivée des Normands en Bretagne tandis que la seconde est de 1147 et la troisième de 1186. La fondation des grands ordres de chevalerie prend place entre la première et la seconde Croisade. Les Hospitaliers de Saint-Jean-de-Jérusalem créés en 1070 comme ordre charitable devinrent un ordre militaire vers 1120. L'ordre du Temple, militaire dès le début, date de 1118. Les Chevaliers Teutoniques de 1143. Ajoutons que le royaume de Jérusalem fondé en 1100 par Godefroy de Bouillon et son frère Baudouin passa en 1131 à la Maison d'Anjou qui le garda jusqu'en 1186. Ce sont là des points de repères importants pour situer le problème qui nous occupe.

C'est donc surtout à partir de la seconde moitié du XII^e^ siècle que se fait sentir en Europe une transformation dans le domaine de la pensée religieuse. Les conséquences politiques des Croisades, le contact avec les civilisations byzantine et orientales ne pouvaient manquer d'avoir des répercussions sur les connaissances culturelles et les tendances du clergé. La vie spirituelle est donc intense ; il se produit au sein de l'Église un

brassage d'idées qui se traduit par d'âpres controverses théologiques et des rivalités ardentes et ceci va aboutir à des conceptions nouvelles dans le domaine de la doctrine et de la liturgie. Or l'œuvre de Chrétien de Troyes comme celle de Robert de Boron, qui font la fortune littéraire du thème du Graal en lui donnant une impulsion décisive, se situent précisément pendant cette période troublée. C'est là un fait qui nous permet de supposer que ces œuvres sont dans leur principe même en rapport étroit avec l'évolution qui se produit alors au point de vue religieux.

Cette évolution porte avant tout sur la question de l'Eucharistie et le dogme de la transsubstantiation. Jusqu'alors la messe était célébrée, bien entendu, mais elle rappelait encore étroitement la Cène en ce sens qu'on y consommait tout ce qui était consacré par l'officiant. Une fois la cérémonie terminée, le sanctuaire n'était plus considéré comme abritant la présence divine. Ce n'était en somme que le lieu de rassemblement des fidèles. La liturgie restait donc extrêmement primitive et sans faste. Il ne fait aucun doute que la connaissance des cultes orientaux donna sur ce point au clergé d'Occident des idées nouvelles et que s'éveilla peu à peu le désir de cérémonies grandioses en même temps que les croyances religieuses évoluaient, tendant à les justifier.

Ce fut à la fin du XII^e^ siècle que l'Église en arriva après de longues controverses, à admettre que la Présence Réelle, se maintenant dans les espèces du pain et du vin en dehors du sacrifice de la messe, devait faire l'objet d'un culte particulier. Changement immense, on le conçoit, car de ce fait le sanctuaire devenait aux yeux des fidèles la demeure permanente du Seigneur. Il en résulta des conséquences immédiates dans la liturgie, dans l'architecture et dans tous les arts religieux. Dès lors le tabernacle, qui n'avait aucune raison d'être auparavant, s'élève sur l'autel, les offices donnent lieu à des rites toujours plus complexes et les cités rivalisent pour construire de riches sanctuaires. Le début du XIII^e^ siècle est l'époque où l'on voit s'élever partout en Europe les cathédrales.

Toutefois il fallut attendre 1215 avant la promulgation des croyances nouvelles et l'institution du culte du « saint sacrement » par le concile de Latran. Au moment où Chrétien de

Troyes écrit le *Conte du Graal* en 1180, l'unanimité est encore loin d'être complète à cet égard dans l'Église. Certes ces idées concernant l'Eucharistie sont dans l'air, si l'on peut dire, depuis longtemps, en fait depuis le premier voyage des Croisés à Constantinople et à Jérusalem. Mais, comme nous le disions, d'âpres controverses théologiques divisent le clergé, opposant comme toujours les partisans des idées traditionnelles et des idées nouvelles. L'orientation en faveur de celles-ci se dessine à peine. Et c'est à n'en pas douter ce qui explique la sobriété relative du tableau tracé par Chrétien de Troyes. Car dans la fameuse scène du cortège le vase sacré irradie une merveilleuse clarté mais les assistants ne semblent pas y prêter attention. L'auteur n'indique pas qu'ils aient une attitude de recueillement.

On a prétendu que cette indifférence des personnages de Chrétien de Troyes était en contradiction avec la signification religieuse du récit et on a voulu y voir une preuve de l'origine païenne du sujet. Il faut pourtant se rendre compte que l'attitude à l'égard du sacrement eucharistique, telle que la conçoit aujourd'hui l'Église, ne se justifiait nullement jusqu'alors. En dehors de la messe qui se bornait, répétons-le, à une simple cérémonie rappelant la Cène, on n'avait pas idée de témoigner des marques de vénération au vase renfermant l'hostie, qui d'ailleurs n'était jamais exposé puisque tout était consommé pendant la cérémonie. On ne saurait oublier en outre que Chrétien de Troyes semble avoir été un esprit assez profane ; certes il était tout indiqué qu'il fît du Graal le centre de son récit puisque cette question de l'Eucharistie occupait tous les esprits. Mais il se souciait sans doute peu de la piété que suscitait chez les fidèles le nouveau sacrement.

Chez Robert de Boron, on le sait, il en est déjà tout autrement. L'apparition du Graal ne se produit plus au cours d'un festin, mais elle donne lieu à un culte et les richesses qu'on lui doit sont d'ordre spirituel. Les assistants se recueillent et le vieux roi bat sa coulpe en présence du vase sacré. Par la suite chez les auteurs des *Continuations* du conte de Chrétien et surtout dans le *Lancelot*, l'apparition du Graal est prétexte à une mise en scène toujours plus riche, et, détail important, la jeune fille qui le porte ne le tient plus comme un ciboire, mais elle l'élève au-dessus de sa tête comme un ostensoir.

Enfin dans la *Queste del Saint Graal*, il est entouré d'anges qui s'acquittent d'une véritable liturgie, tandis que des saints et des bienheureux descendent du ciel et que le Christ lui-même se montre aux assistants. Tout cela ne fait que traduire les tendances qui se font jour peu à peu dans l'Église. Il existe un synchronisme évident entre l'évolution des dogmes concernant l'Eucharistie et la transformation du sujet. A mesure que la doctrine tend à donner au sacrement plus d'importance et que la liturgie s'enrichit, le Graal lui-même prend une signification plus complexe et ses apparitions ont un caractère plus grandiose.

Ainsi les conceptions religieuses s'étaient transformées depuis l'époque où Geoffroy de Monmouth écrivait l'*Historia Regum Britanniae*. Dans la seconde moitié du siècle le nouveau dogme de l'Eucharistie était devenu un sujet d'une telle actualité qu'il avait donné naissance à des œuvres littéraires considérables. Mais le conte de Chrétien de Troyes étant le récit le plus ancien sur le Graal qui nous soit parvenu et l'auteur s'étant inspiré de son propre aveu d'un ouvrage antérieur, quels pouvaient être le caractère et la provenance de celui-ci ? On n'ignore pas que Chrétien qui avait passé presque toute son existence d'écrivain à la cour de Marie de Champagne, avait déjà composé plusieurs romans sur des sujets arthuriens ; Marie elle-même lui avait fourni les canevas de certains d'entre eux. Cette fois encore, le décor, les noms des personnages, les traits de mœurs, etc... révèlent une origine bretonne. On sait aussi que le conte du Graal fut écrit sur la demande de Philippe d'Alsace mais à l'intention de Marie que celui-ci désirait épouser. Or Marie était fille d'Aliénor d'Aquitaine qui était devenue reine d'Angleterre et qui joua un rôle de première importance comme protectrice des Lettres. Il est permis de supposer que c'est à la cour des Plantagenets ou au moins dans son entourage que vit le jour le livre dont s'est servi Chrétien de Troyes. C'est là que les conditions étaient les plus favorables à la synthèse des éléments qui se sont unis pour former le thème du Graal : d'une part le messianisme incontestable qui caractérisait les Bretons depuis des siècles, d'autre part les notions religieuses concernant le sacrement eucharistique dont l'importance était devenue primordiale. Un aperçu des données historiques va nous le montrer de manière évidente.

*
* *

C'est en 1154, rappelons-le, que le comte d'Anjou, Henri Plantagenet, fut appelé au trône d'Angleterre. Mais il est nécessaire de remonter plus haut pour comprendre le rôle d'Aliénor d'Aquitaine dont la vie n'est d'ailleurs pas sans romanesque. Née en 1122, elle était fille du comte de Poitiers Guillaume X et petite-fille de Guillaume VII qui fut lui-même un poète fameux en son temps. La cour de Poitiers se distinguait alors particulièrement par la vie littéraire qu'elle favorisait. Les troubadours y rencontraient les conteurs du Nord; en particulier le célèbre Bledhri, un Gallois, semble y avoir séjourné longtemps et y avoir largement fait connaître les œuvres culturelles de son pays. Héritière d'un vaste apanage qui s'étendait de la Normandie aux Pyrénées, Aliénor fut mariée à quinze ans au futur Louis VII et devint par la suite reine de France ; mais les époux étaient mal assortis et la seconde Croisade fut l'occasion de leur désunion définitive. La reine, suivie d'une cour brillante, avait accompagné les Croisés et sa liaison avec son cousin le prince d'Antioche, Raymond de Poitiers, ne manqua pas de faire quelque bruit. Louis VII, après un échec complet devant Damas, abandonna l'entreprise et quelque temps après son retour en France, en 1152, fit prononcer son divorce par le concile de Beaugency.

Il est intéressant de remarquer qu'Aliénor et son entourage, qui comprenait naturellement poètes et jongleurs, se trouvèrent à cette occasion à même d'entrer en contact étroit avec la culture orientale, de connaître la liturgie byzantine, de se pénétrer de toutes les idées qui devaient exercer une influence si profonde en Occident. Cette croisade avait été prêchée par saint Bernard, et les ordres de chevalerie étant en ce moment en plein essor, l'idéal ascétique des Templiers et des Hospitaliers faisait naître un type nouveau dans l'histoire : celui du chevalier qui est en même temps un saint. Notons aussi que Raymond de Poitiers ayant épousé en 1136 la princesse héritière d'Antioche, Constance, fille de Foulques d'Anjou qui avait hérité du trône de Jérusalem après la mort de Baudoin II, était à la source même du mouvement spirituel qui s'opérait durant cette période. Ce

séjour en Orient par conséquent devait être pour Aliénor un moyen d'élargir ses connaissances; il n'est pas douteux qu'il ait contribué à enrichir sa personnalité.

Après son divorce, la duchesse d'Aquitaine ne manqua pas de prétendants. Deux mois plus tard elle épousa le comte d'Anjou et de ce fait elle ne tarda pas à devenir reine d'Angleterre. Les Plantagenets se trouvaient dès lors maîtres d'un très vaste royaume et leur puissance était beaucoup plus considérable que celle du roi de France. A Londres, la monarchie angevine entretenait, comme ses prédécesseurs normands, des rapports avec les Bretons insulaires de la Cornouailles et du Pays de Galles, et très certainement leur littérature y était connue. On ne saurait oublier de plus que de nombreux Bretons d'Armorique étaient arrivés en Angleterre avec Guillaume le Conquérant et y avaient reçu des fiefs. Ces circonstances nous expliquent la faveur dont jouissaient les œuvres celtiques à la cour d'Aliénor; il nous en reste au moins un témoignage bien net : ce sont les lais de Marie de France. On a quelque peu discuté pour savoir si la « matière de Bretagne » avait été connue de l'Europe par l'intermédiaire des Gallois ou des Bretons d'Armorique. Les uns et les autres certainement ont joué un rôle. Mais si l'on en juge par l'œuvre de Marie de France, celui des Bretons d'Armorique n'aurait pas été le moins important.

Notons que l'année 1154 qui voit arriver les Plantagenets en Angleterre est aussi celle de la mort de Geoffroy de Monmouth. Dès 1155 paraît le *Brut* de Wace, première adaptation en français de l'*Historia*. Puis à partir de 1162 environ s'échelonnent les œuvres arthuriennes de Chrétien de Troyes. Cette époque, nous l'avons dit, est celle où la chrétienté est en pleine effervescence. Les controverses concernant l'Eucharistie sont extrêmement vives, la société lettrée ne peut ignorer l'évolution profonde qui est en train de s'accomplir dans les dogmes et l'on imagine facilement que le sujet ait tenté les conteurs bretons de la cour d'Aliénor. Que le fameux livre de Chrétien ait été transmis à celui-ci par Philippe d'Alsace est un détail; ce texte était destiné à Marie de Champagne dont le goût pour les Lettres est aussi bien connu. Toute l'œuvre de Chrétien, écrite pour elle, laisse supposer qu'elle en avait reçu d'autres de la même provenance. N'oublions pas que les œuvres des har-

peurs bretons étaient faites pour être récitées et non pas écrites ; sans doute l'improvisation y jouait-elle même un certain rôle. Les textes qui parvenaient à Marie de Champagne étaient donc vraisemblablement de simples relations dont la valeur littéraire était rudimentaire. C'est à Chrétien qu'il devait appartenir de donner forme à cette matière et il l'a fait avec l'art que l'on sait.

*
* *

Il est vrai que le thème du Graal, tel que nous le connaissons, est loin de se trouver entièrement explicite dans Chrétien de Troyes. Il résulte non seulement de son apport, mais de celui de Robert de Boron et des auteurs qui ont écrit le *Lancelot* et la *Queste*. En somme, réduit à ses traits essentiels, ce thème peut se résumer ainsi : « Un roi infirme et son royaume sont l'objet d'une sorte d'enchantement qui se traduit par toutes sortes de maux. Cela résulte d'un événement antérieur, le « coup félon » qui a blessé le roi et fait perdre du même coup sa richesse à sa terre. C'est là ce qui a occasionné la destruction du « royaume de Logres » et la misère de tous. Pourtant un espoir subsiste : cet enchantement pourra être dissipé par la venue d'un chevalier prédestiné. Celui-ci doit se distinguer non seulement par ses prouesses, mais par la pureté du cœur et par sa sainteté qui se manifeste parce qu'il est seul à pouvoir découvrir le Graal. Ce sont donc les bienfaits inhérents au sacrement eucharistique qui par l'intermédiaire du Héros du Graal font retrouver au roi et à son royaume la santé et la prospérité. »

Remarquons d'abord que l'idée dominante du sujet, la notion autour de laquelle gravite et s'ordonne toute l'histoire, c'est l'idée de messianisme. Au château du Graal on espère ardemment, on attend la venue d'un sauveur. Or cette attente c'était celle du peuple breton depuis des siècles. Non seulement la conquête saxonne l'avait dépouillé, humilié, mais une succession d'épreuves s'étaient abattues sur lui. Tous les documents historiques ou pseudo-historiques font de la Bretagne après l'invasion saxonne une description tragique ; et cet état de choses est durable, il semble qu'une malédiction pèse sur le

pays. Remarquons aussi qu'il y a une notion de déchéance chez le Roi-Pêcheur; on admet qu'il est réduit à l'impuissance à la fois pour une faute qu'il a commise et par suite d'une intervention étrangère. Nous avons vu comment l'espoir du retour d'Arthur s'était transformé dans *l'Historia Regum Britanniae* en un messianisme de caractère religieux. Mais après Geoffroy de Monmouth, le dogme de l'Eucharistie avait pris une signification incomparablement plus large; le sacrement représentait avec une évidence accrue la promesse d'une vie nouvelle. S'il était un symbole qui devait être adopté désormais pour se substituer au mythe arthurien, c'était assurément celui-là.

Toutefois le trait le plus révélateur du thème du Graal, celui qui nous permet à coup sûr d'en discerner le sens allégorique, c'est cette curieuse allusion au « coup félon » qui a détruit le royaume de Logres. On sait d'une part que ce mot de Logres, provenant du gallois Lloegyr, désigne la Bretagne elle-même, et d'autre part, il est certain que la perte de leur pays a toujours été imputée par les Bretons à la trahison des Saxons. L'accusation de félonie portée contre eux se retrouve très fréquemment dans les ouvrages historiques que nous avons cités ; dans l'*Historia Regum Britanniae* elle constitue en quelque sorte un leitmotiv et cela pour la raison suivante : lorsque les Romains abandonnèrent la Bretagne au IVe siècle, les Bretons, menacés au Nord par les Pictes, avaient fait alliance avec des bandes saxonnes commandées par deux chefs Hengist et Horsa, qu'ils entretenaient, à la manière des Romains, comme des mercenaires. Mais ces alliés, s'entendant subrepticement avec les Pictes, avaient tout à coup changé de camp et s'étaient retournés contre eux. Tel avait été le point de départ de la conquête de l'île par les Saxons qui, arrivant toujours plus nombreux des rivages de la Mer du Nord, l'avaient peuplée en l'espace de deux siècles. Les malheureux Bretons, chassés dans les régions montagneuses de l'Ouest, on le conçoit, ne leur avaient jamais pardonné. Il ne saurait y avoir de doute : le « coup félon » qui est à l'origine de tous les malheurs du royaume de Logres ne pouvait s'appliquer qu'à l'ennemi héréditaire, au Saxon.

Autant qu'une allégorie destinée à mettre en lumière la valeur du sacrement eucharistique dont la chrétienté prenait

alors pleinement conscience, le thème du Graal nous apparaît donc comme une image qui exprime la situation malheureuse de la Bretagne et son espoir de renaissance persistant depuis des siècles. Image seulement esquissée sans doute chez Chrétien de Troyes, mais que Robert de Boron, les auteurs des *Continuations* : Manessier, Gerbert de Montreuil, etc... et surtout les auteurs anonymes du *Lancelot* et de la *Queste*, viendront compléter et préciser en puisant à la même source bretonne. Car on a identifié aujourd'hui, grâce aux travaux de nombreux érudits, d'innombrables réminiscences de rites, de traits de mœurs, de notions mythologiques provenant du paganisme celtique, qui subsistent dans les romans du Graal en dehors de l'œuvre de Chrétien de Troyes [1]. Il est clair que ces éléments ont été empruntés. Chez les Bretons eux-mêmes le sujet a sans doute donné naissance à de nombreuses versions (disons plutôt à des interprétations diverses, si l'on admet que les harpeurs brodaient sur un thème au gré de leur inspiration) et cela d'autant plus que les Normands, puis les Plantagenets, qui tendaient à s'opposer au mythe d'Arthur, devaient se montrer favorables à ce qui pouvait s'y substituer.

Ainsi le Roi-Pêcheur doit être considéré comme personnifiant à la fois le royaume de ce monde selon l'Écriture et la souveraineté déchue de la Bretagne qui espère inlassablement un sauveur. On sait combien le moyen âge se plaisait à ces allégories. Mais ce sauveur ici ne devait pas être Arthur, d'abord parce que l'Église s'efforçait de mettre fin à la superstition populaire qui consistait à croire à son retour comme le prouve la prétendue découverte de sa tombe à Glastonbury. Ensuite et surtout parce qu'un autre idéal tend à remplacer en cette fin du XII[e] siècle l'idéal encore tout empreint d'instincts primitifs que représentait Arthur. Les Croisades, la fondation des grands ordres de chevalerie, la transformation qui s'opère dans les conceptions dogmatiques concernant l'Eucharistie, tout cela

1. Rappelons que M. Vendryès y a consacré un important article : « Les Éléments celtiques dans la Légende du Graal» (Études Celtiques, 1949). Ces réminiscences font aussi l'objet du livre de M. Jean Marx : « La Légende Arthurienne et le Graal » pour ne parler que des travaux relativement récents.

se conjugue pour donner naissance à un type de sauveur beaucoup plus spiritualisé et ayant un caractère d'universalité : le Héros du Graal dont Perceval sera en quelque sorte l'ébauche et Galaad le type achevé. Évolution admirable et au surplus fort habile que celle qui va d'Arthur, figure encore si païenne, si proche des divinités celtiques, à Galaad, le chevalier parfait, pure image de la mystique selon saint Bernard, qui finalement s'identifie au Christ lui-même.

*
* *

Ce qui a fait le succès du thème du Graal, c'est qu'en s'inspirant d'une phase particulièrement douloureuse de l'histoire bretonne, il exprimait du même coup de manière saisissante la notion chrétienne de la misère de l'homme et de l'impuissance où il se trouve ici-bas sans une intervention divine. Il était facile de passer du cas particulier de la Bretagne au cas général de l'humanité et les écrivains qui après Chrétien de Troyes ont repris ce thème n'ont été aucunement gênés par son caractère. Grâce à eux l'histoire du Graal a pris les dimensions grandioses qui sont les siennes dans le *Lancelot* et dans la *Queste* ; en même temps son sens s'est enrichi jusqu'à lui faire exprimer, dans celle-ci surtout, des vérités d'ordre religieux qui étaient sans doute fort loin de la pensée initiale des conteurs bretons. La contribution non celtique au développement du sujet a donc été considérable. Mais il n'en est pas moins vrai que ce thème n'a eu son attrait que parce que ces vérités étaient situées sur un plan et dans une ambiance de poésie qu'il devait à son origine.

Le parallélisme que l'on pouvait établir entre l'état de déchéance de la Bretagne et celui de l'humanité en général a donc résulté des épreuves subies par les Bretons mais aussi, il faut bien le dire, du fait que ceux-ci ont inconsciemment déformé leur histoire dans un sens chrétien en l'identifiant en quelque sorte aux événements que leur fournissait la tradition biblique. Des légendes comme celle de Vortigern le roi maudit, ne permettent guère d'en douter. Il y eut là, semble-t-il, une curieuse réciprocité d'influences : d'une part les notions religieuses se

sont mêlées dans l'esprit des Bretons à des faits historiques de caractère plus ou moins païen et d'autre part leur passé a pris quelque ressemblance avec celui de l'humanité tel qu'ils pouvaient le connaître d'après l'Écriture Sainte. Si étrange que cela paraisse, on se l'explique lorsqu'on connaît intimement le tempérament des Celtes, souvent doués d'une imagination sans frein et qui possèdent le goût du mythe au point que la notion du réel se mêle étroitement chez eux aux fictions créées par l'esprit. De nos jours ces tendances étonnent encore chez certains d'entre eux et il n'est pas besoin de dire que chez les âmes primitives du moyen âge, elles devaient être beaucoup plus marquées.

De toutes manières on peut admettre que le christianisme des Bretons s'est trouvé fortement teinté de paganisme et que l'idée que les masses se faisaient de la religion était au début du moyen âge fort peu orthodoxe. Le mythe d'Arthur en est une preuve. Mais on ne saurait le regretter, bien au contraire. Car ce sont précisément tous les éléments tirés de la mythologie primitive, toutes les notions de provenance celtique, que les conteurs ont utilisés instinctivement, qui rendent le thème du Graal d'une originalité incontestable et qui, en s'alliant à la spiritualité authentiquement chrétienne que nos auteurs de langue française lui ont fait exprimer à leur tour, ont contribué à en faire l'un des plus intéressants de l'histoire littéraire.

D. DE SÉCHELLES.

OGIER LE DANOIS, HÉROS ÉPIQUE

Divers travaux importants ont été récemment consacrés à la légende d'Ogier le Danois. On ne saurait s'étonner qu'ils traitent avant tout du problème des origines, *individualistes* et *traditionalistes* trouvant sans peine, dans le cas présent, de quoi alimenter leurs querelles [1]. Mais on peut regretter que les textes eux-mêmes tiennent finalement peu de place dans ces savantes discussions. Nul, bien entendu, ne songe à soutenir que la *Chevalerie Ogier* est une œuvre impeccable, mais elle est mieux qu'un simple document [2]. En tout cas, le héros qu'elle peint

1. Je fais évidemment allusion au livre de Mme R. Lejeune, *Les chansons de geste et l'histoire*, Liège, 1948. La plus grande partie de ce livre est consacrée à Ogier. Mme Lejeune s'efforce d'y démontrer la très haute ancienneté de la légende et sa précoce diffusion à partir du Piémont et de la Provence. Ces vues ont été combattues en particulier par Stefan Hofer dans *Z. für rom. Phil.*, 1951, p. 388 et suiv., et par F. Lecoy dans *Rom.*, 1952, p. 412 et suiv. On sait enfin qu'Ogier est cité dans la *Nota Emilianense*, révélée récemment par M. Dámaso Alonso, et que ce curieux texte fait depuis peu l'objet de nombreuses mises au point (voir en part. celles de F. Lecoy, *Rom.*, 1955, p. 254-269 et de R. Walpole, *Rom. Phil.*, 1956, p. 370-381 et, même année, t. X, p. 1-18. Est-il besoin de rappeler que Ph. A. Becker avait, en 1940, dans un article de la *Zeit. f. franz. Sprache und Lit.*, p. 67-88, formulé une explication plus individualiste encore que celle des *Légendes Épiques*, lesquelles répondaient pourtant avec vigueur aux thèses de K. Voretzsch (*Ueber die Sage von Ogier*, Halle 1891).

Le moins qu'on puisse dire aujourd'hui est qu'en dépit de tant d'efforts le débat continue.

2. La *Chevalerie* n'avait fait l'objet que de jugements sommaires et en général défavorables jusqu'à l'article de E. R. Curtius : *Ueber die Altfranz. Epik.*, *Rom. Forsch.*, 1950, p. 125-57. Cet article du reste est tout le contraire d'une réhabilitation, puisqu'il accuse Raimbert de Paris d'être interminable

avec plus ou moins de bonheur, et dont nous ne connaîtrions pas sans elle le vrai visage, mérite d'être défini en face de ceux-là même auxquels on peut le comparer. Parmi les barons révoltés n'a-t-il pas, en effet, une place à part ? C'est à dégager la grandeur et le sens de sa destinée, son originalité aussi, que le bref essai qui va suivre voudrait s'employer. S'il ne prétend pas faire découvrir ainsi dans le poème de Raimbert de Paris des mérites insoupçonnés, du moins espère-t-il donner une idée juste et équitable de ses réelles qualités et par là mieux expliquer son large et durable succès.

*
* *

La *Chevalerie Ogier* commence, on s'en souvient, par un long prologue, la *première branche*, qui raconte les *enfances* du héros. Ce récit, dont l'essentiel a été repris plus tard par Adenet le Roi, fait contraste avec le reste de l'œuvre. Le jeune Ogier, en effet, y joue un rôle qui n'annonce guère celui qu'il est appelé à tenir par la suite. Et pourtant les débuts de sa carrière sont rien moins que faciles. Élevé à la cour de Charlemagne parmi les *bacheliers* qui achèvent leur apprentissage militaire, il est en sa qualité d'otage exposé à de graves dangers. Mais le jour où il se voit, par représaille, condamné au supplice sur l'ordre de l'empereur, il ne fait pas front avec cette furie dont il donnera plus tard tant d'exemples. C'est avec sang-froid et habileté au contraire qu'il défend sa vie menacée, fort de son innocence et de toutes les sympathies qu'il a su éveiller autour de lui. Car, tandis qu'il proteste contre une exécution sommaire qu'il qualifie de péché, tout en versant quelques larmes, il trouve des avocats en la personne des plus hauts barons et de la reine. On se rappelle également la galante aventure qui lui arrive dans sa prison, avec la fille de son geôlier, le châtelain de Saint-Omer. Il se révèle là beaucoup plus séduisant que séducteur, en tout cas beaucoup plus digne d'intérêt que de réprobation : il n'est pas le protestataire farouche que rien n'arrête, mais l'être jeune

et d'avoir fait de ses personnages de vulgaires marionnettes. Bédier et Becker étaient beaucoup plus indulgents (*Légendes Ep.*, II, p. 283 et *Z. f. fr. Sprache und Lit.*, 1940, p. 86 et suiv.). Ces divergences suffiraient à justifier l'entreprise à laquelle nous convions ici le lecteur.

qu'une mortelle menace n'empêche pas, contre tout espoir, d'espérer. On ne s'étonne donc pas de le voir, au dernier moment, bénéficier d'un répit imprévu, lorsqu'en toute hâte Charlemagne part délivrer Rome, tombée aux mains des infidèles. Mais on l'admire quand, placé sous bonne garde au milieu de l'armée franque, et sachant qu'il ne perd rien pour attendre, il n'éprouve à aucun moment la tentation de s'échapper. Il n'aspire, en effet, qu'à échanger contre une mort glorieuse le supplice infamant qui lui est promis : son vœu est de se sacrifier pour la cause chrétienne, donc pour Charlemagne ! Inutile de revenir sur les circonstances qui lui permettent de manifester son héroïsme, de forcer l'admiration de l'empereur et finalement d'obtenir beaucoup mieux que la vie sauve. On se rappelle en outre qu'à ce beau début font suite, au cours du siège de Rome, des exploits très chevaleresques qui détonnent dans une chanson de geste, alors qu'ils seraient à leur place dans un roman. De toute évidence, le prologue de la *Chevalerie* entend faire du jeune Danois un modèle de générosité et de mesure [1], lui attribuant en somme toutes les qualités qui, après la mort de son fils, lui manqueront le plus. Entre ce prologue et le reste de l'œuvre une coupure existe, qui s'accuse au point de devenir choquante. Elle requiert une explication.

On sait qu'un certain nombre de textes épiques ignorent la rébellion d'Ogier. Le *Roland* et le pseudo-Turpin par exemple font de lui un des plus fidèles serviteurs de Charlemagne, sans pour autant lui donner un rôle de premier plan. Il est donc permis de supposer qu'au XII^e^ siècle deux traditions opposées se partageaient la faveur du public, l'une célébrant en Ogier un baron discipliné et fidèle, l'autre faisant de lui un indomptable révolté [2]. Dans ces conditions, on pourrait soutenir que

1. Je fais allusion au plaidoyer qui sauve le lâche Alori, le Lombard qui a fui avec l'oriflamme ; à la rescousse de Charlot, que sa propre vanité et sa propre imprudence ont mis en péril ; aux combats singuliers, courtois et romanesques, livrés d'abord contre, puis pour Caraheus, le plus noble et le plus loyal des païens.

2. Cette éventualité est en particulier envisagée par I. Siciliano et par F. Lecoy. Cf. les pages consacrées à Ogier par le critique italien dans son récent livre sur *l'origine des chansons de geste*, et le compte rendu du second, cité dans la note 1 de cet article p. 199.

la *branche I* de la *Chevalerie* procède de la première, tandis que les branches suivantes exploitent la seconde, évidemment plus riche et plus dramatique. A supposer que telle soit bien l'origine du contraste qu'il s'agit d'expliquer, faut-il en conclure que l'ajustage a été particulièrement maladroit, ayant été réalisé par un arrangeur cyclique sans talent ni scrupule? En réalité, l'idée de marquer dans la carrière du héros des étapes antithétiques n'était pas mauvaise en soi, et elle pouvait fort bien entrer dans un plan logique et concerté. Encore eût-il fallu laisser prévoir dès le début les changements qui devaient par la suite intervenir. Il était facile d'ajouter quelques ombres au portrait flatteur du jeune Ogier, d'introduire dans ses brillantes *enfances* des épisodes, même rapides, qui eussent annoncé sa future rébellion. Plus complexe, le personnage, en même temps que plus vivant, se fût ainsi révélé plus propre à devenir ce qu'il devait être après la mort de Bauduinet. On peut, il est vrai, envisager les choses tout autrement. Le meurtre de son fils a porté à Ogier un coup infiniment cruel, si cruel même qu'il a en un instant complètement transformé son caractère, fait apparaître en lui, soudain, un autre homme. Une grande douleur qui déchire l'âme et le cœur, un crime que son impunité rend encore plus odieux, peuvent en effet faire perdre le sens, ou révéler des instincts jusque-là ignorés. Est-ce ainsi qu'ont raisonné le ou les auteurs de la *Chevalerie Ogier*? On s'expliquerait en ce cas la différence de ton qui existe entre la première *branche* et le reste de l'œuvre. Impossible d'en décider avant d'avoir examiné les circonstances mêmes du drame, et, dans ce cadre, le comportement du héros.

Rappelons les faits. Bauduinet joue aux échecs avec Charlot. Entre eux une querelle s'élève. Injurié, puis frappé, Bauduinet tombe inanimé. Devant le cadavre de son fils, Ogier est pris d'un véritable accès de folie furieuse. Saisissant un *levier* qu'il trouve à portée de sa main, il prend à peine le temps d'embrasser son enfant, se précipite à la poursuite du coupable, bousculant ou abattant tous ceux qui tentent de le retenir. Leur résistance met son exaspération à son comble : faute de pouvoir s'en prendre à Charlot, il se retourne contre Charlemagne lui-même. Or Charlemagne n'est en rien responsable de ce qui vient d'arriver. Il est au surplus l'empereur, et nul ne saurait

le blâmer de protéger son fils, au moins momentanément, et jusqu'à plus ample informé. Qu'on écoute plutôt ses nobles paroles. Ne devraient-elles pas, d'un seul coup, faire tomber la colère d'Ogier ?

Jentieus hom sire, le merchi te requier. 3201
Atemprés vos et laissiés consillier ;
Icesti perte ne puet nus adrechier :
Mors est vos filx par pesant encombrier ;
Charlos l'a mort, si com j'oi tesmoignier,
Ce poise moi, mais iche n'a mestier.
Prendés l'amende, car prés sui del baillier,
Com jugeront duc et comte et princhier.

Ogier pouvait-il vraiment exiger davantage ? Lui qui tant de fois a su « se conseiller », comment ose-t-il prétendre punir le meurtrier, sans jugement et de sa propre main ?

...Tot ichou n'a mestier, 3209
Ke par les sains ke on doit depriier
Ja acordance ne m'en verrés baillier,
S'arai Charlot ocis au brant d'achier.

On comprend que devant pareille attitude Charlemagne à son tour perde son sang-froid, profère des menaces et prononce une sentence d'exil. Conscient d'avoir poussé l'esprit de conciliation aussi loin qu'il le pouvait sans compromettre sa dignité, l'empereur a-t-il tort de s'estimer outragé ? A-t-il tort de s'indigner contre un forcené qui, aveuglé plus encore par l'orgueil que par le chagrin, parle de vengeance et non pas de justice ? On conçoit, il est vrai, qu'Ogier se défie de Charlemagne. Les offres de celui-ci peuvent en effet lui apparaître, non comme celle d'un juge vraiment serein et équitable, mais comme celle d'un père qui cherche avant tout à sauver égoïstement un fils indigne. Une réparation, pense-t-il, quelle proposition dérisoire et sans commune mesure avec la douleur ressentie, le préjudice subi, l'injure commise ! Et sans doute ne se trompe-t-il qu'à demi. Mais pourquoi s'élance-t-il contre son seigneur, tel un « diable échappé de l'enfer » ? Pourquoi cherche-t-il à le frapper, brandissant son levier et assommant au passage un cousin de Charlot ? N'y a-t-il pas, dans cette mêlée sanglante où éclatent les crânes et se répandent les cervelles, puis dans cette pour-

suite où l'empereur piteusement mord la poussière, quelque chose de vraiment trop sommaire ?

On doit cependant songer ici à la vieille coutume germanique de la *faide*[1], ou plus exactement se rappeler qu'en plein XII^e siècle encore, les mœurs admettent qu'on se fasse justice soi-même, sans recourir à des arbitres ou à des juges. De tels usages permettent de comprendre non seulement pourquoi la douleur provoque chez Ogier une rage meurtrière, mais encore pourquoi l'indignation lui fait apparaître la vengeance à la fois comme un devoir et comme un droit, pourquoi aussi *l'amende* offerte par Charlemagne lui semble inacceptable et même injurieuse. Que, dans ces conditions, l'insulte s'ajoutant au crime, le farouche et fier Danois se soit jeté sur Charlemagne pour lui faire un mauvais parti devient dès lors psychologiquement vraisemblable. De graves scrupules auraient dû pourtant le retenir, car, si la survivance de la *faide* est un fait, c'est un fait aussi que, dans le cadre des institutions féodales, porter la main sur son seigneur et à plus forte raison sur son roi est un acte hautement sacrilège. Et cet acte Ogier ne l'accomplira pas seulement une fois, quelques instants après le meurtre de Bauduinet; il le renouvellera souvent dans les guerres ultérieures, lorsque, cherchant toutes les occasions de se mesurer avec Charlemagne, il le désarçonnera, bien décidé à le tuer sans pitié ni remords. Pareil acharnement se concevrait chez un personnage foncièrement antipathique ou odieux. Il se conçoit difficilement chez quelqu'un qui a derrière lui un beau passé chevaleresque, et par la suite ne sera, à aucun moment, présenté comme digne d'une réprobation totale et définitive[2].

Ainsi la surprise et la gêne ne se dissipent-elles que pour renaître aussitôt. Faut-il donc, en dernière analyse, mettre ici en cause la négligence et la maladresse ? Faut-il uniquement expliquer par elles ce qui nous heurte dans la *Chevalerie* à partir du moment où éclate le drame ? Sans doute, dans un tel drame, les deux protagonistes devaient-ils se partager les torts

1. Voir à ce sujet par exemple Fliche, *Hist. de l'Église*, t. VII, p. 480 sqq.

2. Qu'on se rappelle au contraire, dans les gestes de Girard de Vienne ou de Renaud de Montauban, les scrupules des révoltés lorsqu'ils se trouvent face à face avec l'empereur.

et les responsabilités. Mais il ne suffisait pas d'avoir conscience de cette nécessité pour triompher du même coup de toutes les difficultés qu'elle créait. Le thème de la partie d'échecs permettait certainement de donner au conflit le caractère de soudaineté et de sauvagerie qui s'imposait. Toutefois, il n'importait pas seulement de rendre vraisemblable la transformation d'Ogier. Il fallait encore conserver au héros le bénéfice des circonstances atténuantes. Or, pour peu qu'on le montrât emporté dans un brusque déchaînement de violence et de démesure, les excuses qu'on pouvait lui trouver n'étaient pas très nombreuses. Devait-on par exemple faire valoir que l'excès même du chagrin et de l'indignation peut provoquer des fureurs dignes d'indulgence, parce qu'impossibles à dominer ? Mais est-ce bien ainsi que raisonnent les douze pairs, lorsqu'ils facilitent la fuite d'Ogier, au moment précis où, sous leurs yeux, il tente d'assommer Charlemagne ? En fait, la *Chevalerie* nous laisse dans le doute, et c'est fort regrettable. Elle n'a d'ailleurs pas été plus heureuse, ni plus explicite, en ce qui concerne l'empereur lui-même, car les sympathies que, sans s'expliquer, elle manifeste envers le Danois nuisent à son adversaire. On ne retrouve plus en lui le patriarche prestigieux de la tradition rolandienne. A aucun moment il ne forcera l'estime, ni l'admiration ; son obstination ou sa colère ne seront pas seulement surprenantes, elles seront bien souvent odieuses ou ridicules. Il se confirme donc que, si la *Chevalerie* a dans le cas présent des intentions, elle ne les laisse pas deviner. On constate qu'elle recherche sciemment certains contrastes, qu'elle pousse jusqu'à l'invraisemblance certains grossissements. On admire même la vigueur des effets de brutalité qu'elle obtient ; mais on a l'impression d'être en présence d'une sorte de parti pris. On veut bien qu'Ogier, après des enfances héroïques et généreuses, soit transformé par le meurtre de son fils. On accepte même, après cette transformation, de le regarder avec sympathie. Mais on aimerait savoir exactement à quoi s'en tenir. Or le texte se dérobe, et l'effort qu'on tente pour l'interpréter demeure des plus incertains.

Cette fâcheuse impression va-t-elle se dissiper par la suite ? Lorsque la guerre lombarde éclate, Ogier est encore ulcéré et plein d'amertume ; il n'a pas oublié le serment de vengeance qu'il a prononcé et par lequel il se sent lié plus que jamais.

Cependant, réfugié à Pavie et bien accueilli par Didier, il s'est détendu. Il est capable de discuter avec Bertrand, qui pourtant apporte de la part de Charlemagne un véritable ultimatum. Il sait peser ses mots, et se souvient qu'un ambassadeur est inviolable. Si même, injurié par le messager de Charles, il a vite fait de lever son bras dans un geste meurtrier, il sait se ressaisir, obéir à la raison, et conseiller des solutions élégantes. Qu'on l'écoute cependant exposer ses griefs. Il évoque naturellement la mort de Bauduinet, puis se plaint d'avoir été exilé et dépossédé de ses biens; mais il ajoute curieusement :

Por seul itant que j'en osai grochier 4411
Me volt il [Charlemagne] faire en sa cartre lanchier,
Et a ses homes me veult faire loier,
Qui m'assalirent por mon cors damagier ;
Et si veoie devant moi l'enconbrier
De mon enfant a la mort travillier,
Dont la cervele coroit par le plancher ;
Desfendi moi a dus mains d'un levier :
Iluecques m'ot vostres peres mestiers...

Il y a là un singulier mélange de vérité et de mensonge, de mensonge inconscient peut-être. De telles paroles en tout cas ne grandissent pas celui qui les prononce. C'est pourtant le même Ogier qui, dans une dernière entrevue avec Bertrand, dira noblement « Je n'oublie ni ma loyauté, ni le respect que je dois à Naimes, votre père... Cessons de nous menacer en paroles; des chevaliers ne combattent pas avec leurs langues, mais avec leurs épées ». Une fois de plus, nous hésitons, déconcertés, perplexes.

Les propos de Bertrand vont cependant nous tirer enfin d'embarras. Il ne s'agit évidemment pas de ceux qui provoquent chez Ogier une courte flambée de colère : on se rappelle que, traité de portier, notre héros s'empare d'un couteau et le lance contre son interlocuteur. Il s'agit d'un passage autrement significatif, qu'il convient de citer mot pour mot :

Mult es quvers èt plains de grant outrage : 4300
Ben le dois estre, tu es de Danemarche,
Des mals quvers qui se vestent de sarge,
En lor poins portent cascun danoise hache :

Por droit nient liuns l'autre deglaive.
Ains n'apartins de France à nul barnage...
Quant me volsis mordir par ton folage.

Ces quelques vers n'ont pas seulement l'avantage de renseigner sur le sens défavorable qu'au XII^e^ siècle on pouvait attacher au qualificatif *danois*, dont, soit dit en passant, l'origine reste mystérieuse : ils suggèrent l'explication qui jusqu'à présent se dérobait. Le meurtre de Bauduinet a réveillé en Ogier le *barbare*, voilà la vérité. Et toutes les contradictions qui nous choquent en lui proviennent de ce que la douleur fait reparaître sous son vernis chevaleresque un fond de sauvagerie et de brutalité primitives. Le personnage se révèle donc, en dernière analyse, psychologiquement vraisemblable et homogène, dans la diversité de ses aspects. Certes, l'explication aurait dû venir plus tôt et on l'eût préférée moins indirecte, présentée autrement que comme une injure, dans le cours d'une discussion. Elle a tout de même été donnée, et elle est parfaitement valable. Un grand poète eût mieux exploité l'idée, mais nous savons qu'il ne faut pas demander à la *Chevalerie* une perfection comparable à celle du *Roland*.

Au moment où s'engage la guerre lombarde, un malentendu s'est donc dissipé. Événements et personnages, cessant de dérouter, ont pris enfin un vigoureux relief. Ogier est une grande âme que le malheur et l'injustice ont atteinte profondément. En elle s'affirment des aspirations généreuses, entretenues par la chevalerie et le christianisme ; mais en elle bouillonnent aussi des instincts plus élémentaires, ceux de la race danoise. Si cette âme est capable de manifester beaucoup de loyauté, de reconnaissance et d'héroïsme désintéressé, elle est plus qu'une autre accessible aux impulsions de la rancune et de la vengeance. Non seulement elle résiste mal à ces impulsions, mais encore elle les entretient, obstinée, toujours prête à se trouver des justifications naïves ou tendancieuses. Nul n'est donc plus qu'Ogier exposé à la démesure. Victime de lui-même et des autres, il attire certes la sympathie et suscite l'indulgence. Mais capable de fureurs inouïes, il inquiète, il fait peur. On sent qu'une destinée exceptionnelle lui est réservée, mais on s'interroge avec angoisse sur ce qu'elle lui apportera, au terme d'une lutte gigantesque, à la fois justifiée et sacrilège : le salut

ou la damnation ? Cette question, la *Chevalerie* la pose au moins implicitement, et elle s'organise en tout cas comme si son principal souci était désormais d'y répondre.

Avec la guerre lombarde s'amorce, en effet, une longue et puissante progression, digne du dénouement qui la couronnera et en fixera définitivement le sens. Cette guerre commence, pourrait-on dire, normalement, semblable à toutes les grandes luttes féodales, par l'envoi d'un ultimatum et un échange de défis. Une bataille *aramie* doit décider de son issue, ce qui prouve que, de part et d'autre, on entend respecter les règles et les coutumes chevaleresques. Ogier a du reste à ce moment le beau rôle : attaqué, il se défend et entend le faire avec élégance. Tandis que Charlemagne repousse une dernière fois les sages avertissements de Naimes, qui lui rappelle ses torts et plaide pour la conciliation, le Danois parle noblement à Didier, qui hésite un moment à tenir ses promesses :

Sire, dist il, ne sai que vus ferés....
Je sui un hom caitif e debotés :
Kalles li rois m'a mult quelli en hés,
Escillié m'a et mis a povretés...
Moi retenistes, Dex vos en sace grés,
Et je vos ai servi en loialtés,
Vos anemis e plaisiés et matés...
Contre vos homes garandir me devés...
Por Deux vos pris qi en crois fu penés,
Que envers vos ne truisse fausetés...
Grant paor ai qu'au roi ne me rendés ;
Et neporquant qu'en diroie je el ?
La bataille iert que je l'ai afié
Au duc Bertran, fil Namon le barbé.
Tos seus irai, se venir n'i osés,
Od quatre mil que je ai d'adoubés.
Si face Dex de moi ses volontés.
Mis voil morir que j'en soie falsés.

Or les choses ne tardent pas à prendre une triste tournure. Didier s'est décidé à engager le combat, mais le cœur n'y est pas. Tandis qu'Ogier évite Naimes et se mesure avec Charlemagne, les Lombards et leur roi prennent la fuite honteusement, abandonnant celui qu'ils avaient promis de soutenir. Resté seul sur le champ de bataille, le héros échappe enfin à ceux qui le

pressent de toutes parts. Mais il est de ceux qui, poursuivis, continuent de faire front à l'adversaire. Rejoint par Bertrand, le fils de Naimes, il le charge furieusement et le pourfend d'un coup d'épée; s'adressant à l'empereur, il lui lance alors cet implacable défi :

... C'est present recevés
De par Ogier le Danois d'outre mer; 5743
De tex services vos ferai je assés :
Jamais n'iert haus ne bas deportés;
De vos meïsme quid jo faire autretel !

Ainsi, vaincu et victime d'une trahison — Didier tout à l'heure refusera de lui donner refuge dans Pavie —, Ogier succombe à un nouvel accès de folie furieuse. Il ne lui suffit pas d'avoir causé à Naimes, qu'il ménageait à bon droit quelques heures plus tôt, un chagrin dont lui-même pouvait mieux que quiconque mesurer la cruauté. Tombant à l'improviste sur deux sympathiques compagnons qui reviennent, désarmés, d'un saint pèlerinage, il les immole sauvagement, parce qu'il les sait amis de Charlemagne. Pareil crime est sans excuse. Le forfait est même si grave qu'on peut très légitimement douter de l'authenticité de l'épisode. Quelqu'un en tout cas, au mépris d'une tradition répandue, l'a imaginé, qui ne pouvait à coup sûr ignorer l'effet qu'il produirait. Pourquoi cet écrivain, outrepassant la vraisemblance, tenait-il tant à ce qu'Ogier, tel un bandit de grand chemin, massacrât Ami et Amile, innocents et sans armes? Sans doute estimait-il qu'un barbare aux abois pouvait aller jusqu'à ce paroxysme de rage homicide. En ce cas, l'intention était conforme à l'esprit de l'œuvre, mais il n'en reste pas moins qu'elle s'accompagne d'un évident manque de tact et de sens artistique.

Ogier, pourchassé sans trêve, mais plus que jamais avide de vengeance, est-il donc désormais capable de tout oser ? A-t-il définitivement résolu de ne plus rien respecter ? Son attitude pourtant n'est pas celle d'un impie. Souvent encore il élève sa pensée vers Dieu, car la détresse, tout en l'égarant, l'invite malgré tout à prier. Certes, il donne l'impression de courir aveuglément à sa perte. Mais un ultime sursaut est toujours possible chez un être qui garde la foi. Qu'on ne se laisse donc pas trop fâcheusement impressionner par des propos comme ceux-ci :

Dex, dist li dux, et car me consilliés ;
C'est pecheor, s'il vos plaist, ravoiés ! 6245
Hé, Kallon d'Ais, porcoi me decachiés ?
Si m'aït Dex, tort faites et pechiés ;
A Deu m'en plaing, qi me voelle vengier !

On retiendra plutôt cet appel lancé au cours d'une mêlée; il est moins indigne d'un chrétien véritable :

Diex, dist Ogiers, biaus peres de lasus,
Ne sai quel part je doi estre refus ;
Car des armes voi tous les camps vestus.
Des mals q'ai fait m'est hui mesavenu :
Hui m'en seront li guerredon rendu. 6390
Sainte Marie, proiés vo fil Jesu
Hui mete m'ame en paradis lasus,
Car je voi ben qe mi jor sunt venu.

Tout espoir n'est donc pas perdu, mais que de chemin à parcourir ! Réfugié à Castelfort, solidement appuyé sur son imprenable forteresse, aidé par quelques amis fidèles, et merveilleusement servi par son destrier, l'étonnant Broiefort, Ogier un instant reprend confiance. Puis la mort fait des vides autour de lui; il pleure comme un père le jeune Gui, venu rendre le dernier soupir entre ses bras, après une courte et brillante carrière. Alors l'angoisse et la fureur le resaisissent. Mourir, soit ! pense-t-il, mais en combattant jusqu'au bout, pour ne pas tomber vivant entre les mains d'un ennemi sans pitié. Un tel sentiment décuple sa force, le rend capable de tenir tête à toute une armée, donne à son héroïsme on ne sait quoi d'effrayant, de gigantesque. Mais il peut tout aussi bien lui inspirer une résolution criminelle que lui dicter une prière. Le pire est donc à redouter, à moins que Dieu lui-même se décide à intervenir.

Or Dieu, précisément, ne laisse pas sans réponse les appels de l'assiégé. Bien qu'il l'éprouve chaque jour davantage, et l'expose de la sorte à perdre son âme, il veille sur lui efficacement. Ainsi, au cours d'une sortie, Ogier a vu périr sous ses yeux son fidèle écuyer Benoît. Cerné lui-même, il s'est dirigé vers les eaux infranchissables du « Rosne » [1]. Avant de bondir

1. Sur ce nom et sur le fleuve qu'en réalité il désigne, voir R. Lejeune, *Recherches*,... p. 130 et suivantes, et surtout Aebischer, *An. della reale scuola... di Pisa*, 1933, p. 140-146.

dans les flots, il s'est signé, et aussitôt le courant s'est apaisé, permettant à Broiefort de regagner sans encombre les défenses du château. Dieu a donc répondu par un miracle à la prière du fugitif. Il le sauvera bientôt de la trahison. Car, si les machines de Charlemagne sont restées impuissantes, il s'est trouvé dans la place des hommes prêts à la lui livrer. Un rêve prophétique éveille cette fois Ogier et lui permet de pendre impitoyablement les coupables. L'empereur peut s'écrier, consterné : « Dieu protège mon mortel ennemi! » Dieu, en effet, protège Ogier, mais on aurait tort de croire qu'il l'approuve. En réalité, les épreuves qu'il impose, la démesure qu'il entretient, les miracles qu'il consent, préparent le Danois à devenir un jour le champion de la chrétienté, dans un suprême combat. Aussi se doit-il de veiller à la fois sur la vie et l'âme de celui que sa Providence a choisi. Ses premières interventions miraculeuses en appellent d'autres, plus décisives, plus éclatantes encore.

Mais l'heure du dénouement est encore lointaine. Pour le moment, tout accable Ogier, tout stimule ses féroces instincts. On sait avec quel rare bonheur la *Chevalerie* a ordonné et traité les derniers épisodes du siège de Castelfort. Depuis l'investissement de la place jusqu'à la fuite du héros, la narration se développe, logique, vigoureuse. Ogier a maintenant perdu tous ses compagnons. Il ne lui reste que son fidèle Broiefort et son invincible épée Courtain. Il doit moudre son blé, cuire son pain, puiser son eau au puits, nourrir et panser son destrier. Ces humbles occupations, indignes d'un haut baron, ne l'empêchent pas de faire bonne garde, ni d'imaginer les plus ingénieux stratagèmes [1]. Mais bientôt les vivres s'épuisent; amaigri et couvert de haillons, Ogier sent que l'heure des décisions extrêmes a sonné. Peu à peu une idée a germé dans son esprit, tandis qu'il monologue, mêlant les menaces aux prières. Et cette idée est bien digne de lui; elle le résume tout entier, avec ses incroyables audaces et ses fureurs vindicatives; d'abord vaguement formulée, mais bientôt obsédante, elle s'impose, réclame une exécution immédiate :

Adonc sospire Ogiers de Danemarche,
Par mal talent salt sus enmi la place,

1. Cf. l'épisode des mannequins disposés sur les créneaux, vers 8370 et suiv.

Et jure Deu c'or ira au tref Kalle;
Se Callot trove, qi li a fait outrage,
Ocirra le, n'i ara garantage.
Duel en prendra Kalles au fier corage :
« Mes sires est et maint jor m'ot en garde;
Ja por ce mais ne lairai qe n'i aille,
Quant a son fil laisse son talent faire
Et guerroier poure home en autre marche.
Ben set li rois que trop m'a fait outrage;
S'ocis son fil, je n'i doi avoir blasme ! »

Désormais rien n'arrêtera plus Ogier. On se rappelle pourtant le pathétique dialogue qui, avant l'ultime sortie, l'oppose à Charlot. La scène est trop curieuse, trop significative, pour qu'on néglige de la commenter en détail. Des sergents ont entendu le Danois se parler à lui-même, et ses propos les ont glacés d'effroi. Averti de la menace qui pèse sur lui, le fils de l'empereur décide d'avoir seul à seul un entretien avec son ennemi mortel. Depuis longtemps il regrette le coup qu'il a porté à Bauduinet et en déplore les conséquences. Il tentera donc d'obtenir, à n'importe quel prix, la paix. Ogier surpris de voir s'avancer vers lui, sans escorte, le meurtrier de son fils, s'interroge. Il croit devancer son interlocuteur en lui offrant un combat singulier. Mais celui-ci explique sa pensée, reconnaît sa faute, offre réparation. Pour toute réponse, le proscrit se répand en malédictions et en reproches. Or Charlot insiste, laissant deviner ce qu'il redoute :

In hui matin quant solaus fu levés,
Tu regardas ton espiel aceré
Et ton hauberc et ton elme gemmé,
Ta bone espee et ton escu listé.
Foi que dois Deu, c'avoies en pensé ?
Or le me di, ne me soit pas celé,
Et je te jur dessus ma loialté
Que ja par moi n'en seras encusés,
Ne li mien trés n'en iert hui mais gardés;
Porke le sache, ma fianche en prendrés.

Ogier regarde alors fixement Charlot : est-ce la peur de la mort ou le repentir qui fait ainsi parler le fils de l'empereur ? D'où cette réponse, aussitôt suivie du serment exigé :

Conjuré m'as de Deu qui fist le monde
Que je te die le voir et sans mençogne...
Or te conjur de Diu qui fist le monde...,
Que sel te di ne m'encuseras onques.
— Non, dist Callos, foi que doi tot le monde
El que jou doi mon pere et sa coroune,
Et que je doi a saint Pierre de Rome,
Qui estora la loi que nos tenomes,
Ja nel dirai ne a roi ne a conte,
N'a home nul qi soit ne qi fust onques,
Ne li miens tref n'iert gardé de nul home.
Por que le sache, ma fois en abandone.

Cette crânerie tardive de Charlot va-t-elle impressionner Ogier ? Non, la vue de l'assassin de son fils lui est intolérable ; il ne changera rien à son projet, et ce projet il l'exposera avec un calme qui donne le frisson :

Callot de France, dist Ogier li senés,
Mult es hardis qi a moi vilx parler.
Je te has tant ne te puis esgarder,
Car tu me fais mon duel renoveler...
Ja a moi n'ieres paisiés ne acordés
En cest castel ne puis plus sejorner ;
N'ai que mengier, chi me muir a durté :
Or m'en irai, ja nel puis plus garder.
Anuit au vespre quant il iert enseré
M'en isterai sus mon ceval armés ;
Tot coiement m'en irai à ton tref :
Ocirrai toi, se je t'ai encontré ;
De mon espiel te ferrai el costé ;
Tu ou tes peres ne me pues escaper.
Auquel que soit ferai son tans finer !

Charlot a beau lancer un dernier appel et s'offrir une fois de plus à toutes les humiliations, il se heurte à un silence méprisant. Pourtant, il tiendra parole, en dépit de la crainte qu'il éprouve — et combien justifiée. De son entretien avec Ogier, il ne révélera rien ; et à ses gardes il donnera l'ordre de s'éloigner, se contentant d'une seule précaution : à côté du sien, un second lit sera disposé, et c'est dans ce lit vide que tout à l'heure, dans la nuit, Ogier, par erreur, plongera sauvagement sa lance.

Ces scènes, dont on a certainement apprécié la tension dramatique croissante, complètent dignement le bel ensemble que constitue le siège de Castelfort. Sans atteindre à la perfection peut-être, elles révèlent pour le moins un sens artistique avisé [1]. On ne doit pas, en effet, leur reprocher de réhabiliter Charlot au détriment d'Ogier. Il est parfaitement dans la ligne de son caractère et de sa destinée que l'effrayant Danois pousse au-delà de toute limite le ressentiment et l'audace. Et c'est bien à l'instant même où il se sent perdu qu'il doit montrer tout ce dont il est capable. Car que pouvait-il imaginer de plus désespéré, de plus féroce, que cette sortie et ce meurtre ? Est-il concevable qu'il terrorise ainsi sa victime en la prévenant du coup qu'il lui destine ? Est-il concevable surtout qu'il la désarme au préalable par un serment, alors qu'elle reconnaît sa faute, et offre réparation ? Certes, il y a là de quoi décourager toute indulgence. Et pourtant il convient de se rappeler qui est Ogier : un de ces êtres d'exception que Dieu se réserve de sauver au dernier moment, alors qu'ils vont se perdre, parce qu'il a besoin de toute leur furie contre les ennemis de la foi. Qu'on ne se méprenne donc pas sur le véritable sens des dernières péripéties du siège de Castelfort. Leur outrance illustre une grande idée, l'idée qu'une âme peut se racheter, avec l'aide du ciel, grâce à cela même qui pourrait la perdre. La *Chevalerie* fait donc ici heureusement écho au *Roland* d'Oxford. On va voir bientôt à quel point le rapprochement s'impose et quelle lumière il projette sur la suite du récit.

Évidemment, les laisses relatives à la capture d'Ogier et à sa captivité font contraste avec tout ce qui précède. Mais on aurait tort de croire qu'elles s'insèrent dans le texte d'une façon

1. Notons toutefois que l'unité des dernières scènes a été mise en doute par certains critiques. En effet, la victime qu'Ogier se prépare à immoler semble être tantôt Charlemagne, tantôt Charlot. Il n'est pas nécessaire de voir là le résultat d'une contamination entre deux traditions divergentes. Il est parfaitement naturel qu'Ogier en un tel instant hésite ; ne pouvant à la fois faire périr le père et le fils, il massacrera l'un des deux, selon l'occasion qui lui sera offerte au cours de sa sortie nocturne parmi les tentes de l'armée ennemie. Son choix se portera finalement sur Charlot, qui est à ses yeux le plus coupable, étant l'assassin de Bauduinet. Cf. Voretzsch, *loc. cit.*, p. 63-64.

très artificielle. Ce qu'il peut y avoir de jovial, de pittoresque, voire de comique, dans les *branches* VIII et IX ne change pas véritablement la signification du drame. Il ne s'agit pas seulement, en effet, de détendre le public avant les grandes scènes du dénouement. Sans doute est-il habile de distraire ou d'amuser momentanément ceux dont on entend porter bientôt l'anxiété à son comble, et la *Chevalerie* ne dédaigne pas la recette. Mais dans le cas présent, elle obéit encore à d'autres préoccupations. Elle recherche des effets de colossal, qui seront autant de préparations au prodigieux duel de l'épilogue. Car il n'est pas sans intérêt qu'au moment d'affronter ce duel, Ogier prenne une allure de plus en plus gigantesque. Cependant, l'essentiel est ailleurs. On a compris qu'Ogier ne pouvait plus l'emporter dans une lutte désormais trop inégale. On s'inquiète à coup sûr de savoir s'il échappera à la colère de Charlemagne, mais on se demande surtout si, entre les deux hommes, une réconciliation est encore possible ; car il est bien évident que, pour l'un comme pour l'autre, après tout ce qui s'est passé, il ne saurait y avoir de rédemption qu'à ce prix.

On connaît les faits. Ogier, surpris dans son sommeil par l'escorte de Turpin, est fait prisonnier. Mais grâce à la protection de l'archevêque, il échappe au supplice dont il est menacé. Il demeure captif à Reims, où l'empereur, renonçant à exercer une vengeance immédiate, ordonne qu'il périsse lentement de faim. En réalité, Turpin trouve le moyen de satisfaire l'énorme appétit du Danois, tout en respectant à la lettre, au moins au début, les promesses faites à Charlemagne. Et bientôt personne ne songe plus au captif, qui passe pour mort. C'est alors qu'une invasion de païens met l'empire en péril. Seul Ogier pourrait rétablir la situation, car il est seul capable d'affronter le chef ennemi, un géant nommé Bréhier. Timidement d'abord, et bientôt avec insistance, le nom du Danois est prononcé. Charlemagne, furieux puis résigné, s'enquiert enfin de son ancien adversaire. En personne il se rend à Reims, prêt à toutes les concessions raisonnables. Mais quelle sera la réponse d'Ogier ? Et que sortira-t-il de cette rencontre ? Elle devrait rapprocher les deux hommes, mais elle peut aussi les dresser l'un contre l'autre plus farouchement que jamais. L'instant est critique, et l'enjeu considérable, puisqu'il ne s'agit pas seulement de régler

une querelle privée, mais bien plutôt d'assurer, en même temps que le salut de deux âmes en péril, celui de la chrétienté elle-même, menacée d'une totale destruction.

On ne saurait le nier : les données d'une telle situation n'étaient pas faciles à exploiter. Pour en dégager les éléments d'une conclusion pleinement satisfaisante, il fallait des qualités et une maîtrise que la *Chevalerie* n'affirme que très exceptionnellement, on le sait. Certains critiques peu bienveillants l'accusent même formellement d'avoir présenté comme un vulgaire marchandage l'accord qu'Ogier et Charlemagne finissent par conclure au terme de leurs entretiens[1]. L'empereur, disent-ils, agit contraint par la nécessité et l'intérêt. Il sacrifie son fils pour sauver son trône. Quant au Danois, il fait payer fort cher son concours, abusant des circonstances qui le rendent indispensable. Il songe moins au beau rôle qui lui échoit qu'à sa vengeance, ou même à son profit. Le texte invite pourtant à se placer dans une tout autre perspective, pour peu qu'on le considère avec l'attention qu'il mérite.

Assurément, depuis le meurtre de Bauduinet, le père de Charlot n'a rien fait pour s'attirer l'estime ou l'admiration. Non seulement il s'est obstiné à protéger son fils coupable, qu'il aurait dû tout le premier condamner, mais encore il s'est abandonné à une rancune aveugle, implacable. C'est lui qui, oublieux des grands intérêts dont il avait la charge et peu ménager du sang de ses barons, a pris l'initiative de la guerre lombarde, s'est acharné à investir l'imprenable Castelfort, et, maître enfin de son ennemi, s'est réjoui de le faire périr de faim, au milieu de la vermine, dans un ignoble cachot. Mais ce n'est pas l'intérêt seul qui le fait, au moment de l'invasion sarrasine, changer d'attitude. S'il résiste longtemps aux objurgations de ses hommes, il finit par comprendre et peser ses responsabilités. Et cependant, quelle humiliation pour lui d'avoir à supplier cet Ogier, qu'il voulait perdre, et dont maintenant dépend son salut ! Car peut-il un instant douter qu'il offre là à son adversaire une revanche, qui est en même temps sa propre condamnation ? Peut-il penser qu'une réparation éclatante ne lui sera pas demandée, qu'il pourra, par une simple volte-face, abolir

1. E. R. Curtius, *Rom. Forsch.*, 1950, p. 138 et suiv.

d'un seul coup, tout un tragique passé? Non, s'il fait taire son orgueil et son ressentiment, ce n'est pas dans la seule crainte de perdre son pouvoir et ses terres. Le péril lui a rappelé la mission sainte qui fait de lui le chef de la chrétienté. Il reprend enfin conscience de ses devoirs et des sacrifices qu'ils lui imposent. En ce sens, le geste pénible qu'il accomplit en s'adressant à Ogier le grandit plus qu'il ne le diminue.

A supposer, ce qui d'ailleurs est vrai, que des espérances intéressées ôtent à ce geste une part de sa valeur, il n'en est pas moins agréable à Dieu, dont il sert la cause. Tel quel, il appelle déjà une récompense. Et cette récompense apparaîtra bientôt comme un dû, lorsque les ultimes conditions du Danois auront été acceptées. A ce moment, les circonstances et l'immensité du sacrifice consenti à la fois par Charlemagne et par Charlot exigeront même un authentique miracle. Dieu l'accomplira donc sur-le-champ, avec tout l'éclat désirable, en arrêtant le bras d'Ogier. A vrai dire, Ogier, en fin de compte, profite plus encore que Charlemagne et Charlot de ce miracle. En effet, sur le point de commettre un acte irrémédiable, il n'obtient pas seulement une faveur : c'est le salut même de son âme qu'il se voit offrir, au moment où il le sacrifiait à sa vengeance. Son attitude justifiait-elle pareil privilège? Le problème est d'importance. Déjà les premières interventions surnaturelles qui s'étaient produites au cours du siège de Castelfort invitaient à le poser. La dernière, la plus frappante et la plus décisive de toutes, permet-elle de lui trouver une solution? Quiconque en tout cas refuserait de la chercher s'interdirait pour autant de comprendre le sens et la beauté de la geste d'Ogier. On va voir du reste que le texte de la *Chevalerie*, loin ici de se dérober, facilite au contraire l'analyse qui s'impose.

Lorsque Charlemagne se rend à Reims auprès d'Ogier, il lui explique d'emblée ce qu'il attend et ce qu'il offre, mais il le fait avec la plus insigne maladresse :

Ogier, dist il, por Deu qi fist la nue,
Es tu mais vis, france ciere cremue?
Je sui rois Kalles, a la barbe canue.
Por ta fiance bataille ai retenue
Vers un paien qui Damedex destruie;
Nom a Brehier des tors de Mont Arguë;

C'est li plus grans qui soit desos la nue.
Se par toi est la bataille vencue,
Par saint Denis, grant honors t'est creüe :
Tote ta terre te sera lués rendue
Et aras pais a moi sans atendue.

Certes, la position de l'empereur en face du prisonnier était singulièrement délicate. Mais pourquoi prend-il ce ton de joviale assurance ? Que fait-il du passé ? Estime-t-il suffisantes les récompenses qu'il promet ? Et comment peut-il affirmer qu'il a déjà pris jour pour Ogier avec l'adversaire qu'il lui destine ? Il connaît vraiment mal son interlocuteur, ou suppose bien gratuitement que les épreuves de la captivité l'ont rendu malléable. Le Danois n'est pas homme à tout accepter pour recouvrer la liberté. Rien d'étonnant à ce qu'il réponde par un fier refus :

Es tu ce rois, Damedex te destrue,
Qui tant m'as fait male desconvenue... ?
Dont ne te menbre de la trés grant enuie,
De la dolor et de la grant laidure
Que Callos fist, qui ait male aventure... ?
Par cel Signor qui fist solel et nue
Se ne me rens Callot t'engenreüre,
Si l'ocirrai a m'espée esmolue :
Ja autrement n'arés de moi aïüe,
Ne ma grant brogne endossé ne vestue
N'estra por vos, ne ma lance meüe.
Ainçois serai tos jors en ceste mue
Et morrai chi en ceste cartre obscure,
Ou tant ai jut sus cette pierre dure
Que la vigors m'en est du cors issue.

Charles a beau regretter Roland et maudire Ganelon, Naimes l'oblige à regarder la situation en face :

Sire, por Deu et por la Virge pure,
Otroiés lui son bon sans atendue ;
En sa merci, desous s'espee nue,
Metés vos fil : Diex vos fera aïüe ;
Se ce ne faites, c'est verité seüe,
Crestientés iert morte et confondue.

Il n'en faut pas pas davantage pour décider le vieil empereur ; après tout, le Danois n'a pas positivement réclamé la tête de

Charlot et Naimes laisse espérer que, d'une façon ou d'une autre, il n'ira pas jusqu'au bout de ses menaces. Aussi bien le temps presse et il convient de ranimer les forces du champion dont on a tant besoin. Au moment donc où la scène risquait de prendre un caractère tragique, le ton change soudain. Certes, une équivoque demeure et l'anxiété subsiste, mais une série d'intermèdes, tour à tour pittoresques et émouvants, introduit comme une pause dans la narration. Il faut d'abord satisfaire le prodigieux appétit d'Ogier, ensuite lui fournir des armes, retrouver Courtain et Broiefort. On devine les effets que le vieux texte tire sans peine de ces thèmes anecdotiques, sans pour autant s'égarer dans de véritables digressions. Car il n'est pas sans intérêt, en un pareil moment, de voir le captif reprendre goût à la vie et recouvrer sa vigueur d'antan, de le voir s'attendrir devant son épée intacte ou devant son destrier mal en point, mais toujours aussi intelligent, aussi fidèle, aussi fort. Et quand il se jette dans les bras de Naimes, celui-ci lui ayant offert le propre cheval de son fils Bertrand, mort dans les conditions que l'on sait, on ne peut s'empêcher de penser à l'autre réconciliation que l'on attend et qui tarde. L'heure approche pourtant où il faudra bien reparler de Charlot. Aussi, les préparatifs achevés, Ogier devient-il pensif : l'angoisse renaît alors, d'autant plus vive qu'elle avait fait place un instant à une fragile mais prometteuse espérance.

Tout devrait inciter Ogier à se montrer clément, en particulier l'imminence de ce duel dont il connaît mieux que personne les risques et l'enjeu. Or voici que Charlemagne intervient. Dans le lourd silence qui plane, ses paroles peuvent avoir d'incalculables conséquences. Elles sont dérisoires et déchaînent la tempête depuis longtemps redoutée, d'autant qu'un geste malheureux les accompagne, un geste qui se veut séducteur, mais ne peut que ranimer en Ogier l'orgueil et la colère :

« Biaus sire dux, que avés en pensé ? » 10751
Son destre bras li a au col posé,
Et dist Ogiers : « Biaus sire, en sus traés ;
Encore n'ai mie Bauduin oublié...
Mais par la foi que doi a Deu porter, 10760
Le Glorieus, le roi de maïsté,
En la bataille ne me verrés entrer

Se vostre fix ne m'est ainçois livrés,
Si que j'en face tote ma volenté. »

On a remarqué que le Danois évite encore de préciser ses véritables intentions. Un scrupule l'arrête-t-il ? Hésite-t-il à frapper ? Certes, il y a tout à craindre de lui, et les barons ne cachent pas leurs appréhensions. Mais, ce faisant, ne risquent-ils pas de réveiller son intransigeance, prête peut-être à faiblir ? C'est alors que le duc Naimes s'avance ; lui seul peut espérer faire entendre la voix de la raison : « Aurait-on oublié, dit-il en substance, que le sort de la chrétienté est en jeu ? Mesure-t-on ce que signifierait le triomphe de Bréhier : Apollon, Tervagant et Jupin régnant sur la France, Dieu chassé de Châlons, Reims et Saint-Denis ? Un crime a été commis par Charlot. Il est resté impuni, contre toute justice. Un accord a été conclu avec Ogier. Il doit être respecté. Si Charlot meurt, l'empire, délivré des païens, survivra. Ogier du reste n'est pas un enfant : pour rien au monde il ne voudrait massacrer le fils de l'empereur. Qu'il prenne exemple sur moi qui, dominant mon chagrin, ai trouvé la force de pardonner ! » Habiles autant qu'émouvantes, ces paroles méritaient d'être entendues. Elles décident Charlemagne ; mais Ogier demeure silencieux. Pourquoi ?

Il faut avouer qu'avant de se montrer magnanime, le père de Bauduinet pouvait réclamer mieux que ce qu'on lui offrait. Charlemagne, tout en cédant, ne s'obstine-t-il pas à marchander, offrant l'une après l'autre toutes les villes de son vaste empire ? Ogier n'avait que faire de telles satisfactions, à ses yeux sans valeur ! Quant aux plaintes et aux supplications du misérable Charlot, elles ne pouvaient guère mieux l'émouvoir. Une attitude courageuse, inspirée par le remords ou le sens du sacrifice, était seule propre à lui en imposer. Tout incite donc le Danois à prendre une résolution sans pitié. Aussi Naimes se résout-il à un suprême effort. Solennellement, il met Ogier en garde : « Par Dieu, adjure-t-il, quel mortel péché veux-tu commettre ? Peux-tu songer à honnir l'empereur aux yeux de tout son peuple ? Que fais-tu de ses prières, de celles de ses barons et des miennes ? Vas-tu te dresser contre Dieu et contre la France ? Redoute la haine de ceux qui t'auront en vain supplié. Rappelle-toi que je t'ai pardonné la mort de mon fils

tombé sous tes coups. Pense au supplice de Jésus sur la Croix et fais grâce à Charlot ! » (v. 10 919-10 949). Par deux fois, à Naimes puis à Charlemagne, le Danois obstiné répondra : « Jou n'en ferai nient ». Sans la foudre du ciel, sans le geste de saint Michel retenant Courtain, il eût frappé et fait voler cette tête enfin offerte à sa vengeance.

La *Chevalerie* est assurément fort discrète sur les sentiments qui dictent alors à Ogier sa conduite. Le silence qu'il garde ou les refus qu'il réitère impliquent-ils qu'il cède aveuglément à la barbarie de ses instincts ? En réalité, il se croit tenu d'obéir à un devoir, il se sent lié par un serment. Par ailleurs, l'attitude de l'empereur et celle de Charlot l'ont indigné, exaspéré. N'oublions pas non plus qu'il doit bientôt affronter un formidable adversaire. A ce moment sa démesure n'est pas seulement excusable ; elle devient nécessaire et même légitime. Où trouverait-il sinon en elle la force et l'énergie dont il a besoin pour remporter la victoire ? Dieu ne l'ignore pas. Depuis longtemps il alimente à dessein dans l'âme du champion qu'il s'est choisi tous les déchaînements de la colère, de la vengeance et de l'héroïsme. Ce n'est pas à l'heure même où cet irrésistible élan va enfin servir sa cause, qu'il peut songer à le briser. Mais il ne saurait pour autant autoriser le meurtre auquel, logiquement, Ogier est conduit par son « outrage ». Seul un miracle pouvait apaiser l'âme du Danois sans en émousser les sauvages ardeurs. Elle avait droit à ce secours providentiel, puisqu'elle ne portait pas l'entière responsabilité de son intransigeance. Des grâces exceptionnelles, proportionnées au danger qu'elle courait et à la mission dont elle était investie, lui étaient dues. Jamais du reste, dans ses pires révoltes, Ogier ne s'était véritablement dressé contre Dieu. Même lorsque la rage l'égarait, il n'oubliait pas de prier et de battre sa coulpe : appel pathétique et non point sacrilège inconscience. Accablé chaque jour davantage par l'injustice et par le malheur, il n'était jamais devenu un impie. Et lorsqu'on était venu le chercher dans cette prison dont on avait voulu faire son tombeau, il n'avait pas hésité un instant à se dévouer pour la chrétienté en péril. Sans doute a-t-il alors formulé une exigence criminelle. Les supplications qu'on lui adressait étaient pourtant une revanche à la fois acceptable et suffisante... Mais en

la méprisant a-t-il seulement fait preuve d'un inadmissible orgueil ? A-t-il seulement cédé à la tentation d'un odieux marchandage ? Une chose est sûre, qui interdit formellement de le condamner sans appel. On ne doit pas oublier, en effet, la joie avec laquelle il accueille l'ordre de l'ange et se contente d'une satisfaction symbolique. Cette joie suffit à démontrer qu'il était digne du miracle qui le délivre de son obstination et de sa barbarie. Non, en lui, la générosité n'était pas morte ; depuis longtemps refoulée, elle ne demandait qu'à se manifester de nouveau ; mais combattue par tant de forces contraires, elle ne pouvait triompher qu'avec l'aide du ciel, une aide qui devait d'autant moins être refusée, qu'elle était en réalité confusément souhaitée.

Dira-t-on que c'est là donner une interprétation à la fois trop favorable et trop subtile du texte de la *Chevalerie* ? Certes, il est permis, dans le cas présent, d'accorder une signification particulière à la joie d'Ogier. Il n'en reste pas moins que cette joie réduit à peu de choses son mérite propre. Démontre-t-elle vraiment qu'il est allé, comme il convenait, au-devant des ordres célestes, c'est-à-dire au-devant du salut qui allait lui être offert ? Une hésitation anxieuse, précédant le miracle, eût été à coup sûr plus significative. Ogier se serait-il tout simplement imaginé que Dieu était seul qualifié pour le relever de ses serments et arrêter le cours de sa juste vengeance ? Mais raisonner ainsi eût été de sa part faire preuve d'une bien coupable présomption. En réalité, l'auteur voulait que son héros, par son tempérament, par ses épreuves, par la mission qui l'attendait, fût sans commune mesure avec les autres hommes. Il s'est donc habilement appliqué à mettre Dieu dans l'obligation de faire pour lui plus que pour aucune autre créature. Sans doute risquait-il ainsi, compte tenu même des conventions du genre épique, d'accentuer par trop certains contrastes ou certains grossissements. Il pouvait dépasser les enseignements du christianisme et, visant au sublime, commettre de choquantes erreurs. En fait, laissant jusqu'au bout planer un doute sur le véritable état d'âme d'Ogier, il a donné à l'intervention divine un caractère absolument unique. Mais il a réussi après coup à la justifier, en la faisant apparaître finalement comme nécessaire et exceptionnelle, logique et méritée. Réduit à ses seules forces, le Danois

était perdu, mais il n'est pas sauvé seulement parce que sa damnation, quoique imminente, était au fond impensable : il est sauvé aussi parce qu'une attente généreuse existait en lui, qui, démentant d'abord tacitement ses refus, devait enfin provoquer cet élan joyeux et spontané d'obéissance que l'ange libéra en arrêtant Courtain. Qu'y a-t-il dans tout cela que le texte ne suggère ou même n'impose? Et n'est-on pas en présence d'une belle réussite poétique?

Parvenue à ce sommet, la *Chevalerie* pouvait difficilement s'y maintenir. Et pourtant un vigoureux effort s'imposait encore à celui ou à ceux qui en avaient conçu le plan. En effet, il ne pouvait être question de sacrifier l'épilogue. Le duel du Danois et de Bréhier n'est pas un simple prolongement du drame ; il a en lui-même une importance considérable, puisqu'il doit décider du sort de la chrétienté. Mais, littérairement, l'enjeu, si grand soit-il, n'est pas seul à considérer. On doit se rappeler que le destin d'Ogier est fonction, depuis longtemps, de cet ultime combat ; que par lui, les épreuves, les excès, la rédemption enfin du révolté ont été à la fois expliqués et justifiés. On ne doit donc pas s'étonner des vastes proportions prises par les dernières *branches* de la chanson. La logique exigeait qu'il en fût ainsi. Au service maintenant de la plus sainte des causes, l'héroïque démesure d'Ogier, unissant tout ce que ses impulsions pouvaient avoir d'également barbare et généreux, ne devait pas faire moins que naguère, lorsque la colère, la haine ou la détresse l'exaspéraient tout en l'égarant. Sans doute l'auteur à qui nous devons le récit des derniers exploits d'Ogier a-t-il eu parfaitement conscience de ces nécessités, et il faut lui en savoir gré. On ne lui reprochera même pas d'avoir négligé le thème du *moniage*, que pourtant il connaissait, puisqu'il cite Saint-Faron de Meaux. Il a préféré imaginer une aventure sentimentale, marier son héros avec une princesse d'Angleterre, arrachée aux outrages des païens. C'était son droit. Peut-être s'est-il à dessein souvenu de l'épisode situé par la première *branche* au château de Saint-Omer? Ce qu'on ne manquera pas de regretter en tout cas, c'est la longueur désespérante de sa narration, gâtée au surplus par des outrances gratuites, ou un merveilleux de mauvais aloi. Car de ces trois

mille vers, où péripéties et épisodes s'accumulent en se répétant, il y a bien peu à retenir. On est vraiment très loin de la vigoureuse concision qui séduit encore le lecteur moderne dans les laisses bien connues où l'auteur du *Roland* oppose Charlemagne à l'émir Baligant [1]. Mais à quoi bon insister davantage ? Mieux vaut, maintenant que l'œuvre peut être embrassée dans son ensemble, revenir sur sa signification générale et sur la leçon qu'elle enseigne.

*
* *

Comme toutes les chansons qui ont pour protagoniste un rebelle, ou pour sujet un conflit féodal, la *Chevalerie* se présente en dernière analyse comme un plaidoyer en faveur de l'ordre et de la paix, condition indispensable à la poursuite de la croisade. Certes, la *Chevalerie* admet qu'un vassal, victime d'une injustice et sous le coup d'une légitime indignation, prenne les armes pour se défendre ou pour se venger. Bien mieux, faisant de lui un héros, elle lui accorde sa sympathie, alors qu'elle blâme le seigneur, qui, abusant de ses droits théoriques, et oubliant ses devoirs réels, pousse à bout son homme lige. Cependant, elle se garde bien de mettre tous les torts du même côté. Le révolté commet bientôt des fautes, car il se laisse entraîner par le ressentiment et par la haine. Bien que par instants il se sente toujours lié par l'hommage à celui qu'il combat, et bien qu'il ne porte pas l'entière responsabilité de tant de destructions et de tant de deuils, il s'obstine à refuser les concessions qui pourraient mettre fin à la guerre et refaire l'union de la chrétienté contre l'Islam. Perdant toute mesure, il met en péril la foi et la société, en même temps qu'il compromet le salut de son âme. Le roi en revanche, malgré son indignité, incarne un principe. Si en tant qu'individu il vaut moins que son adversaire, s'il lui est inférieur par le mérite et par l'héroïsme, il est, en tant que détenteur de la souveraineté ou suzerain suprême, le garant d'un ordre qui a été établi par Dieu, donc doit finalement être restauré. En conséquence, une défaite royale est impensable, comme le sont aussi l'écrasement

1. Est-il besoin de rappeler pour justifier le rapprochement que l'enjeu des deux rencontres est le même, et que par conséquent elles ont une signification analogue ?

et la damnation du rebelle. Il n'y a de solution que dans un compromis ou une réconciliation. Mais pour que l'orgueil du vassal s'abaisse et que se réveille la générosité du seigneur, beaucoup de temps et bien des épreuves sont nécessaires. Il faut, comme dans le cas présent, que les funestes effets d'une lutte fratricide apparaissent devant l'imminence d'un désastre commun ou que Dieu lui-même, agissant sur les âmes par la grâce, éclairant les consciences par un miracle, rappelle ses enseignements et affirme la sainteté de sa cause. Mobilisant les anciens adversaires désormais réunis, cette cause l'emportera donc, après que la société aura retrouvé son équilibre, dans l'apaisement des passions, dans le respect des structures féodales. Simultanément, le héros qui courait à sa perte, mais que ses excès mêmes préparaient à son rôle futur de champion du Christ, se sera racheté de façon exemplaire.

Il est clair qu'en formulant cette conclusion et en proclamant cet idéal, la *Chevalerie* et les gestes similaires se font l'écho des problèmes et des aspirations de toute une époque. On ne peut, en effet, s'empêcher de penser qu'à partir du milieu du XI^e^ siècle un large mouvement d'opinion cherche à imposer la *trêve de Dieu*, non seulement pour répandre les bienfaits de la concorde compromise par le fléau des guerres féodales, mais encore pour affermir l'autorité royale et opposer à l'Islam une chrétienté solidement organisée [1]. Il serait cependant osé d'affirmer que l'existence de ce mouvement suffit à éclairer et la chronologie et la genèse des œuvres qui sont ici en discussion. Celles-ci reflètent bien, sous la forme où elles nous sont parvenues, une situation et un état d'esprit qui furent ceux de la société française entre 1050 et 1160 environ. Mais il s'agit là

1. Cette situation se prolonge jusqu'à la fin du XII^e^ siècle, ainsi qu'il résulte d'études récentes comme celle de M. Duby par exemple : *La société au XI^e^ et au XII^e^ siècle dans la région mâconnaise*, Paris, 1953. En dépit d'une profonde évolution de la féodalité, et même à cause d'elle, la *faide* subsiste en l'absence de juridictions propres à trancher les différends et surtout à imposer des sanctions. Peu à peu cependant l'autorité royale s'affermit ; elle ménage des compromis et les garantit, de sorte que la cour royale contribue à rétablir l'ordre et l'autorité. C'est le moment où, avec un Louis VII et un Philippe-Auguste, la royauté, usant des prérogatives féodales de la suzeraineté, rétablit sa souveraineté, ou du moins marque en ce sens de sérieux progrès.

d'une période de plus d'un siècle, alors qu'on aurait besoin de déterminer des dates précises. D'autre part, quelles qu'aient pu être les initiatives, certainement capitales, prises par les poètes du XI^e^ et du XII^e^ siècles, il n'est pas exclu que la matière élaborée par eux ait été empruntée à de très anciennes traditions. L'étude littéraire qu'on vient de lire ne saurait donc apporter tous les renseignements dont la critique aurait besoin relativement à la naissance et à l'évolution d'une geste comme celle d'Ogier. Peut-elle cependant fournir à ce sujet quelques indications utiles ? La question vaut d'être posée.

Conviendrait-il pour y répondre d'examiner les nombreux thèmes épisodiques qu'utilise la *Chevalerie* au cours de sa narration? Il ne le semble pas. K. Voretzsch a bien étudié et relevé ces thèmes, et il ne ressort rien de décisif des interprétations ou des rapprochements qu'il a proposés. Le travail de M^me^ Lejeune, en dépit de nouvelles recherches parfois fort ingénieuses sur la diffusion et la popularité du nom *Ogier*, sur certaines légendes locales ou sur la toponymie de la guerre lombarde, n'éclaire pas beaucoup mieux la genèse du vieux poème. Rien n'empêche par conséquent de soutenir aujourd'hui encore avec Bédier que l'auteur de la *Chevalerie* a très librement utilisé des sources annalistiques, des motifs folkloriques, des anecdotes cléricales et surtout des souvenirs cueillis çà et là le long de la route empruntée par les pèlerins qui, au XII^e^ siècle, se rendaient de France à Rome par les Alpes et l'Apennin. On a d'ailleurs constaté qu'en définitive son texte s'ordonne avec assez de logique et de cohérence, de sorte qu'on ne saurait facilement préciser les modalités et les conditions de l'ajustage auquel il a pu procéder.

En revanche, si la structure, les intentions et surtout la technique de la *Chevalerie Ogier* donnent à penser qu'elle a été conçue et écrite au XII^e^ siècle, on doit reconnaître que certaines particularités qui la caractérisent peuvent conduire à des conclusions assez différentes. Ainsi l'importance qu'elle accorde au thème de la vengeance et la façon dont elle souligne la *barbarie* du héros ont-elles pu suggérer à Léon Gautier cette remarque, dont on aurait tort de sous-estimer la valeur [1] :

1. Cf. t. III, p. 242, des *Épopées Françaises*.

« Ogier est plus barbare, il est plus profondément germain que la plupart de nos autres héros...; il semble appartenir à une génération antérieure, à une génération plus voisine des forêts de la Germanie. » Poser de nouveau le problème des origines germaniques anciennes d'une geste médiévale, c'est, dira-t-on, se placer à un point de vue aujourd'hui périmé. Pourtant M. Menéndez Pidal n'a pas craint tout récemment de le faire sien, dans une petite monographie sur l'épopée hispanique [1]. Son argumentation, sans directement concerner le cas d'Ogier, pourrait lui être aisément appliquée. Selon l'éminent romaniste de Madrid, l'Espagne du moyen âge a souvent vanté le « sang farouche des Goths », dont descendait effectivement l'élite de sa noblesse. Ce « gothicisme » se serait trouvé renforcé par le fait que la conquête musulmane, en brisant certaines résistances chrétiennes et romaines, avait provoqué un retour au droit germanique et à certaines de ses coutumes les plus caractéristiques, comme la *faide* ou le duel judiciaire. Dans la mesure donc où elle fait un devoir de la vendetta, prêche la violence ou recourt aux ordalies, l'épopée romane ne se ferait pas seulement l'écho de pratiques installées dans les mœurs, ou de survivances juridiques en voie de disparition ; elle se rattacherait à une antique tradition littéraire, exprimant une éthique opposée au christianisme, et à ce moment encore plus forte que lui. Sans quoi s'expliquerait-on la contradiction qui existe entre les enseignements diffusés par l'épopée et les sages exhortations des écrits latins ou cléricaux ? Il convient en somme, on le voit, de préciser si les chansons de geste, et plus spécialement parmi elles la *Chevalerie d'Ogier*, s'inspirent de la réalité du XII^e^ siècle, ou continuent de défendre un vieil idéal barbare toujours vivace et agissant.

La réponse que l'on peut faire à cette question a déjà été formulée plus haut. La geste d'Ogier, constatant un état de fait qu'elle déplore, ne cherche en aucun cas à justifier ou à exalter des conceptions venues naguère de Germanie. Au contraire, tout en s'apitoyant sur l'infortune de son héros et tout en

1. *Los Godos y el origen de la epopeya española*, Madrid, 1955. On peut mentionner aussi les articles de M. Gamillscheg sur les *burgondismes* du *Girart de Roussillon* : *cf. Romania*, 1954, p. 289 et suiv.

louant son courage, elle s'effraie de sa « brutalité danoise » ; sans lui retirer le bénéfice des circonstances atténuantes, elle insiste sur les excès auxquels les instincts de sa race l'ont finalement conduit. Et elle n'est satisfaite que le jour où, avec l'aide du ciel, il renonce à sa vengeance et accepte une tardive réconciliation. On objectera peut-être que telle n'était pas la signification primitive de la légende; que celle-ci, initialement, avant l'intervention des poètes du XII^e^ siècle, devait avoir une tout autre orientation. Rien n'est moins sûr pourtant, quand bien même il serait démontré qu'Ogier le Danois a eu pour modèle l'historique Autcharius du VIII^e^ siècle. Qu'on se rappelle, en effet, le rôle joué par ce même Ogier dans la *Chanson de Roland*, ou la chronique du pseudo-Turpin. Ne figurait-il pas dans ces deux textes sous les traits d'un vassal dévoué et fidèle ? N'est-il pas devenu *barbare* seulement par la suite, lorsqu'on s'est avisé qu'étant danois, il pouvait mieux qu'aucun autre héros traditionnel incarner un certain type de baron féodal : le révolté qui prétend se faire justice lui-même, au nom de coutumes ancestrales devenues indignes d'une société civilisée ? Émettre une telle hypothèse n'est pas, bien au contraire, il faut le répéter, faire fi des réalités historiques. C'est tenir compte d'aspirations et d'efforts qui s'inscrivent dans les faits, de façon particulièrement nette, vers le milieu du XII^e^ siècle, moment où le monde féodal voit reculer l'anarchie et progresser, grâce à l'ascension lente de la royauté capétienne, appuyée sur les clercs, l'ordre, la justice et la stabilité. Est-il besoin d'ajouter que les autres gestes du cycle des barons révoltés, toutes plus ou moins contemporaines de la *Chevalerie* et animées du même esprit, suggèrent des conclusions analogues ?

Encore une fois, ces aperçus ne sauraient à eux seuls éclairer la discussion qui s'est instituée autour des origines de l'épopée médiévale. Ils ne suffisent pas à démontrer la supériorité de la théorie « individualiste », mais ils lui fournissent de solides arguments. Et c'est tout ce qu'il convient de retenir des considérations qui précèdent. Il serait téméraire de demander davantage à une recherche qui prétendait essentiellement fournir une interprétation valable d'un héros et d'une œuvre jusqu'ici trop sommairement analysés et jugés. Précisément, Ogier ayant été défini, ne reste-t-il pas à apprécier la valeur du poème lui-même

qui le met en scène, et a permis de dégager les traits vigoureux de sa personnalité ?

A plusieurs reprises déjà une manière de réhabilitation s'est esquissée à l'occasion de tel ou tel épisode. La *Chevalerie* est loin, en effet, d'être une œuvre sans mérite, mais il est non moins certain qu'elle atteint exceptionnellement une véritable perfection artistique. C'est un chef-d'œuvre manqué. Mais quel sens convient-il de donner à cette formule ? Désespérément longue, la *Chevalerie*, que deux copies attribuent à Raimbert de Paris, présente toutes les caractéristiques d'une rédaction tardive. Qu'elle ait été ou non écrite d'une seule venue, qu'elle comporte ou non des parties anciennes revues et complétées par des additions ou des développements nouveaux, elle offre cependant une relative homogénéité. Ogier est un personnage bien construit, et sa destinée suit logiquement son cours, s'accomplit au terme d'une carrière qu'elle oriente vers une fin prestigieuse. La division en *branches* nuit, il est vrai, à la continuité de la narration. Les coupures, soulignées par un bref résumé de ce qui précède et une annonce de ce qui va suivre, choquent le lecteur moderne, mais s'expliquent par les nécessités d'une déclamation fragmentée par épisodes. Toutes les chansons un peu longues ont dû s'adapter à de telles nécessités, car elles dépassaient les possibilités d'une séance normale de récitation. Elles procèdent du reste en général avec une discrétion relative ; les meilleures réussissent même à tirer quelques effets poétiques des reprises ou des anticipations qui encadrent les épisodes détachables. Rien de tel dans la *Chevalerie*. Lourdeur et insistance sont ici la règle [1]. Et le découpage, assez irrégulier, n'est pas au surplus toujours très rationnel.

Cette impression assez fâcheuse se confirme quand on quitte l'examen des *branches* pour s'intéresser à la technique de la *laisse*. Celle-ci primitivement, en dépit de sa longueur variable, formait un tout homogène, comportant une introduction, un développement et une conclusion. Bien mieux, divers procédés permettaient d'enchaîner ou de grouper entre elles ces unités d'amplitude limitée. Or, très souvent, la *Chevalerie*

1. Voir à ce sujet le livre de M. Rychner : *La chanson de geste. Essai sur l'art épique des jongleurs*, Genève, 1953.

donne à ses laisses des proportions démesurées. Il ne s'agit plus alors de *strophes*, celles-ci supposant une concentration des moyens, une convergence des intentions qui ne sont plus possibles quand les vers s'alignent en longues séries de terminaison monotone. En somme, les laisses de la *Chevalerie* se prêtent mal à la déclamation mimée qui était celle des chansons primitives. Elles perdent tout caractère épique, pour se rapprocher de la narration continue du roman, mais sans avoir la variété du couplet d'octosyllabes à rimes plates. L'inconvénient apparaît surtout dans les scènes qui précèdent le miracle de la *branche* IX, alors que les avantages de l'ancienne technique restent visibles dans l'heureux découpage des épisodes qui marquent la fin du siège de Castelfort. Ici, un jeu de parallélismes et d'oppositions, de reprises et de gradations, met en valeur excellemment l'état d'âme du héros, guetté à la fois par le désespoir et la démesure, obsédé par le double désir de fuir et de tuer. Là au contraire, en cet instant d'attente anxieuse, où une fragmentation des couplets eût répondu au mélange de terreur et d'espoir avec lequel on guette les réactions d'Ogier, une longue laisse de plus de deux cents vers mêle les supplications de l'empereur et de Charlot aux objurgations de Naimes et aux refus de l'implacable justicier. Ceux-ci ne donnent lieu à aucune recherche de symétrie formelle et le miracle lui-même n'a pas le privilège d'une strophe spéciale. L'auteur du *Roland* eût certainement procédé d'une tout autre façon.

Les descriptions tiennent dans la *Chevalerie* une place importante. Elles ne se limitent pas, comme dans les plus anciennes chansons, à de brèves notations évocatrices, dont d'heureuses et opportunes reprises viennent ensuite prolonger et élargir l'écho. Elle prennent parfois les proportions de développements véritables. Ce ne sont cependant pas des morceaux de bravoure, mal reliés à l'action. Les meilleures au contraire ne retiennent pas seulement l'attention par les détails bien observés ou pittoresques qu'elles accumulent, par les effets de grossissement, de colossal ou de comique qu'elles recherchent ; elles viennent au bon moment s'insérer dans un récit dont elles soulignent les intentions ; elles aident à comprendre les personnages et les situations, créent une atmosphère, illustrent une idée, contribuent à émouvoir. Qu'on songe par exemple à certains passages

du siège de Castelfort, qui peignent de façon si saisissante la détresse d'Ogier broyant son blé, cuisant son pain, puisant l'eau du puits ou pansant son fidèle destrier. L'abondance ici n'est donc pas obligatoirement un défaut. Elle ne l'est pas davantage dans les épisodes dramatiques, qui, on le sait, sont nombreux dans les chansons. En multipliant dialogues et discours, la *Chevalerie* suit donc une tradition. Mais au lieu de s'en tenir comme le *Roland* à de puissants raccourcis, elle se hasarde à de vastes mouvements d'éloquence, en particulier dans les interventions qu'elle prête à Naimes. Certes, une brève réplique ou une tirade de quelques vers suffisent à un grand artiste pour camper un personnage ou pour formuler un point de vue, mais il peut y avoir intérêt aussi à insister sur la complexité d'un état d'âme, à développer en détail une argumentation, à donner plus d'ampleur et de solennité à un appel. Qu'on ne reproche pas à la *Chevalerie* de l'avoir pensé, et qu'on le lui reproche d'autant moins qu'elle a mis souvent au service de ces louables préoccupations des qualités oratoires certaines.

On la félicitera encore de n'avoir pas abusé du merveilleux et surtout d'y avoir eu recours à bon escient. Elle a le souci, en effet, de ne faire intervenir les puissances célestes que rarement et de façon discrète. Celles-ci, le plus souvent, ne se manifestent pas aux regards : elles font apparaître un signe, envoient un avertissement, exaucent une prière, ou écartent un péril qui menaçait d'être mortel. Qu'on songe par exemple au franchissement des Alpes par Charlemagne, au rêve prémonitoire d'Ogier à Castelfort, et surtout à la façon dont par deux fois le proscrit échappe aux eaux du « Rosne », qui eussent dû l'engloutir. Certes, le dernier miracle, qui met en scène l'ange saint Michel en personne, est infiniment plus audacieux. Mais on remarquera qu'il a été annoncé et préparé par d'autres ; on tiendra compte aussi des circonstances, et surtout du fait qu'ici sont finalement en cause le salut de la chrétienté et la rédemption d'Ogier. Dieu ne s'occupe pas de bagatelles, et même quand il accorde des grâces exceptionnelles, il n'enlève pas à ceux qu'il secourt le mérite et la responsabilité de leurs actes. A cela encore la *Chevalerie* a songé, si toutefois l'explication qui a été proposée plus haut est valable. On peut donc dire que, tout en osant beaucoup, elle a cependant fait preuve de tact,

exactement comme le *Roland d'Oxford*. Par contre, elle s'égare dans les dernières *branches* lorsqu'elle décrit le duel d'Ogier et du géant païen. Quand on songe à l'enjeu d'une telle rencontre, on ne voit pas en effet sans sourire Bréhier, le ventre ouvert et prêt à rendre l'âme, guérir instantanément ses blessures, par la vertu d'un beaume magique. Il y avait d'autres moyens, moins faciles et moins usés, de mettre en relief l'héroïsme du champion chrétien. Et à quoi bon multiplier artificiellement les péripéties d'un combat, si celles-ci ne doivent plus en fin de compte avoir rien d'imprévu ? Qui ne reconnaîtrait là les procédés d'une technique décadente, ou du moins ceux d'un auteur de second ordre ? Un examen du style confirmerait cette impression. Alors que certains passages, malgré leurs longueurs, révèlent d'authentiques qualités, d'autres font apparaître cette sorte de sclérose qui atteint la forme des gestes tardives : il semble que n'importe qui eût pu les écrire, tant les expressions toutes faites y foisonnent.

En dernière analyse donc, la *Chevalerie Ogier* vaut avant tout par les intentions qu'on est en droit de lui prêter. Ces intentions, elle ne les explicite ou ne les réalise qu'imparfaitement, à quelques exceptions près. Doit-on en conséquence la considérer comme le remaniement médiocre et diffus d'une œuvre plus ancienne, plus resserrée, plus vigoureuse, aujourd'hui perdue ? Est-elle au contraire la promesse d'un chef-d'œuvre qui finalement n'a pas été écrit, aucun grand poète ne s'étant rencontré pour tirer parti de tout ce qu'elle contenait en puissance ? Impossible de répondre à ces questions. Le plus vraisemblable est que, rédigée à une date relativement récente, à partir d'éléments que nous ignorons, elle est l'œuvre d'un poète inégal. Venu trop tard ou manquant de maîtrise, ce poète n'a pas réagi contre les tendances d'une époque où technique et goût commençaient à s'altérer gravement. Mais il n'avait pas que des défauts. Doué d'imagination, et d'un réel sens épique, il mérite notre estime. Parmi les personnages créés pour illustrer le grand thème du baron révolté, son Ogier est à la fois bien construit, original et vivant. Il frappe l'imagination par la violence de ses fureurs et l'acharnement qu'il met à poursuivre sa vengeance — une vengeance qui peu à peu, en dépit de tout ce qui l'excuse ou l'exaspère, prend un caractère crimi-

nel. On est confondu par tout ce qu'il y a en lui de colossal et de barbare. Mais, en même temps, le fonds généreux de sa nature transparaît. On compatit donc à ses souffrances et à sa solitude, comme on admire et redoute son héroïsme, décuplé par le désespoir. On s'intéresse enfin d'autant plus à sa rédemption qu'on la sent plus tragiquement compromise. Et comment n'approuverait-on pas l'idée généreuse et sage qui donne à sa geste une haute signification historique et humaine ? Plaidoyer pour l'ordre et pour la paix, et non point apologie de la rébellion, la *Chevalerie Ogier*, sous la forme même où elle nous est parvenue, avec ses qualités et ses défauts, ses beautés et ses faiblesses, n'est pas seulement, en effet, une épopée estimable ; c'est aussi un poème attachant. Ce qui fait à vrai dire son principal attrait c'est qu'elle invite sans cesse à imaginer le chef-d'œuvre qu'elle a peut-être été et qu'en tout cas elle aurait pu être. L'étude qui précède ne s'est pas interdit de suivre cette invitation. On le lui reprochera sans doute, mais pouvait-elle sans injustice renoncer à interpréter un texte incontestablement riche de promesses ? Ne devait-elle pas rendre compte à la fois de la chanson elle-même et de ce qu'elle suggère ? En cédant à certaines séductions, elle a simplement fait preuve de bienveillance. Or chacun sait que la critique ne gagne rien à se montrer trop sévère, puisque pour comprendre il faut savoir également recevoir et offrir.

P. Le Gentil.

MÉLANGES

SUR LES REPRÉSENTANTS MODERNES DE L'ANCIEN FRANÇAIS *CINCE* « CHIFFON » ET SUR LE FRANÇ. RÉGIONAL *CHINCHÉE* « PETITE QUANTITÉ » ET L'IT. *ZINZINO*, MÊME SENS

Une négligence impardonnable a fait que je n'avais pas consulté le *Trésor du félibrige*, quand j'ai réuni le matériel lexicographique français que j'ai récemment présenté dans ma note sur l'étymologie de l'anc. fr. *cince* et de l'it. *cencio*, *Romania*, LXXVII (1956), p. 331-337. L'absence du mot en ancien provençal m'avait détourné, bien à tort comme on va le voir, de tenter au moins un premier sondage dans cette direction. On m'a fait depuis remarquer qu'il y a un article *cinso* dans Mistral et que le mot figure, entre autres, dans le IX[e] Noël de Saboly [1]. Aussi ai-je repris rapidement l'examen des sources lexicographiques méridionales, et la moisson s'est révélée abondante [2].

Tout d'abord, l'*Atlas linguistique de la France* a relevé *sĩnsa* au point 877 (Châteaufort, dans les Basses-Alpes) de la carte 1495 « charpie » et *ẽinsu* au point 714 (Pleaux, dans le Cantal) de la carte 737 « jupon ».

---

1. Je dois cette remarque à la gentillesse — et à la science — de mon collègue André Pézard : c'est donc à lui que revient en premier lieu le mérite possible des compléments que l'on va lire.

2. Je rappelle en deux mots que je n'avais signalé de survivances de *cince* ou de ses dérivés que dans les Deux-Sèvres, en Vendée, dans le *Glossaire du centre de la France* de Jaubert, en Touraine et en Normandie. Aux exemples normands de *chincheux*, *chinchard* « bois fibreux ou dur, ou coriace, qui se travaille mal sous le rabot », on voudra bien ajouter La Hague (Fleury) *chynchard*, *chynchóues* « coriace, difficile à couper, à manger, mou et résistant à la fois ».

En second lieu, le *Dictionnaire de la Provence et du comtat Venaissin* (1785), Honorat, Boucoiran, Azaïs et Mistral enregistrent *sinso, cinso*, s. f., avec le sens de « pièce de toile brûlée (ou charbonnée) qui servait autrefois à donner du feu à l'aide du briquet (ou servant au même usage que l'amadou pour se procurer du feu) ». — Honorat, Boucoiran, Azaïs et Mistral ajoutent que *sinso* est également le nom du « bolet amadouvier », sans précision chez Boucoiran et Mistral, avec l'indication *Languedoc* chez Honorat, *Cévennes* chez Azaïs. — L'abbé Sauvages (languedocien) et Couzinié (Castres) traduisent *sinso* par « amadou (sorte de mèche faite avec l'agaric du hêtre) », valeur qui est également donnée par le *Dictionnaire de la Provence*... Enfin Mistral connaît encore les sens de « odeur de roussi » et « fibres pourries et desséchées qu'on trouve dans les arbres creux et [utilisées comme l'amadou] ». — Azaïs et Mistral ont un adjectif *cinsous* « pourri, vermoulu », à mettre en parallèle avec les *chincheus* et les *chinchard* normands.

Le verbe *sinsa* figure chez Boucoiran avec le sens de « éblouir, éclairer, brûler, remplir (?) », et je trouve dans un conte de L. Rouquier (originaire de Puisserguier, dans l'Hérault, près du point 777 de l'*Atlas*), conte tiré du recueil *A l'ande del viélhoun*, Paris, 1938, p. 100 (il s'agit d'une version moderne du *Jongleur de Notre-Dame*) la phrase suivante : *la medisso clarou qu'avio sinsat dins l'arbousteri, dardalhet subran*... « la même clarté qui avait éclairé la crypte, brilla soudain... »

Ce même verbe *cinsa, sinsa* est donné par Honorat, Azaïs et Mistral, mais, cette fois, avec le sens de « enfumer en brûlant avec du chiffon » ; et cette valeur, à première vue étrange, est précisée par la glose au même verbe donnée par Arnaud et Morin (Barcelonnette, Basses-Alpes) « torche que l'on fait brûler pour enfumer et faire sortir les abeilles de la ruche » ; il s'agit d'un terme technique de l'élevage de la mouche à miel. Cet emploi a dû être autrefois très répandu, car il se retrouve jusque dans les Vosges, où Zeliqzon (Moselle) a recueilli *sinse* « rouleau de linge que l'on allume pour enfumer les abeilles ».

Le Languedoc et la Provence ont donc bien conservé, au moins jusqu'à une époque relativement récente (car il est probable que le mot a disparu avec la chose), des représentants du type *cince*, avec la valeur restreinte, mais précise et tech-

nique [1] de « chiffon brûlé destiné à recevoir les étincelles du briquet et à allumer le feu ». Le verbe correspondant *cinsa* a signifié « s'enflammer, jeter une lueur », et, utilisé par les éleveurs d'abeilles, il a survécu pour désigner l'opération par laquelle on écarte les abeilles de leur ruche.

Il faut voir presque à coup sûr un diminutif du même type *cince* dans les mots suivants, répandus sur une assez large surface, et qui désignent les excroissances de chair, les glandes qui pendent au cou de certains animaux, et qui peuvent, en effet, provoquer une comparaison avec un linge effiloché : Barcelonnette (Arnaud et Morin) *sinsoùns* « les glands ou pendants des chèvres » ; La Chapelle-d'Abondance, Haute-Savoie (Bollon) *senson*, *sison* « pampilles de poule » ; Azaïs *sinsounets* « glands ou pendants des chèvres et des brebis » ; Tournus, Saône-et-Loire (Robert-Juret) *sansiyon* « morceau de chair rouge qui pend sous le bec des coqs » ; Zeliqzon (Moselle, messin) *sînsegnon* « glande qui se produit sous le menton ».

Nous retrouvons notre mot, muni cette fois du suffixe tout ensemble suggestif et dépréciatif *-ouille*, *-ouiller*, dans un couple verbe-substantif, dont l'habitat se situe dans la vallée franco-provençale de la Saône, avec un léger dépassement vers le nord et l'ouest. On notera que ces mots, ayant perdu leur chef de file *cince* « chiffon », font aujourd'hui reposer leur valeur essentielle sur le suffixe *-ouiller*, qui les enrôle dans le groupe des *patouiller*, *gargouiller*, *farfouiller*, *touiller*, etc... ; leur radical n'est plus qu'un support vidé de son sens. Mais, dans certains parlers, ou, peut-être, lorsque la définition du lexique est meilleure ou plus serrée, la notion de « chiffon » apparaît au moins à l'arrière-plan de la notion essentielle. Voici les mots en ques-

1. Sur l'emploi d'un chiffon brûlé pour allumer le feu ou pour transporter le feu d'un foyer à un autre, cf. la locution italienne (archaïque) *non dar foco al cencio* ou *a cencio* « non dar un Cristo a baciare, non fare a nessuno il minimo servigio » — et cet exemple de Boccace, *Déc.*, V, 10 (t. II, p. 109, 17 de l'éd. V. Branca, et la note de l'éditeur) ... *non troverrei chi mi desse fuoco a cencio*. Et pour le sens « odeur de roussi » enregistré par Mistral, cf. Boccace, *Déc.*, VI, 8 (II, p. 163, 6 de l'éd. cit.)... *si forte le veniva del cencio* « elle dégageait une si forte odeur de chiffon brûlé... ».

tion : verduno-châlonais (Fertiault) *sansouiller* « gargouiller barboter, secouer un linge dans l'eau » ; *sansouille* « petite écope avec laquelle on vide l'eau de la *santeine* d'un petit bateau » (à l'origine, évidemment, désignait une pièce d'étoffe, une vadrouille avec laquelle on épongeait l'eau) ; Villié-Morgon, Rhône (de Villié) *sinseuiller* « souiller du linge en le trempant dans l'eau sale, salir ses vêtements » ; *sinseuille* « personne malpropre, souillon » ; Lantignié en Beaujolais, Rhône (Descroix) *sèsoeyé* « se salir, se souiller, s'éclabousser » ; Bresse louhanaise (Guillemot) *sansouillon* « fille ou femme malpropre qui lave la vaisselle » ; Igé en Mâconnais, Clessé en Mâconnais (Violet) *sansòye, sansouille* « femme sans ordre, sans propreté » ; berrichon (Lapaire) *sansouyé* « être mouillé, trempé, boueux » ; Sologne bourbonnaise (Rouleau) *sansouiller* « mal laver du linge ». — On notera que le *sansouiller* solognot donne la main au *sinsé* « linge maculé, sali, taché » de la Touraine et du Centre signalé dans *Romania*, LXXVII (1956), p. 335, note.

Si nous tournons nos regards vers le sud-ouest, nous trouvons des représentants, ou plutôt des dérivés, du type *cince*, réfugiés ici aussi dans un emploi technique, et, par conséquent, relativement protégé de l'usure ou des menaces de la langue commune. Il s'agit du groupe enregistré pour Saint-Pierre-de-Chignac, dans le Périgord (point 615 de l'*Atlas*) par Guillaumie : *sinsa*, v. « calfater une barrique qui perd » ; *lou sinsaire* (l'ouvrier) ; *lou sinsadou* (l'outil). L'opération consiste, en effet, à introduire entre les douves de la barrique, à l'aide d'une lame mince ou d'un poinçon, des débris de chiffons enduits de suif. Cf. encore Daniel, *Dictionnaire (français)-périgourdin* : « calfater un tonneau » *sinça* (verbe), *sinçadour* (outil), *sinçaire* (ouvrier) ; Cénac-Moncaut (Gers) : *chincha* « fermer les fentes d'un vaisseau à tenir le vin » ; Palay (Gascon) *chinchà, sinçà, cinsà, cimsà* « boucher, étouper une fente ». Mistral enregistre également *chincha* « étouper les fentes d'un tonneau », sans localisation ; mais il s'agit certainement d'un emprunt au vocabulaire de l'ouest du domaine provençal, car en languedocien, en rhodanien et en provençal proprement dit l'opération qui a pour but « d'étouper le fond d'un muid qui fuit ou qui s'enfuit avec de l'étoupe ou du vieux drapeau, de boucher les voies

imperceptibles autour du jable », pour parler comme l'abbé Sauvages, se dit *fata* (de *fato* « chiffon ») ou *pelha*, *peia* (de *pelho*, même sens) ou tout simplement *estoupa*.

Guillaumie, pour Saint-Pierre-de-Chignac, enregistre également pour *sinsà* le sens de « gorger les oies », sens qui s'explique de lui-même et qui est évidemment propre à ce pays de foie gras.

J'ajoute que le gascon *cinsa*, *sinsa* me paraît donner la clé de l'origine de l'anglais *to chinse* « bourrer d'étoupe, calfater légèrement ou temporairement » mot qui n'apparaît qu'au XVI^e^ siècle et pour lequel l'*Oxford English Dictionnary* ne donne qu'une étymologie embarrassée [1].

Viennent maintenant des mots dont le lien avec le type *cince* n'est plus aussi simple ou aussi évident, mais qu'il y a lieu sans doute de mentionner ici.

Cénac-Moncaut (article reproduit par S. Palay dans son *Dictionnaire du béarnais et du gascon moderne*, également dans Mistral, mais sans localisation) a signalé pour le Gers le terme *chincharro*, s. f., « espèce de lanière ou de linge à nœud, avec lequel les joueurs se frappent dans le jeu de la *chincharro* ».

Le gascon encore (Lespy et Raymond, Palay) connaît un subst. *sinçoû*, *chinchoû* « graisseron, effondrilles du lard après qu'il a été fondu », qui semble correspondre à un type muni du suffixe *-one*, les résidus de lard fondu pouvant, en effet, à la rigueur, être comparés à une sorte de charpie. L'adj. *chinchoûs*, *-e* (Palay, on notera l'accentuation insolite, on attendrait *chinchoùs*) « qui est graisseux, crasseux, personne crasseuse » peut être le correspondant du fr. *cinceus* « déguenillé, mendiant », avec influence pour le sens du subst. *sinçoû*; cf. encore, pour la forme, le *cinsous* d'Azaïs et de Mistral relevé ci-dessus.

Les parlers de l'Ouest ont, comme terme d'affection, pour désigner un enfant gâté ou choyé ou dorloté, le subst. *chinchon*;

---

1. Falconer, au XVIII^e^ siècle, définit *to chinse* de la façon suivante « ... is to thrust oakum into a seam or chink with the point of a knife or chissel... ». On voudra bien noter que le terme normal en anglais pour dire « calfater » est *to caulk* (n'apparaît également qu'au XVI^e^ siècle). Or *to caulk* n'est pas autre chose que l'ancien français *cauchier*, *caukier*, lat. *calcare*.

le mot a été relevé pour Pléchâtel (Dottin et Langouët), pour le Bas-Maine (Dottin), pour le Haut-Maine (Montesson), pour les parlers de l'Anjou (Verrier et Onillon). Les Haut et Bas-Maine ainsi que Pléchâtel connaissent aussi le verbe *chinchonner*. Il me paraît fort probable que nous avons affaire ici à un emploi figuré et hypocoristique d'un dérivé en *-on* de notre ancien *cince*, si l'on se rapporte à cette définition que j'emprunte au *Nouveau Larousse illustré : chiffon*, familier, « terme d'amitié que l'on adresse à des enfants mignons et éveillés ».

Enfin il se pourrait que les subst. masc. *chinchoù, chinchougnié*, relevés à Chavanat, entre les points 603 et 704 de l'*Atlas*, dans la Creuse (L. Queyrat) « homme ingénieux, chercheur, mais qui fait peu de travail » ainsi que le subst. fém. *chincho* « chose qui sert d'amusette, d'occupation insignifiante, qui n'a pas de valeur » fussent eux aussi des survivances de notre type. Pour ce qui est de la métaphore, on se rapportera entre autres aux nombreux représentants du lat. *pannucia* « guenille, chiffon » qui offrent le sens de « personne molasse, paresseuse, sans caractère, sur qui on ne peut compter », cf. *FEW*, VII, 554, ou au provençal *radasso* « écouvillon, vadrouille », et qui signifie également « fainéant, baguenaudeur, bon à rien ».

De l'ensemble des formes relevées ci-dessus, on peut conclure, je pense, que *cince* a vécu autrefois sur l'ensemble du territoire gallo roman. Il est donc tout à fait digne de remarque qu'aucun de ses représentants ne figure sur la carte *chiffon* de l'*Atlas*, et que l'*Atlas* comme les dictionnaires patois ne connaissent plus que quelques emplois ou quelques dérivés qui ont réussi à se loger dans des régions du vocabulaire particulièrement abritées ou résistantes. La décadence, le recul du mot doit donc être un fait qui s'est amorcé à une époque extrêmement ancienne, époque certainement antérieure au moment où le vocabulaire de nos parlers a commencé à s'unifier sous l'influence de la langue commune. Ce n'est pas devant le terme *chiffon* que *cince* s'est effacé, mais devant d'autres termes, qui ont ainsi débordé de leur habitat premier, et qui sont aujourd'hui, à leur tour, après avoir plus ou moins lutté entre eux, en butte à l'attaque ou soumis à la pression de *chiffon*. Cette situation ressort à l'évidence de l'examen de la carte *chiffon* de l'*Atlas*, carte passable-

ment difficile au reste, et dont l'étude, qui mériterait d'être entreprise, nous entraînerait pour l'instant un peu trop loin.

Il convient, cependant, avant de terminer, de dire un mot d'une petite famille lexicale que les dictionnaires provençaux groupent avec les types que nous venons d'étudier, et qui doit certainement en être soigneusement séparée. On lit, en effet, dans le *Dictionnaire de la Provence*... *sinso* « atome, grain de poussière » ; dans Honorat, *sinsa* « atome, grain de poussière », *sinsar* « sentir, sonder le terrain, fureter, frapper à toutes les portes pour se procurer ce que l'on désire », *sinsaire* « sondeur, homme qui ne sait jamais se décider, qui hésite toujours ». Boucoiran n'a que *sinsa* « sentir, humer, savourer ; chercher, sonder, flairer » et *sinsaire* « chercheur, jeune homme qui frappe à plusieurs portes pour se marier », de même qu'Azaïs *cinsa* « sentir, flairer, fureter, sonder le terrain » et *sinsaire* « flaireur, sondeur, celui qui hésite toujours ». Mistral, tout en combinant ces données selon son habitude, donne pour *cinso* « prise de tabac, poussière, atome », pour *cinsa* « prendre une prise, renifler, flairer, humer, fureter, chercher une femme, du travail », pour *cinsaire* « celui qui prend du tabac en prise, qui va flairant, sondant ; tâtonneur ; apprenti étameur qui va chercher de l'ouvrage de maison en maison » ; il a un subst. fém. *cinsado* « prise de tabac ». A Barcelonnette, Arnaud et Morin ont relevé *sinsar* « priser », *sinsaire* « priseur », *sinsa* « prise de tabac ». Pour le gascon, on trouve dans S. Palay, *chinchà*, *sinçà*, *cinsà*, *çimsà* « piquer, pinser ; priser, renifler ; tremper son doigt dans un liquide, une sauce et le sucer » ; *cinsade*, *chinchade* « piqûre, prise de tabac, pincée » ; *cinsaire* « priseur ».

Ce groupe se retrouve, à ma connaissance, dans la basse vallée de la Loire et l'ouest de la France : Vendômois (Martellière), Touraine (Rougé), Berry, Haut-Sancerrois (Ruitton-Daget), Sologne (Hubert-Fillay et Ruitton-Daget), Les Amôgnes dans le Nivernais (Drouillet) *chinchée* « miette, rien qui vaille, petite partie de quelque chose, une petite quantité » ; Jaubert, dans son *Glossaire du centre de la France*, a relevé *chinchée*, *chinchin* « petite quantité » ; Verrier et Onillon, pour l'Anjou, *chinchée*, « petit coup de vin, petite prise de tabac » ; *chinchoire* « tabatière » ; Montesson, pour le Haut-Maine, *chinchée* « très petite

quantité ou dimension » ; Dottin, pour le Bas-Maine, *chinchée, chinch'té* « petite portion » (de tabac ou de boisson), *une chinchée* « une prise de tabac », *chinch'teu* « qui aime à badiner avec les femmes » ; Dottin et Langouët, à Pléchâtel (Ille-et-Vilaine) *chinchée* « prise de tabac », *chincher* « prendre du tabac à priser dans une chinchouère », *chinchouère* « tabatière ». Enfin, l'*Atlas* (Supplément) note au point 466 (Bessé dans la Loire-Atlantique) *chincher* « priser ».

Il n'est pas très facile de ramener tous ces emplois à une idée simple, d'autant plus que nous n'avons pas le secours d'exemples anciens et que la répartition géographique (mais il est possible que la documentation donnée ci-dessus soit incomplète) s'explique mal. Le sens premier du substantif semble bien être pourtant celui de « petite quantité de boisson ou de nourriture (de tabac) que l'on prélève sur un tout » ; le verbe paraît désigner l'attitude ou le geste de celui qui prélève cette petite quantité pour la goûter, qui flaire, qui hume[1], d'où les sens de « tâtonner, hésiter, fureter » ou même de « piquer, pincer, taquiner (une femme) ».

Ceci posé, il est difficile de ne pas rapprocher notre famille de l'italien *zinzino* (*zinzolino*) « parte piccolissima d'una cosa », mais qui se dit particulièrement des aliments ou des boissons *uno zinzin di pane, di carne, di brodo, di vino* (« *quanto starebbe nel fondo d'un bicchiere* » précise le Rigutini et Fanfani). *Bere a zinzini* (attesté dès 1566) signifie « boire à petits coups, à petites gorgées » et le verbe *zinzin(n)are* (dès 1618) a le même sens. Le mot italien est généralement considéré comme un mot de « tonalité enfantine », donc comme une sorte de création expressive plus ou moins spontanée et qu'il serait difficile de ramener à un étymon précis. On peut en dire autant du groupe français. Toutefois la concordance entre les deux séries, française et italienne (si du moins il y a concordance, comme nous le pensons) donne à réfléchir. Cette concordance, ainsi que la date d'apparition relativement reculée du mot italien, suppose une tradition dès longtemps implantée dans le vocabulaire roman, une incorporation déjà ancienne à ce vocabulaire en

1. Cf. en particulier, en gascon, le sens de « tremper son doigt dans un liquide, une sauce, et le sucer ».

tant que partie intégrante et articulée. Dans ces conditions, il y a peut-être lieu de rechercher plus haut que l'italien et le français. La famille italienne nous confirme dans notre supposition que le sens premier du groupe est quelque chose comme « flairer, aspirer, humer pour goûter », et il est très vraisemblable que nous ayons affaire, en effet, à un type onomatopéique, mais à un type ancien. Et l'on ne peut se retenir de penser au groupe latin *zinziare, zinzulare, zinzitare, zinzinnare*[1]. *Zinziare* est une excellente étymologie du mot français, *zinzinnare* du mot italien. La difficulté, c'est que les mots latins ne sont employés que pour noter des chants d'oiseaux (le merle, en général, mais aussi le roitelet, la mésange ou l'hirondelle) ; seul, *zinzinnare* sert à désigner, dans l'unique exemple qu'on en connaît, le miaulement du léopard. Mais justement ce dernier détail nous montre que le mot n'avait pas de valeur, ni de vie réelle, qu'il s'agit d'un mot de livre, d'un mot érudit, d'un mot disponible, et qu'il a pu être employé, peut-être par jeu mi-plaisant, mi-pédant, pour exprimer le bruit produit par l'aspiration, du bout des lèvres, d'une petite quantité de liquide. Il doit s'agir, à l'origine, d'un emploi voulu, conscient, disons « savant ». Un hasard, dont nous ne pouvons plus retrouver le détail, un accident de mode peut-être, a prolongé cet emploi et lui a donné la vie ; et le mot a pu ainsi fournir une belle carrière en italien d'une part, et, surtout, en français, où le développement sémantique paraît être plus riche.

Félix Lecoy.

---

1. *Zinziare* est dans Suétone, *de Naturis animantium*, cf. *C. Suetoni Tranquilli reliquiae*, éd. Reifferscheid, p. 252. On trouvera dans les notes de l'éd., p. 247-254, le relevé des textes, tous de basse ou de très basse époque, qui utilisent les autres variantes.

DISCUSSION

Poésie héroïque du moyen âge et critique littéraire.

Il n'est guère besoin d'être grand clerc pour se rendre compte que l'on assiste depuis quelques années à un véritable renouveau dans la critique de la poésie héroïque du moyen âge, chansons de geste ou épopée anglo-saxonne. Pour se rendre compte aussi que ces tendances récentes sont une fois de plus le reflet, sinon le résultat direct, d'une évolution de la critique homérienne.

Ce n'est pas une coïncidence, en effet, qu'un peu plus de deux ans seulement séparent deux publications importantes qui sont en quelque sorte, chacune en son domaine, les signes caractéristiques de ce renouveau. Il vaut la peine, croyons-nous, non seulement de présenter ici ces publications, mais d'en confronter les résultats, et même de jeter un coup d'œil sur les perspectives nouvelles qu'elles nous offrent et les problèmes qu'elles posent.

La première est un article très dense de M. Francis P. Magoun, professeur à l'Université Harvard, sur le caractère formulaire de la poésie narrative anglo-saxonne [1]. La seconde, due à la plume de M. Jean Rychner, professeur à l'Université de Neuchâtel, est un essai sur l'art épique des auteurs de nos chansons de geste [2]. Bien qu'absolument indépendantes l'une de l'autre, toutes deux, — et c'est cela qui frappe, — se distinguent par la part considérable attribuée à la technique de composition orale. Si, de par sa forme même et ses limites, l'article de M. Magoun, — véritable manifeste en faveur de l'origine orale de la poésie anglo-saxonne, — est avant tout destiné à poser des jalons, l'ouvrage de M. Rychner est déjà beaucoup plus poussé : il s'agit d'une enquête, à la fois descriptive et synthétique, sur l'art des jongleurs, basée sur le texte de neuf chansons, et poursuivie systématiquement à la lumière des procédés de composition et de diffusion oraux.

Afin de juger de ces études, selon la perspective qui convient, il nous faudra, de plus, nous en référer souvent à cette magnifique « somme » de la

---

1. *Oral-formulaic Character of Anglo-Saxon Narrative Poetry*, dans *Speculum*, XXVIII (1953), 446-467. Cet article représente le texte partiellement condensé et révisé de trois conférences données à l'Université de Londres en janvier 1952.

2. *La Chanson de geste, essai sur l'art épique des jongleurs*, Société de publications romanes et françaises, LIII, Genève et Lille, 1955.

poésie héroïque des origines aux temps présents qu'est le gros ouvrage de Sir Cecil Maurice Bowra[1]. Avec d'autant plus de profit d'ailleurs qu'il s'agit d'une récente et vaste étude comparative (son auteur l'appelle modestement une sorte d'anatomie de la poésie héroïque) basée sur des textes provenant de près de trente langues différentes, établie avec toute l'objectivité et le recul nécessaires, et dont MM. Magoun et Rychner ne se sont pas servis[2]. En revanche, si les trois critiques ont ainsi travaillé indépendamment les uns des autres, tous trois font un usage abondant des travaux de Milman Parry sur le style et la technique d'Homère, et de ses recherches sur la poésie épique orale en Yougoslavie, recherches poursuivies par son ancien élève et successeur à Harvard, le professeur Albert Bates Lord[3]. M. Magoun ne cache pas que son article est essentiellement une tentative d'appliquer au domaine de la poésie anglo-saxonne les méthodes de Parry et de Lord[4]. Et l'on peut penser que les ouvrages en question de M. Rychner et de Sir Maurice ne seraient pas tout à fait ce qu'ils sont sans les travaux de ces deux savants. Si l'on se rappelle en outre que Sir Maurice lui-même était connu il y a plus de vingt-cinq ans par ses travaux sur l'*Iliade*[5], il ne fait aucun doute que c'est bien l'évolution de la critique homérienne et des recherches qui s'y rattachent qui a provoqué (non sans le traditionnel décalage chronologique...) les tendances nouvelles de la critique des poèmes héroïques du moyen âge.

Puisque aussi bien nous nous adressons ici surtout aux romanistes, c'est l'étude de M. Rychner que nous mettrons au premier plan.

Dès son chapitre initial, consacré à la diffusion de la chanson de geste, M. Rychner nous donne la clé de son analyse descriptive : la chanson de geste est appliquée au chant public par un jongleur. Elle est faite pour cela. Et de nous rappeler les prologues où le jongleur annonce sa chanson et vante sa marchandise devant ses auditeurs. Il y a là en effet un élément réclame, un côté article de foire, qui marque bien de quelle façon les chansons étaient « servies » à leur public, et qui n'a rien de surprenant pour qui se

---

1. *Heroic Poetry*, London, 1952.

2. L'ouvrage a paru alors que M. Magoun avait déjà rédigé le texte de ses conférences et de son article (cf. *Speculum*, 446). De son côté, M. Rychner ne paraît pas s'en être servi puisqu'il n'y fait aucune mention dans ses références bibliographiques, en dépit de son excellente documentation. A ce propos, nous aurions aimé trouver la liste des ouvrages cités par M. Rychner dans une brève notice bibliographique en fin de volume.

3. On sait que la *Parry Collection of South-Slavic Texts*, comprenant quelque 12 500 textes de style épique oral, recueillis par Parry et Lord en Yougoslavie entre 1933 et 1935, se trouve à la Harvard College Library et que les Presses universitaires de Harvard ont récemment publié une partie de ces textes dans la langue originale accompagnés d'une traduction anglaise, sous le titre de *Serbocroatian Heroic Songs*.

4. *Speculum*, 447.

5. *Tradition and Design in the* Illiad, Oxford, 1930.

souvient du tableau pittoresque de l'activité des jongleurs dressé par Faral. Cet élément tapageur fait complètement défaut dans les poèmes anglo-saxons. Sans doute commencent-ils fréquemment par la formule *wē gehīerdon* ou *wē gefrugnon*, nous avons entendu parler de, nous avons été renseignés sur, d'origine orale, mais elle nous mène d'emblée dans le vif du sujet. Il n'y a pas à proprement parler de prologue-annonce, encore moins de prologue-réclame. Il faut, croyons-nous, en chercher l'explication dans une différence de classe : plus que des jongleurs, les auteurs anglo-saxons étaient probablement des chanteurs attitrés, attachés à la cour d'un seigneur ou d'un souverain (du moins lorsqu'il ne s'agissait pas de clercs). Leur fonction étant en quelque sorte officielle, et leurs services requis sur commande lors de réceptions ou de festivités, ils pouvaient en somme se passer de ce genre de publicité. Un fait analogue expliquerait peut-être l'absence exceptionnelle de tout prologue dans le *Roland* ou le *Pèlerinage*, relevée par M. Rychner.

Ce qui ressort également dès ce premier chapitre, c'est le rôle de l'improvisation. Prenons pour l'illustrer l'exemple du célèbre Bertolais de *Raoul de Cambrai*, lequel, selon le texte même que nous possédons, aurait composé sa chanson après avoir assisté en personne à la bataille d'Origny. Qu'il s'agisse d'un fait authentique, comme le supposait déjà Fauchet il y a plus de trois siècles, puis à sa suite Meyer et Longnon[1], ou d'une fable-réclame comme le suppose Bédier à qui M. Rychner donne raison, le procédé lui-même n'a rien d'imaginaire. Bien qu'une telle composition n'implique pas nécessairement une improvisation, c'est le vestige d'une pratique dont nous trouvons une trace fort intéressante dans le *Beowulf*.

Après la victoire du héros sur le troll Grendel, un groupe de guerriers est allé visiter le refuge du monstre. Alors qu'ils chevauchent gaiement pour regagner la cour royale, l'un d'entre eux, « pris d'éloquence poétique », se met à célébrer soudain en un chant héroïque, l'exploit que Beowulf vient d'accomplir. Nous surprenons là vraiment sur le fait le cas type d'un chanteur inspiré par une action d'éclat dont il vient d'être le témoin, improvisant un poème alors qu'il est à cheval. Il n'oublie pas pour autant le répertoire traditionnel, puisqu'il chante ensuite les hauts faits de Sigemund, le vainqueur d'un dragon, et ses nombreuses aventures, racontant (c'est le texte qui précise) tout ce qu'il avait entendu dire de lui. Ainsi Beowulf est promu au rang d'un héros de la tradition épique germanique, et sa « geste » est improvisée au lendemain même de sa victoire.

Au début de ce siècle, avant les recherches de Parry, un Murko étudiait l'épopée orale des peuples serbo-croates et donnait de précieux renseignements sur les chanteurs populaires. Si bien qu'en 1911 Chadwick voyait déjà dans cette poésie, encore vivante, des conditions reflétant celles de l'âge héroïque

1. *Raoul de Cambrai, chanson de geste*, publiée par P. Meyer et A. Longnon, Paris, 1882, p. 83.

des peuplades germaniques [1]. A son tour, M. Rychner puise chez Murko des faits qui illustrent rétrospectivement les pratiques des jongleurs, et conclut : « tous les bons chanteurs sont encore des improvisateurs; ils créent eux-mêmes leurs chants, et, quand ils ne créent pas à proprement parler, ils savent combiner les chants entre eux, condenser plusieurs poèmes en un, modifier, compléter, amplifier. Cela correspond bien à ce que nous savions du moyen âge français : d'une part, pas de distinction entre jongleurs et trouveurs; et, d'autre part, caractère mouvant de la substance et de la forme épiques » (p. 25).

Ce caractère mouvant de la forme, dû à l'improvisation et à la transmission orale, se reflète dans les manuscrits des chansons de geste qui nous sont parvenus. M. Rychner nous le montre clairement dans son second chapitre, où il relève chez les textes non cycliques la fragilité de la tradition manuscrite, sa qualité médiocre, sa modestie, son humilité : « le livre, en somme, l'objet livre, ne semble pas avoir joué de rôle important dans cette littérature » (p. 29). Le petit format, l'absence de luxe du manuscrit du *Roland* frappe, en effet, si nous le comparons à l'élégant manuscrit du *Beowulf* qui lui est antérieur de deux siècles et demi. Pour Sir Maurice, le Cotton Vitellius A XV suggère la bibliothèque d'un riche collectionneur, alors que le Digby 23 de la bodléienne lui paraît être une sorte d'aide-mémoire à l'usage du barde [2]. Quoi qu'il en soit, « le caractère mouvant de la forme et des récits épiques s'observe aussi bien dans les chansons transmises par des manuscrits cycliques que dans les autres » (p. 29).

Trois versions parallèles d'une seule laisse de la *Prise d'Orange* mettent fort bien en évidence l'absence de contours nets et précis de la chanson de geste. Et si les récits sont ainsi mouvants, c'est précisément que « l'art du jongleur n'est pas scripturaire, mais oral, et qu'une récitation chantée tient toujours quelque chose de l'improvisation, n'est jamais tout à fait identique à elle-même » (p. 33). Les observations faites sur l'épopée vivante de Yougoslavie sont, là aussi, très instructives, en particulier les variations d'ampleur des chants, un thème identique pouvant avoir un traitement court et un traitement plus orné. Il en est de même chez les chanteurs russes de *byliny*. Sir Maurice rapporte le cas précis du barde Ryabinine qui créait une nouvelle version d'une même *bylina* chaque fois qu'il la récitait. Non seulement la longueur pouvait varier du simple au double, mais les épisodes différaient d'une version à l'autre et l'esprit du poème se modifiait. Composer un poème dans l'acte même de la récitation pourrait paraître presque incroyable, mais les témoignages indiscutables sont là qui nous le garantissent [3]. Voilà qui pourrait expliquer de façon convaincante la différence entre le *Moniage I* et le

1. H. Munro Chadwick, *The Heroic Age*, Cambridge, 1912, p. 101.
2. *Heroic Poetry*, p. 42.
3. *Ibid.*, p. 216-217.

Moniage II. Mais la question de la mise par écrit des chansons de geste, comme des poèmes héroïques anglo-saxons d'ailleurs, est excessivement délicate. Nous serions tenté de dire qu'il n'y a pas de règle générale, seuls comptent les cas d'espèce. Ce qui a pu se passer dans le cas du *Moniage* ou du *Couronnement* n'a pas nécessairement dû se passer dans celui du *Roland*, et j'abonde dans le sens de M. Rychner : « Il est extrêmement difficile de croire à une composition orale de la *Chanson de Roland*; dans ce cas, à supposer qu'il y ait eu des chants épiques sur Roncevaux antérieurs à la chanson d'Oxford, leur mise par écrit a dû être très créatrice, coïncider, en fait, avec un acte de création poétique » (p. 36). C'est exactement ce que nous dirions pour le *Beowulf*. Nous y reviendrons encore.

Par rapport aux autres chansons de geste, le *Roland* est d'ailleurs l'exception beaucoup plus que la règle. Passant à l'examen de la composition des récits, M. Rychner n'a pas de peine a démontrer que, sous le rapport de l'unité du sujet et de la cohésion dramatique, le *Roland* est unique. Prenons la *Chanson de Guillaume*. La composition y est aussi tripartite, « mais cette tripartition est ici bien davantage juxtaposition qu'organisation nécessaire et nœud d'un drame » (p. 41). Quant à la *Prise d'Orange*, c'est à peine si l'on ose parler encore de composition. Beaucoup plus lâche encore est l'organisation des chansons à épisodes. Le *Couronnement de Louis*, par exemple, est dépourvu de cohérence. Cette chanson « se compose de morceaux assemblés sans nécessité, d'étendue très inégale, et qui présentent d'assez sensibles différences de facture » (p. 45). Pareil examen est tout à fait concluant : ce sont les versions *écrites* des chansons qui accusent les contradictions internes des récits, les disparates et les divergences. Dans la vie même de l'épopée, dans les versions orales, tout cela choquait beaucoup moins. Lors de séances de récitation successives, pourquoi le jongleur se serait-il soucié de la cohérence narrative d'une œuvre épisodique dont l'ensemble échappait à son auditoire plus encore qu'à lui-même ? « Dans cette optique, c'est la forte cohérence du *Roland* qui étonne : elle est aussi l'exception » (p. 47).

M. Rychner s'efforce ensuite de déceler les traces qu'auraient pu laisser dans le texte des manuscrits les différentes séances de déclamation. Si le *Roland* est à cet égard absolument réfractaire, certains rappels de situation paraissent bien indiquer des débuts de séance qui permettent de distribuer facilement le *Couronnement* en deux parties d'environ 1 300 vers, le *Moniage* en groupes de 2 000 vers et le *Raoul de Cambrai* en groupes de 1 000 à 1 200 vers. De pareilles « tranches » représenteraient bien la teneur normale d'une séance que d'autres considérations permettent d'évaluer. Il ne faudrait donc pas expliquer de telles unités par des arguments d'ordre purement littéraire.

M. Rychner nous donne ensuite une analyse pénétrante des différents artifices professionnels tendant à exciter l'intérêt du public, à retenir son attention, à attacher l'auditoire au récit, un peu à la manière dont on étudierait l'art oratoire d'un Bossuet. Enquête fructueuse qui fait ressortir le jeu

des mises en train, des rappels de situation, des annonces et des anticipations. Dans ce dernier procédé, par exemple, la supériorité de l'auteur du *Roland* est manifeste : il en use avec presque autant de subtilité et de sens artistique que le poète du *Beowulf*, ce qui n'est pas peu dire (et souligne en outre l'universalité de certains faits esthétiques). Alors que, dans les autres chansons, l'anticipation ne dépasse pas le cadre de l'artifice professionnel, elle prend en outre, dans le *Roland*, « valeur poétique et concourt à donner à l'ensemble les hautes dimensions du destin » (p. 65).

Le sujet du quatrième chapitre est la structure strophique des chansons. De façon générale, la poésie héroïque n'est presque jamais composée en strophes, c'est au contraire le vers qui représente l'unité de composition, et dans un poème donné il n'y a qu'une seule espèce de vers. C'est du moins ce que nous ont montré des comparatistes tels que Chadwick. Mais cette règle, qui s'applique aux chants d'Homère comme au *Beowulf*, a ses exceptions. S'il en est de réelles, il en est aussi d'apparentes. Pour Sir Maurice, les groupes de vers liés par l'assonance finale — qu'il s'agisse du *jyr*, le vers type des Kara-Kirghiz et des Usbeks, ou du décasyllabe de la *Chanson de Roland* — sont des exceptions apparentes, en ce sens qu'ils varient beaucoup de dimension, alors que la strophe est par essence fixe [1]. Toutefois, que l'on prenne la notion de strophe dans ce sens strict, ou dans un sens plus étendu englobant les groupes variables de vers, ce qui importe avant tout c'est, d'une part, la réalité musicale de la laisse assonancée, d'autre part, son rôle en tant qu'élément architectural du poème. Bien que la poésie héroïque subordonne la musique à la parole et que cette musique soit plus un récitatif qu'un chant proprement dit, la réalité musicale de la laisse ne fait aucun doute. Mais il est très difficile de savoir exactement en quoi elle consiste. Dans quelle mesure la phrase musicale, à caractère de mélopée, était-elle liée à l'assonance ? Un changement d'assonance était-il accompagné d'une variation musicale, et si oui, de quel ordre était cette variation ? De quelle façon le dessin musical pouvait-il varier dans le corps de la laisse ? Nous supposerions volontiers qu'une variation type, de caractère très simple, pouvait marquer le passage d'un groupe mobile de vers à un autre, même lorsque ces groupes n'étaient pas liés par l'assonance, ce qui justifierait, en partie au moins, l'authenticité des fameuses sections numérotées du manuscrit de *Beowulf*.

En ce qui concerne la chanson de geste, M. Rychner, après M. Jacques Chailley, nous montre que « le dessin musical de la laisse était marqué par un timbre d'intonation et par un timbre de conclusion ; dans le corps de la laisse, le timbre d'intonation, répété, pouvait alterner avec un timbre de développement » (p. 69). Mais il réserve naturellement le plus clair de son

---

1. *Heroic Poetry*, p. 36-37.

effort à l'étude de la laisse en tant qu'élément structural, en tant que « matériau » de construction.

S'attachant d'abord aux liaisons des laisses, il met en lumière l'importance des reprises de thèmes. Ces recommencements peuvent modifier « la structure même de la chanson, selon que le thème repris à l'intonation de la laisse suivante figure à la fin, au cours ou au début de la laisse précédente » (p. 74). Dans le premier cas nous avons affaire à une liaison en enchaînement : procédé bien connu de la chanson populaire, qui tout en jetant un pont entre deux laisses sur le plan du récit, en accuse la limite sur le plan du chant, et facilite en outre la mémorisation. Dans le second cas, il y a décalage ; c'est le type de la reprise bifurquée : solution boiteuse, intermédiaire entre l'enchaînement et le parallélisme auquel aboutit le troisième cas. Lorsque la laisse commence par la reprise d'un thème figurant à l'intonation de la laisse précédente, il y a en effet un véritable parallélisme : il peut être partiel si le récit est poussé plus loin dans la seconde laisse, mais, si la tranche de récit est la même dans les deux laisses, il y a parallélisme complet. Les laisses devenues ainsi « juxtaposables » sont dites laisses similaires. « Le procédé de style oral est essentiellement le même dans tous les cas : c'est toujours un jongleur continuant sur sa lancée, entonnant par une reprise » (p. 86).

Mais il va sans dire que les laisses similaires, ainsi libérées de la tâche purement narrative dévolue aux autres laisses, vont singulièrement favoriser les épanchements lyriques. Et si jamais poète a su tirer parti de la vertu lyrique des ensembles de laisses similaires, c'est bien l'auteur du *Roland* : « ses groupes de trois laisses similaires arrêtent le récit aux moments les plus dramatiques, les plus décisifs, formant comme des barrages, de hautes haltes lyriques, avant que, de nouveau, la narration reprenne son cours » (p. 93). Ce n'est pas le moindre résultat de cette enquête de nous avoir montré que la beauté structurelle de *Roland* « naît d'un parfait accord entre le procédé oral du recommencement et la structure strophique de la chanson ; la belle architecture des ensembles envisagés repose tout entière sur la fermeté de la laisse » (p. 100). C'est là surtout qu'éclate la supériorité artistique du *Roland* : plus qu'aucune autre chanson de geste, la *Chanson de Roland* donne l'impression d'une chanson construite, et construite à partir de la laisse. Alors qu'il est difficile de parler de structure strophique dans le *Moniage*, par exemple, ou le *Couronnement*, tant les laisses y sont composites ou amorphes, « la laisse a été, pour l'auteur du *Roland*, l'unité narrative, l'unité dramatique, l'unité lyrique » (p. 124) [1]. Le caractère a-typique (et magnifiquement tel !) du *Roland* ne saurait être mieux mis en lumière.

1. Une telle propension au lyrisme, illustrant la loi qu'une chanson sera d'autant plus lyrique qu'elle est plus clairement strophique (p. 125), marquerait-elle, de la part de l'auteur du *Roland*, un abandon de l'ancienne forme héroïque ? Ou s'agirait-il d'un perfectionnement auquel non seulement le génie mais encore une composition au moins partiellement écrite ne seraient pas étrangers ?

Avec le dernier chapitre, consacré aux motifs et aux formules, nous abordons le sujet que M. Magoun a esquissé de son côté pour la poésie narrative anglo-saxonne. Rappelons d'abord, avec Sir Maurice [1], que la poésie héroïque s'adressant à l'origine à un public illettré était non seulement récitée mais en grande partie improvisée. Lorsqu'on dit qu'un chanteur improvise, cela ne signifie pas naturellement qu'un flot désordonné de paroles s'échappent librement de ses lèvres : il s'agit au contraire d'un courant bien maîtrisé, car répertoire et moyens d'expression sont déjà traditionnels et stylisés. Le chanteur apprend d'abord un certain nombre de récits et se familiarise avec leurs personnages principaux et leurs éléments caractéristiques. Ces récits représentent son matériel de base. Ensuite il apprend un grand nombre de formules de longueur variable, adaptées au vers dans lequel il compose et qui lui permettront de faire immédiatement face aux nécessités que son sujet peut lui imposer. Ces formules sont en général traditionnelles : une fois une bonne formule découverte, les chanteurs s'en servent abondamment (il n'y avait évidemment pas de droits d'auteur !) et les formules qui ont fait la preuve de leur utilité peuvent se perpétuer pendant des siècles. Le bon chanteur est celui qui saura davantage de formules qu'un chanteur médiocre, celui surtout qui saura en user avec le plus d'adresse et sera capable d'en composer de son propre cru. Mais les uns comme les autres puiseront essentiellement dans le « stock » commun. La poésie héroïque orale ne pourrait guère exister sans formules : la tâche du chanteur serait par trop ardue. Celui qui est maître de ses formules saura en revanche surmonter presque toutes les difficultés. C'est donc bien la formule qui est le fondement de toute poésie improvisée.

Mais qu'est-ce qu'une formule ? MM. Magoun et Rychner rappellent tous deux la définition qu'en a donnée Parry : une formule est un groupe de mots qui est régulièrement employé dans les mêmes conditions métriques pour exprimer une certaine idée essentielle. Avant de passer aux formules proprement dites, M. Rychner nous présente un tableau des motifs les plus courants dans les chansons de geste, tels que l'armement, l'évocation de la bataille en termes généraux, les héros dans la mêlée, les combats singuliers à la lance, à l'épée, les prières, les messages ou ambassades et d'autres encore. Parmi les exemples cités, celui du jongleur de la *Prise d'Orange* est particulièrement instructif, car il s'agit d'un cas où le motif est employé si mécaniquement qu'il l'emporte sur le bon sens. Le jongleur n'a-t-il pas armé Guillaume et ses compagnons de lances, alors qu'ils vont combattre au haut des escaliers du donjon de Gloriette ! Voilà qui prouve bien le caractère fortement stéréotypé des motifs. Quant aux formules elles-mêmes, les listes partielles qu'en dressent MM. Magoun et Rychner montrent clairement que le caractère formulaire des chansons de geste comme de la poésie narrative

1. *Heroic Poetry*, p. 220–222.

anglo-saxonne ne saurait faire de doute. Lorsque des concordances de l'ensemble de ces poèmes auront été établies, — et M. Magoun est d'avis que le besoin s'en fait ressentir de façon particulièrement urgente, — il saute aux yeux que ces enquêtes pourront être menées de manière beaucoup plus approfondie ; mais on peut supposer que le résultat ne fera qu'étayer et renforcer les conclusions déjà esquissées.

Comme exemple de formule, on pourrait choisir ces demi-vers de *Beowulf*, formés d'un seul mot composé, exprimant l'idée de « roi », et dont le premier élément sert simplement à marquer l'importance du ou des rois en question. Cet élément varie selon les besoins de l'allitération, sans que cette variation soit vraiment fonctionnelle : *eorþ-cyninges*, *hēah-cyninges*, *þēod-cyningas*, *sāe cyninga*, *weorold-cyninga*. On pourrait aussi choisir le cas du premier hémistiche du *Roland*, exprimant l'idée de percer ou de briser l'écu, *l'escut li frein(s)t*, que l'on trouve répété au moins une douzaine de fois, avec, comme seule variation, *l'escut vermeill li freint* au vers 1619. De plus, dans la moitié des cas, on trouve à l'hémistiche suivant la mention de *l'osberc*. Il semble même au premier abord que les formules soient plus souvent répétées telles quelles dans le *Roland* que dans le *Beowulf*. On constate aussi que les formules sont, dans la règle, plus fixes au premier hémistiche des chansons de geste qu'au second : c'est qu'elles échappent aux exigences de l'assonance !

Pour M. Magoun, qui suit Milman Parry de très près, la cause est entendue : avec la découverte du rôle dominant de la formule dans la composition de la poésie orale et de l'absence de toute formule métrique dans la poésie des auteurs lettrés, nous disposons soudain d'une pierre de touche nous permettant de préciser si un texte donné appartient à l'une ou à l'autre des deux grandes catégories de poésie, à la tradition orale ou littéraire [1]. Et ceci nous mène, pour conclure, à la question délicate de la critique littéraire.

Si nous devions en effet admettre une composition orale pour des œuvres telles que le *Beowulf* ou le *Roland*, — confirmée par la présence manifeste d'une forte proportion de formules, — les notions et les critères dont la critique récente s'est servie pour apprécier l'art de ces poèmes devraient être révisés de fond en comble, et bien des recherches, bien des finesses et des subtilités attribuées aux poètes n'existeraient que dans l'imagination des critiques. Une pareille volte-face est-elle inéluctable ?

Sans doute Sir Maurice ne manque-t-il pas de faire valoir que la poésie héroïque a été mal comprise, qu'une grande partie de la critique littéraire des poèmes d'Homère, de *Beowulf* et du *Roland* souffre du grave défaut de ne tenir aucun compte des conditions spéciales de la composition orale, que des savants continuent à critiquer cette poésie comme si elle était composée de

1. *Speculum*, 449.

la même façon qu'un roman moderne [1]. De son côté M. Rychner nous rappelle que les moyens dont disposent les jongleurs pour traiter un thème ne peuvent être des moyens subtils : « le métier de jongleur, le chant public, interdisent absolument la recherche patiente d'une expression singulière et originale » (p. 126). « Comme les motifs, les formules doivent être comprises sur leur vrai plan, qui n'est pas celui de l'esthétique littéraire moderne » (p. 149). La monotonie du style épique s'explique donc d'un point de vue professionnel. « Milman Parry a dit à ce sujet les choses les plus justes : le chanteur, pris par les mots qui viennent, ne peut pas changer ce qu'il a composé, ni se relire. Il ne peut chercher longuement le mot suivant, ni peser son travail. Il ne peut pas mémoriser chaque vers. Il opère avec des groupes de mots, faits à la convenance du sujet. Le poème peut être ensuite écrit, et son texte même quelque peu modifié, mais l'écriture restera sans influence sur son style et sa structure » (*ibid.*). Le métier explique à lui seul la forme stéréotypée des chansons de geste. « Il ne faudra donc pas les juger selon des critères esthétiques modernes » (p. 150). Bédier et ses disciples ont eu tort de considérer les chansons comme des œuvres « littéraires ». Et M. Rychner de conclure, dans un sens analogue à celui de Sir Maurice, qu'il ne faut pas appliquer « aux produits de cet art profondément conditionné les critères que nous employons dans la critique de la littérature écrite et méditée, de la littérature de recherche » (p. 155).

Tout cela est très juste, et nous aurions tort de crier au jacobinisme, car ces prises de position sont en réalité beaucoup plus nuancées que ces citations ne pourrraient le faire croire. Et nous allons voir combien Sir Maurice et M. Rychner font la part des choses lorsqu'il s'agit de cas spéciaux comme l'*Iliade* et le *Roland*. Sans pouvoir en donner les raisons ici, car cela nous entraînerait trop loin (elles sont précisément d'ordre artistique), j'estime une composition purement orale du *Beowulf* exclue. Pour expliquer certaines réussites qui paraissent inconciliables avec l'art de l'improvisation, même poussé au plus haut degré, — je pense par exemple à l'emploi unique du thème pourtant traditionnel des animaux de carnage, un vrai chef-d'œuvre de finesse poétique et de sens dramatique, — on pourrait, il est vrai, faire appel à la notion possible d'un perfectionnement graduel. Un chanteur épris de son art et particulièrement doué, ne pourrait-il pas chercher au cours de récitations successives à améliorer progressivement sa version personnelle d'un récit donné pour aboutir, par une sorte de sélection, ou mieux, d'évolution créatrice, aux réussites que nous admirons ? Mais pourquoi tant de recherche alors qu'elle passerait nécessairement au-dessus de son auditoire ? Et même cette notion admise, elle serait loin de tout expliquer. La situation serait-elle sans issue ?

---

1. *Heroic Poetry*, p. 299.

Je crois au contraire à un compromis possible entre les méthodes d'approche de la critique esthétique moderne et celles des partisans de la tradition orale. Et je pense qu'il faudra le chercher dans l'existence probable de stades intermédiaires entre la poésie improvisée et la poésie purement littéraire. Prenons le cas de Cynewulf. Ses poèmes étant manifestement de style formulaire devraient avoir été composés oralement. Or on sait que dans les poèmes dits « signés », Cynewulf a incorporé des passages de plusieurs vers (quatorze dans *Elene*, par exemple) contenant son propre nom écrit en acrostiche au moyen de caractères runiques. Preuve indiscutable que ces passages ont été composés par écrit (une improvisation est ici impensable). Et pourtant ils sont aussi de style formulaire ! Si donc un auteur pouvait composer un passage en y consacrant tout le temps nécessaire qu'implique le jeu subtil de l'acrostiche, pourquoi un autre auteur, s'il était d'envergure exceptionnelle, n'aurait-il pas mis le temps qu'il fallait pour créer une œuvre d'art plus achevée, le style traditionnel étant conservé avant tout pour les besoins de la récitation ? Nous entrevoyons là comment les choses ont peut-être pu se passer dans le cas de *Beowulf* et de la *Chanson de Roland*.

C'est justement le caractère exceptionnel du *Roland* qui ressort de l'étude de M. Rychner : pour cette chanson « certes, il est permis de parler du chef-d'œuvre qui est en même temps principe et fin, de minute sacrée de la création poétique, bref, de la traiter en œuvre d'art créée consciemment » (p. 154). M. Rychner, nous l'avons vu, est trop prudent pour exclure une composition orale du *Roland*, mais il trouve néanmoins extrêmement difficile d'y croire. Sir Maurice va plus loin encore. Voici ce qu'il écrit à propos du *Cid* et du *Roland* : « Tous deux, pour autant que l'on puisse en juger, ont été composés par écrit. Il est certain que leurs auteurs savaient lire, et bien que ces poèmes fussent destinés sans doute à la récitation, il n'est pas question d'une composition purement orale. » Quant au *Beowulf*, « il n'y a aucune raison de croire qu'il n'ait pas été écrit au moment de la composition ». Enfin il admet aussi qu'avec l'introduction de l'écriture, un poète a pu composer en y mettant beaucoup plus de soin et de temps, tout en conservant dans une certaine mesure l'habitude des formules traditionnelles. Si bien que « la différence entre la poésie orale improvisée et la poésie semi-littéraire (stade intermédiaire !) n'est pas une différence d'espèce mais de degré [1] ».

Nous voilà rassurés ! Le correctif qu'apportera la notion de composition orale ne pourra donc qu'enrichir la critique littéraire et esthétique de l'épopée médiévale. En attendant les développements nouveaux, formulons, — très prosaïquement, — le vœu que M. Magoun dispose bientôt des concordances qu'il réclame avec tant d'éloquence, et qu'après sa belle étude anatomique et

1. *Heroic Poetry*, p. 246, 247, 253.

écologique de la chanson de geste, M. Rychner soit tenté de nous en offrir une étude génétique [1].

Adrien BONJOUR.

---

1. Ces notes étaient déjà rédigées lorsque j'ai eu connaissance du compte rendu de Mlle Tyssens et de la note de M. Delbouille, parus il y a quelques mois dans *Marche Romane* (vol. VI, nº 2, p. 73-80) au sujet du livre de M. Rychner.

Ces auteurs estiment tous deux que la théorie des origines orales se heurte à de grosses difficultés et ne cachent pas leurs doutes sur la validité de la thèse de M. Rychner. Il n'entre évidemment pas dans mon intention d'entamer ici un débat, cela nous entraînerait trop loin. J'aimerais seulement faire remarquer que si leur scepticisme se comprend (pour qui ne s'est pas longuement familiarisé avec les procédés et la technique des « chanteurs », une composition orale paraîtra toujours invraisemblable), les arguments qu'ils invoquent pourraient bien relever d'une tendance à la généralisation, sinon à l'apriorisme, pour le moins aussi nette que celle qu'ils reprochent, dans leur orthodoxie, à M. Rychner. Relevons simplement quelques points.

Signalant ce qu'elle appelle les « actes de foi » et les « glissements d'idées, habiles... ou inconscients » de M. Rychner, Mlle Tyssens déclare que « c'est une chose de dire que le procédé du recommencement ou la technique des formules facilite la mémorisation ; c'en est une autre de voir dans ces procédés et ces techniques la preuve d'une recomposition et d'une improvisation constantes » (p. 79). Sans insister sur le fait que la position de M. Rychner est souvent plus nuancée que Mlle Tyssens ne le laisse entendre, retenons surtout, qu'implicitement du moins, Mlle Tyssens paraît admettre ce qu'elle appelle les contingences d'une diffusion orale. Mais pense-t-elle alors qu'un système formulaire aussi développé que celui de nos poèmes épiques ait pu être élaboré uniquement dans le but de faciliter la mémorisation de ces œuvres ? Pourquoi exclure, après tout ce que nous ont appris les comparatistes, qu'une technique formulaire aussi poussée (car il ne s'agit pas de simples clichés au sens littéraire du terme), impliquant la répétition continuelle et mot à mot d'hémistiches entiers au cours d'un seul et même poème, n'ait pas pu répondre à l'origine aux besoins autrement plus urgents de la composition orale ? Admettons cependant que la montagne ait accouché d'une souris et qu'un déploiement de formules aussi imposant ait été créé à seule fin de soulager les mémoires défaillantes. Qu'en est-il alors de cette création, responsable pour une bonne part du style dit « épique » ? Reprenant M. Rychner pour n'avoir pas cité les nombreux philologues qui ont relevé ces formules avant lui, Mlle Tyssens rappelle qu'ils en ont conclu à l'existence d'un style épique antérieur à nos plus anciennes chansons, et affirme : « A travers les chansons perdues, ou sans le secours de celles-ci, par le chemin des poèmes hagiographiques ou parallèlement à eux, ce style épique remonte à des sources littéraires et savantes » (p. 78). N'est-ce pas, à l'heure actuelle, une généralisation bien dangereuse de postuler pour un style aussi nettement formulaire une origine livresque, donc probablement latine ? Sans doute pourrait-on faire état du Fragment de la Haye, mais il faudrait être bien sûr pour cela qu'il ne dérive pas lui-même d'un texte écrit en langue vulgaire.

De même, lorsque M. Delbouille se demande si M. Rychner risquerait l'hypothèse d'une origine orale au sujet de l'*Alexis* ou du *Léger*, il répond « non, sans doute, en raison même de l'origine cléricale et latine de ces

œuvres » (p. 80). Peut-être M. Rychner lui ferait-il candidement observer que ces textes étant dépourvus de toute trace de technique formulaire, la question d'une origine orale ne saurait se poser. Mais c'est la tradition manuscrite surtout qui retient l'attention de M. Delbouille, et reconnaissons que nul ne saurait être mieux qualifié pour en parler que le savant éditeur du *Tournoi de Chauvency* et du *Castelain de Couci*. Il reproche à M. Rychner des conclusions trop hâtives et pense, comme Mlle Tyssens, que toutes les variantes des chansons peuvent s'expliquer par le travail des copistes : tantôt il y avait remaniements, tantôt il y avait simple transcription. « L'étude attentive de la tradition manuscrite des chansons n'apporte ainsi aucun argument en faveur du caractère oral du genre en ses formes anciennes, mais conduit au contraire à la conclusion qu'il s'agit bien d'œuvres écrites diversement renouvelées selon les goûts et les caprices des remanieurs » (p. 80). Le problème, à mon sens, est encore plus compliqué qu'il ne le paraît.

Prenons, pour schématiser les choses, d'abord le cas d'un poème rédigé dans son texte et fixé par écrit. A la suite de copies successives, — tantôt transcriptions fidèles, tantôt remaniements, — et des vicissitudes d'une transmission purement écrite, poursuivie pendant des générations, on peut très bien concevoir à priori qu'il nous soit parvenu de ce poème un groupe de manuscrits comme ceux que nous possédons pour la *Prise d'Orange*. Prenons maintenant le cas d'un poème composé oralement. Différentes versions peuvent en avoir été données par la suite, au cours de sa transmission orale, aussi bien par l'auteur que par des chanteurs successifs. Des transcriptions peuvent avoir été établies, reflétant l'une ou l'autre de ces versions. A leur tour ces transcriptions peuvent avoir servi d'aide-mémoire à des chanteurs. D'où la possibilité de nouvelles versions, plus ou moins fidèles, plus ou moins remaniées, selon le tempérament et la fantaisie des chanteurs. Mais ces transcriptions peuvent avoir aussi servi de texte à des copistes, eux-mêmes plus ou moins fidèles, plus ou moins remanieurs. D'où superposition d'une transmission écrite. De plus, un remaniement donné pouvait être dû soit à l'invention du copiste, soit à l'influence sur le copiste d'une autre version, que cette version lui soit parvenue oralement ou par écrit. Processus éminemment complexe, mais qui pourrait expliquer lui aussi, à priori, l'existence d'un groupe de manuscrits analogue à celui qui nous est parvenu pour la *Prise d'Orange*. Pour tenter de conclure en toute connaissance de cause, soit dans le sens de M. Delbouille, soit dans celui de M. Rychner, il faudrait, croyons-nous, avoir poursuivi pour le moins l'étude systématique de toutes les variantes d'un groupe de textes appartenant à la tradition littéraire d'une part (récits courtois, par exemple), d'un groupe de textes appartenant sans conteste possible à la tradition orale d'autre part, et de les confronter avec l'ensemble des variantes provenant des différents manuscrits d'une chanson de geste donnée comme la *Prise d'Orange*. Peut-être verrions-nous alors quelles variantes sembleraient relever des vicissitudes de la transmission orale, et lesquelles trahiraient plutôt la main des copistes. Avant qu'une telle étude soit menée à bien, toute généralisation nous paraît prématurée. De toute façon les critiques ne pourront éluder très longtemps le débat.

COMPTES RENDUS

Paul Delarue, **Le conte populaire français. Catalogue raisonné des versions de France et des pays de langue française d'outre-mer : Canada, Louisiane, îlots français des États-Unis, Antilles françaises, Haïti, Ile Maurice. La Réunion**, t. I; Paris, éditions Érasme, 1957; in-8°, 394 pages.

L'auteur est mort pendant l'impression de ce volume; mais il avait pris le soin de désigner la collaboratrice à laquelle il confiait l'achèvement et la publication de son œuvre et qu'il avait préparée lui-même à cette tâche. Cet ouvrage, fruit de toute une vie de recherches et de réflexions, est un catalogue de tous les contes recueillis dans un parler français, et qui sont classés par types suivant quelques grandes divisions, avec, pour chaque conte-type, l'analyse et le résumé ou même la reproduction d'une version caractéristique et la présentation des versions, le tout sous le numéro de la classification internationale, c'est-à-dire admise internationalement et qui, établie en 1910 par le Finlandais Antti Aarne, a été revue et élargie en 1924 par le professeur Stith Thompson. Le tome premier, que nous présentons ici, comprend le début des contes merveilleux, le tome second comprendra la fin de ce groupe; le reste de la matière avec les tables occupera le tome troisième.

Mais en dehors de la première partie, peu utilisable, du catalogue des contes merveilleux, laquelle contient des contes des types compris entre 300 et 366, ce premier volume nous donne en cinquante pages d'introduction une histoire du conte français dans le passé depuis les fables et les *exempla*, et de l'influence du conte sur les œuvres littéraires qu'il inspire ou qu'il enrichit et qu'il orne. Cette histoire sera un très intéressant chapitre de la littérature française, qui n'avait jamais encore été présenté avec tant de précision jusqu'à la fin du XVIIIe siècle et jusqu'à la littérature de colportage après cette époque. Il est complété par un autre tableau de l'ignorance du conte populaire authentique dans les classes cultivées que vient un peu corriger au cours du XIXe siècle la quête moderne des contes français, suivie d'une éclipse de ces recherches dans la 1re partie, si troublée, du XXe jusqu'à la reprise des travaux sur le conte dont Paul Delarue a été un excellent

ouvrier et jusqu'aux enquêtes méthodiques que les folkloristes d'aujourd'hui reprennent encore utilement à travers la France pour sauver des restes de nos contes qui ne soient pas seulement de mauvaises répétitions de formes littéraires récentes plus ou moins vulgarisées à partir de rédactions imprimées.

Vient ensuite dans cette introduction une brève, mais pénétrante étude des caractères propres au conte français, mais aussi de la décadence de ce conte populaire oral traditionnel, même au Canada où il était mieux conservé et plus longtemps, si bien que le travail de Paul Delarue apparaît comme un précieux catalogue des reliques d'une longue tradition arrivée au terme de son évolution.

A la fin de l'introduction, une bibliographie choisie et critique, mais encore très abondante, compte plus de 400 numéros.

C'est un véritable trésor que nous aura légué Paul Delarue, et il importe que l'achèvement de cette œuvre soit en effet assurée.

M. R.

Robert GARAPON, **La fantaisie verbale et le comique dans le théâtre français du moyen âge à la fin du XVIII^e^ siècle**; Paris, A. Colin, 1957; in-8°, 368 pages.

Le théâtre au moyen âge sert d'introduction à cet ouvrage sans en commander pour autant le développement, car les éléments de fantaisie verbale sont difficiles à dégager de la masse réduite et peu variée du théâtre médiéval, et l'on ne peut pas distinguer très exactement la continuité ou la reprise de ces éléments dans le théâtre postérieur, si bien que M. G. est amené à mettre en ligne le comique de fantaisie verbale au moyen âge ailleurs que dans le théâtre, par exemple dans des chansons populaires, des romans courtois ou même dans le *Roland*.

De plus la définition de la fantaisie verbale est bien peu nette : « La fantaisie verbale apparaît, dit M. G., dès que l'on détourne le langage de sa fin normale de communication, dès que l'on utilise les mots sans mettre au premier plan (?) de ses préoccupations cette communication avec les autres hommes que les mots ont pour objet de procurer. » Autrement dit il y aurait fantaisie verbale, dès qu'on parlerait pour ne rien dire. Cela peut en effet s'appliquer aux fatrasies, aux coq-à-l'âne. Mais n'y-a-t-il pas à distinguer entre le « ne rien vouloir dire » et le « ne rien signifier » ? Tel pathos d'amoureux, tel débordement rhétorique ne fait-il pas comprendre à l'auditeur des élans sentimentaux ou des processus de tendances ou de volontés ? N'est-ce pas le cas de propos de démons ou de païens de nos premières pièces ? ou encore des jargons provinciaux de *Pathelin*, et le fait seul de l'emploi de ces jargons ou de ces sabirs dépourvus de sens saisissable n'a-t-il pas une signification réelle ?

Inversement la fantaisie verbale disparaît-elle du moment qu'un sens raisonnable est perceptible sous une formule anormale, intraduisible en raison ?

Le *ridicoculiser* de Rostand n'est-il pas un effet de fantaisie verbale et un essai volontaire ? Et le *sorbonagre* de Rabelais ?, ou même le *marababa sahem* de Molière ? qui implique lui aussi un effort de création et d'imitation chez Covielle et un autre effort d'interprétation dont le spectateur suit le jeu fallacieux et comique : « Ah ! que je suis amoureux d'elle ! », ce que M. Jourdain comprend bien ainsi : « *Marababa sahem* veut dire : Ah ! que je suis amoureux d'elle ! — Oui ! ».

Par contre l'on est un peu gêné de voir traiter de fantaisies verbales de simples répétitions, le « *sans dot* » d'Harpagon ou le « *bee* » de l'aignelet de Pathelin, et il peut y avoir plus de virtuosité que de fantaisie dans des énumérations plus comiques par la masse que vraiment originales par l'inattendu des mots et la fantaisie de leurs groupements ou de leurs emplois. Je crains que M. G. n'ait pas non plus suffisamment étendu son concept de fantaisie verbale. J'imagine encore qu'il y aurait une place à faire à des fantaisies syntactiques, telles que l'abus des subjonctifs imparfaits ou passés; et de même l'invention de dérivés à suffixes étranges est un fait de fantaisie formelle, sinon verbale au sens limité de « lexicale ».

Enfin il ne faut pas confondre le comique des gestes ou d'allure qui accompagne tels ou tels groupes avec de la fantaisie verbale, le bredouillement ou le tremblement sénile, par exemple, que M. G. remarque chez Janotus. Ne faut-il pas au contraire tenir compte des prononciations fantaisistes, ou pédantes, ou affectées, qui n'ajoutent pas au sens des mots, mais peut déjà leur conférer un caractère particulier. Les liaisons abusives souvent comiques ne sont-elles pas un fait de fantaisie verbale ? ou les finales postiches comme les *-ramas* du *Père Goriot* ?

La recherche précise de ce qu'est la volonté de fantaisie dans la parole et dans la langue mériterait d'être reprise par un chercheur précis et subtil comme M. Garapon, mais qui élargirait plus que celui-ci son champ d'étude.

M. R.

Elio Ghirlanda, **La terminologia viticola nei dialetti della Svizzera italiana**. Berna, 1956, 212 pages (*Romanica Helvetica*, 61).

Cette thèse de Zürich (signalée par M. Roques au t. LXXVII, p. 553 de cette revue) est une application rigoureuse de la méthode « mots et choses ». Les limites géographiques de la culture de la vigne dans le sud de la Suisse ont déterminé naturellement celles de l'enquête linguistique. Soixante localités des régions de Lugano, Locarno, Bellinzona, Mendrisio, Valle Maggia, Biasca, Mesocco ont été retenues, et l'auteur a mis à profit les principales études parues sur la terminologie viticole et vinicole des langues romanes. Tout ce qui concerne la vigne, le raisin, les soins et les modes de culture de la plante ont fait l'objet d'enquêtes sur le terrain, en 1946. Évitant de se

limiter arbitrairement aux frontières politiques, M. G. met en rapport les faits du Tessin (et de la zone attenante des Grisons) avec les dialectes de l'Italie du Nord. Il a recours également à des données anciennes, extraites en grande partie du fichier de J. Hubschmid, à propos de *bropa* « grappe » et *caraš* « bois vertical soutenant la treille », principalement. — P. 45. Il n'est pas certain que *dürlindana* « sarment » (à Bedano) soit à mettre en rapport avec le français régional *tirotaine*, *tirolaine*. Par contre, nous pensons à l'espagnol *durindaina* « épée », dont M. Corominas ne justifie pas la terminaison (*DCELC*, II, 210a), et qui semble s'accorder sémantiquement et phonétiquement avec les variantes italiennes et suisses citées par M. G. — P. 73 et 142. Est-il nécessaire de postuler des formes **pĭnctūrĭōlu* et **cŏstālĭōlu* ? Une dérivation romane est plus vraisemblable.

L'auteur donne en conclusion un aperçu de l'histoire du vocabulaire viticole. En dehors du contingent de mots latins, on note un certain nombre de mots germaniques et prélatins. Plus de sept cent formes dialectales suisses en transcription phonétique sont citées, et plusieurs cartes, photos et dessins techniques viennent illustrer cette excellente monographie.

B. POTTIER.

Erik v. KRAEMER, **Dos versiones castellanas de la Disputa del Alma y el Cuerpo del siglo XIV**. Helsinki, 1956, 71 pages (*Mémoires de la Société Néophilologique*, XVIII, 3).

Il est intéressant de posséder une étude d'ensemble sur ce petit texte médiéval dont on n'avait pas d'édition critique moderne. Plusieurs comparaisons confirment que la *Disputa* provient de la *Visio Philiberti*, et en partie aussi de la dispute latine qui est la principale source de la *Visio*. L'origine de certains passages est douteuse, et il faut tenir compte de la part de création de l'auteur anonyme espagnol. Il est donné une description sommaire des trois manuscrits : P1 (15 strophes), et P2 (17 strophes), très semblables et qui suivent la *Visio* de près, et E (25 strophes), qui ne correspond à la *Visio* que dans son début, et présente plusieurs lacunes dans sa première partie. L'éditeur donne le texte de P1 avec les variantes de P2 et des rapprochements avec la refonte E, en ajoutant, pour les strophes 16 et 17, le texte de P2. Puis il publie les 25 strophes de E.

Le glossaire renferme la plus grande partie du vocabulaire contenu dans les trois versions, sans que le critère sélectif apparaisse clairement (pourquoi « alvorada 1 8, *alborada* » ; *esse* et non *este* ?). L'auteur a commenté avec pertinence plusieurs passages obscurs ou mots peu fréquents. Nous signalerons : P. 36. *Janero* semble bien un trait aragonais dans P2, mais *respuende* peut être analogique dans n'importe quel dialecte. — P. 37. *tenés* serait difficilement une forme « sin *d* » ; comme elle apparaît dans P2, ne serait-ce un autre aragonésisme ? On peut d'ailleurs ajouter parmi les traits aragonais

de P2 : *viente*, et la graphie *-ny-*. — P. 55. « para (*ou* por) siempre jamás » est une expression figée qui apparaît des centaines de fois au moyen âge, surtout dans la langue juridique. — P. 68. *desparté*, erreur, plutôt que forme dissimilée de *desperté*. — P. 68. *esse* : ne pas traduire par « ese, aquel ». Dans les deux exemples relevés (pourquoi *essa* 1 5 par ex. n'est-il pas cité ?), on a *essa hora* qui signifie « à ce moment *même* », et non « entonces », comme il est dit sous *hora*. Pendant tout le moyen âge (et jusqu'à nos jours dans certains contextes), *ese* conserve son sens étymologique, de ipse.

M. Kraemer a rédigé son travail en espagnol. Son édition y gagnera en diffusion, et elle le mérite certainement

B. POTTIER.

Paul LEBEL, **Principes et méthodes d'hydronymie française.** Paris, Belles-Lettres, 1956, in-8°, XXXII-391 pages (*Publications de l'Université de Dijon*, XIII).

On pourra trouver un peu ambitieux le titre de cette thèse, et de fait les principes et les méthodes qui y sont mis en œuvre n'ont rien de très neuf, ni surtout qui s'applique spécialement aux problèmes d'hydronymie ; nécessité des dénombrements complets, précision des notations et des circonstances, ici géographiques ou au besoin géologiques, recours aux témoignages qualifiés, et critique à exercer sur les graphies fantaisistes ou pédantes des cartographes modernes, tout cela est d'une nécessité élémentaire et banale : ce peut être un ensemble de prescriptions pour une technique soigneuse, ce sera, si l'on veut, de la méthode, ce n'est pas une méthode spéciale. Il est vrai cependant que M. Lebel fait des observations précises et pertinentes, qui peuvent être facilement généralisées et fournir une base à des explications sans doute valables ; si bien que son livre peut être un bon manuel d'une hydronymie qui dépasserait le cadre français. C'est ainsi que M. L. insiste utilement sur le fait que les noms des cours d'eau de quelque longueur, passant plus ou moins nécessairement par des régions diverses dont les habitants ont des habitudes phonétiques différentes, porteront sur des points successifs de leur parcours des noms différents, que le *Lot* sera *Ouol* ou *Olt* avant de rejoindre la Garonne sous son appellation définitive du *Lot*, que la *Garonne* devient *Gironde* seulement vers son embouchure et que la *Mayenne* n'est qu'une partie de la rivière qui s'appelle *Maine* à sa source et reprend ce nom dans sa partie basse et à son confluent avec la Loire. Cela ne veut pas dire que en tel ou tel point de son parcours un cours d'eau nous donne une image précise et authentique de la langue des riverains en ce point même. M. L. a très utilement rappelé que l'usage du nom propre d'un cours d'eau n'est pas nécessairement le fait des riverains qui emploient de préférence un nom général, tel que *eau*, *rivière*, *ruisseau* ou *canal* : à Paris l'on dit la *Seine*, mais à Bordeaux la Gironde s'appelle couramment la *rivière* ; ailleurs c'est le

ru ou le ruisseau qui sert dans l'usage courant à désigner le cours d'eau, que les riverains peuvent à l'occasion dans des circonstances particulières appeler de son nom géographique, administratif ou scolaire.

Mais un des résultats de cette variation formelle des noms combinée avec l'existence possible en chaque point de désignations banales et de dénominations particulières, ces dernières étant apprises, savantes en quelque sorte, et non naturelles, c'est que ces désignations plus précises sont ainsi moins nettement fixées, qu'elles peuvent tendre à s'appliquer soit à toute la longueur du cours d'eau, et c'est ce que nous voyons se produire pour les fleuves et les rivières les plus importantes; soit à une portion plus ou moins grande et d'ailleurs changeante du cours d'eau : qu'on reprenne l'exemple de la *Mayenne* dont le nom représente le développement normal à *Medina* (< *Meduana*) et qui apparaît comme la forme littéraire dont *Maine* stabilisé à la source et au confluent est une forme réduite conservée (cf. *chaiene* et *chaine*).

Il y a dans le livre de M. L. plus d'une observation de ce genre et qui peut avoir une portée générale. Par ailleurs l'auteur se défend d'avoir voulu faire une sorte de dictionnaire des noms de rivières, et n'a voulu étudier qu'un nombre limité des problèmes hydronymiques que pose la masse considérable des hydronymes français, étant entendu qu'il appelle hydronyme toute dénomination (appellatif, qualificatif du nom propre) donnée non seulement aux sources, aux rivières, aux canalisations, mais aux marécages, aux mares, aux lacs et même à la mer. Les confluents, les gués, les courbes, les cascades, les embouchures portent des appellations hydronymiques. Peut-être y a-t-il là quelque excès et extension mais cela n'est pas gênant, seulement cela amène des répétitions peu utiles.

D'autre part ce qui paraît avoir intéressé le plus vivement M. L., soucieux de donner à son livre un aspect et une base linguistique, c'est la répartition chronologique de son matériel qu'il divise selon quatre rubriques : 1) appellations françaises modernes; 2) appellations françaises médiévales; 3) appellations gallo-romanes; 4) appellations gallo-germaniques; 5) appellations protohistoriques. Les répartitions entre ces divers groupes sont aussi parfois incertaines et sans grand avantage; quant à la délimitation chronologique de chacun de ces groupes, elle est bien vague, et l'on ne comprend pas très bien pourquoi le gallo-germanique est étudié, dans cet ordre chronologique inverse, après le gallo-roman, c'est-à-dire comme représentant une période plus tardive. Si bien que le plus gros de ce volume est en fait, sinon un dictionnaire des hydronymes, du moins un recueil assez peu équilibré des notes hydronymiques, avec particulière insistance sur l'origine possible de chaque élément, et qu'on sera amené à s'en servir moins comme un ouvrage d'instruction théorique que comme un répertoire dont deux index, l'un des formes modernes et l'autre des formes anciennes, faciliteront la consultation rendue plus rapide par la numérotation continue des paragraphes successifs consacrés aux divers mots ou types et quelquefois aux mêmes. Ainsi ce très

méritoire labeur apportera à l'étymologie française en général et particulièrement à la toponymie et à l'hydronymie un secours immédiatement utilisable.

M. R.

Vidal Mayor, **Traduccion aragonesa de la obra « In excelsis Dei Thesauris » de Vidal de Canellas**, editada por Gunnar Tilander. *Leges Hispanicae Medii Aevi*, t. IV, V et VI, 108, 543 et 344 pages en 3 volumes in-8° (+ 32 planches de photographies) ; Lund, Håkan Ohlssons Boktryckeri, 1956.

Il y a quelques dizaines d'années, le regretté Amado Alonso pouvait se plaindre d'une véritable conjuration du silence qui aurait pesé sur le dialecte aragonais. Rares étaient, en effet, les travaux jusque-là consacrés à l'aragonais ancien ou moderne. La situation a maintenant changé et Manuel Alvar a pu nous offrir, en 1953, une synthèse provisoire (*El Dialecto Aragonès* dans la collection de manuels de la *Biblioteca románica hispánica*, Madrid, Editorial Gredos). On peut suivre rapidement le progrès des recherches dans la « chronique des études de philologie aragonaise (1947-1951) publiée dans le t. IV de l'*Archivo de Filologia Aragonesa* et dans la bibliographie du manuel de M. Alvar.

En ce qui concerne l'aragonais ancien, l'enrichissement de nos connaissances est dû à M. Gunnar Tilander qui a mené à bien, depuis 1937, un vaste programme de publications de textes juridiques.

En 1937, en effet, paraît l'édition des *Fueros de Aragón*, selon le ms. 458 de la Bibliothèque Nationale de Madrid (t. XXV des *Acta reg. societatis humaniorum litterarum Lundensis*). C'est à l'introduction de cette édition qu'il faut se reporter pour saisir les relations qui unissent les différents textes juridiques aragonais qui ont été publiés depuis 1937.

Les *Fueros de Aragón* sont conservés actuellement dans douze manuscrits, trois en dialecte aragonais et neuf en latin.

Les manuscrits latins offrent les huit livres de la *Compilation de Huesca de 1247* (promulguée par Jacques Ier et rédigée par son chancelier, le savant évêque de Huesca Vidal de Canellas et un nombre plus ou moins grand de lois postérieures à 1247 (le ms. J. III. 2 de la Bibliothèque de l'Escurial ne contient que des lois postérieures à 1247).

Le texte des manuscrits latins n'est pas aussi homogène :

1° le ms. 458 de la Bibliothèque Nationale de Madrid (du commencement du XIVe siècle) présente tout d'abord une traduction des trois premiers livres du texte latin de la Compilation de 1247. Par contre, dans les livres IV-VIII, les paragraphes qui s'écartent du texte latin, concordent en général avec celui d'un autre grand ouvrage de Vidal de Canellas, le *Vidal Mayor* ou *In excelsis Dei thesauris* ;

2° le manuscrit 207 (autrefois 154 de la Bibliothèque Universitaire de Saragosse (du commencement du XVe siècle) contient :

a) une traduction aragonaise des huit livres de la Compilation de 1247, moins ancienne que la précédente et entièrement distincte ;

b) l'unique traduction aragonaise connue des lois promulguées de 1247 à 1390.

G. Tilander avait annoncé, en 1937, la publication de ce manuscrit : la promesse n'a pas encore été tenue. Mais dans l'*Anuario de Derecho Aragones* de 1945 (Saragosse, 1947), J. L. Lacruz Berdejo a publié les huit premiers livres de cette seconde version : son édition n'offre malheureusement pas les mêmes qualités que celles de G. Tilander ;

3° Le manuscrit 112 de la collection du Dr C. W. Dyson Perrins (de la seconde moitié du XIIIe siècle) contient le seul exemplaire actuellement connu de la traduction aragonaise du grand ouvrage latin de Vidal de Canellas, *In excelsis Dei thesauris*, appelé aussi *Maior Compilatio*. Ce grand ouvrage prend pour base la Compilation de 1247, mais ajoute des phrases pour éclairer ou compléter le texte des paragraphes des huit livres de la Compilation de Huesca. Et surtout, il contient de nouveaux paragraphes (et même de nouveaux chapitres) destinés à faciliter « l'interprétation, l'application et l'utilisation pratique de la Compilation de 1247 ».

Le texte latin de l'*In excelsis Dei thesauris* a presque entièrement disparu. On n'en conserve que :

a) les deux préfaces que transmettent des épreuves d'imprimerie, sans doute de la fin du XVIIe siècle (insérées dans le ms. 7391 de la Bibliothèque Nationale de Madrid) ;

b) les citations reproduites dans une annotation manuscrite d'un exemplaire du *Repertorium fororum regni Aragoniae* de Miguel de Molino (Saragosse, 1513) et dans les *Aragonensium rerum commentarii de Hieronomus* de Blancas (Saragosse, 1588).

C'est dire le prix de la version aragonaise pour l'étude de la législation et des institutions sociales aragonaises au moyen âge.

La date approximative de rédaction de l'*In excelsis Dei thesauris* est facile à déterminer. L'ouvrage est postérieur à 1247, année de promulgation de la Compilation de Huesca, et antérieure à 1252, date de la mort de son auteur, Vidal de Canellas. On ne peut malheureusement pas fournir des précisions chronologiques aussi grandes pour ce qui est de la version aragonaise, car rien ne nous permet d'affirmer qu'elle ait été réalisée du vivant de l'évêque de Huesca, qui était catalan. Si la caractérisation paléographique du ms. Perrin 112 est exacte, on peut la croire antérieure à 1300.

Les éditions de Gunnar Tilander sont réalisées avec une méthode et un soin qui lui ont valu les éloges unanimes de la critique. Celle du *Vidal Mayor* est digne de son éditeur et comble à merveille les désirs de ses admirateurs. Réalisée avec minutie (elle était déjà annoncée en 1937), elle constitue une

contribution d'une valeur exceptionnelle à la connaissance de l'ancien aragonais.

Toutes les publications de cette nature imprimées par G. Tilander ont le même plan :

1° une introduction ;

2° une véritable « grammaire » du texte éditée qui recense toutes les particularités de la phonétique, de la morphologie, de la syntaxe et du style ;

3° l'édition proprement dite avec toutes les indications qui permettent de la contrôler (en particulier des renvois aux citations de l'*In excelsis Dei thesauris* conservées par Hieronomus de Blancas) ;

4° un vocabulaire complet et parfait de 329 pages, magnifique contribution à la lexicographie hispanique.

On sait que l'un des problèmes les plus délicats de l'histoire de l'aragonais est celui de la pénétration du dialecte par le castillan. Problème délicat, car, comme le dit Yakov Malkiel (*Language*, vol XXXI, 1955, p. 272), la langue de chaque manuscrit médiéval « représente un compromis entre la langue du modèle et les habitudes linguistiques du copiste ». Dans le cas présent, le nom du copiste, *Michael Lupi de Çandiu*, offre peut-être une indication : Zandio se trouve en effet sur le territoire de la commune d'Olaibar, en Navarre. Quoi qu'il en soit, la langue du Vidal Mayor est assez homogène. On y note cependant la présence de deux catalanismes (*deute*, *deutor*) et de formes phonétiques castillanes : en particuller le résultat *-ch-* (au lieu de *-it-*) pour latin *-ct-*.

Comme c'est généralement le cas dans les éditions de G. Tilander, le vocabulaire n'aborde guère les problèmes étymologiques. Ce qui ne veut pas dire que la contribution aux études de lexicologie ne soit pas très importante, étant donné la date et l'ampleur du texte édité.

Dans une récente note des *Studia Neophilologica* (vol. XXVIII, n° 2, 1956), M. G. Tilander a pu confirmer l'étymologie brutus > esp. *burdo*, proposée par Cornu dès 1878, en alléguant la forme *brudament* du *Vidal Mayor*, « exemple d'autant plus précieux que le dialecte aragonais conserve la forme primitive des mots qui ont subi métathèse en castillan ».

De même, pouvons-nous ajouter, la forme *risauailla* : « burla, mofa, escarnio », du *Vidal Mayor*, qui vient confirmer la leçon *risabelha* [*cantigas de risabelha* : « chansons de moquerie »] de la Poétique anonyme et incomplète du chansonnier Colocci-Brancuti (aujourd'hui à la Bibliothèque Nationale de Lisbonne).

De même encore, le Vocabulaire du *Vidal Mayor* permettra d'avancer substantiellement la date d'entrée dans le vocabulaire hispanique de nombreux mots savants (voir les trois tomes parus du Dictionnaire de J. Corominas).

Seuls les historiens du droit péninsulaire médiéval pourront mettre en relief l'importance intrinsèque de l'ouvrage qui revoit le jour grâce aux soins

de M. Gunnar Tilander, mais les philologues peuvent affirmer sans crainte que, par ses nombreuses et parfaites éditions de textes juridiques[1], le savant suédois a entièrement renouvelé notre connaissance de l'ancien aragonais.

I. S. RÉVAH.

---

1. Aux textes étudiés dans le présent c. r. il faut ajouter : 1° les *Fueros aragoneses desconocidos* de 1348 (*Revista do Filologia Española*, t. XXII, 1935) ; 2° le *Documento desconocido de la aljama de Zaragoza del año 1331* (*Studia Neophilologica*, t. XII, 1939-40) ; 3° Les *Fueros de la Novenera* (*Leges Hispanicae Medii Aevi*, t. II, Stockholm, 1951).

PÉRIODIQUES

Bibliothèque de l'École des chartes, CXIII (1955). — P. 75-110. Louis Carolus-Barré, *La commune de Condé et Celles-sur-Aisne des origines à la suppression de la commune fédérative de Vailly* (avant 1137-13 juin 1323). Cite quelques textes en langue vulgaire intéressants. — P. 111-139. P. Piétresson de Saint-Aubin, *Documents inédits sur l'installation de Pierre d'Ailly à l'archevêché de Cambrai en 1397*. — P. 171-184. Jean Hubert, *Leçon d'ouverture du cours d'Archéologie du moyen âge à l'École des Chartes* (8 novembre 1955). — Comptes rendus : p. 214-218, par G. Tessier, de Georges Duby, *La Société aux XIe et XIIe siècles dans la région mâconnaise* ; — p. 220-223, par B.-A. Pocquet de Haut Jussé, de Jean Richard, *Les ducs de Bourgogne et la formation du duché du XIe au XIVe siècle* ; — p. 223-225, par E. Baratier, de Philippe Wolff, *Commerces et marchands de Toulouse (vers 1350-vers 1450)* ; — p. 225-229, par Robert Henri Bautier, de Michel Mollat, *Les affaires de Jacques Cœur. Journal du procureur Dauvet, procès verbaux de séquestre et d'adjudication* (avec la collaboration d'Anne Marie Yvon-Briand, Yvonne Lanhers, Constant Marinesco, Micheline Baulant et Alice Guillemain). Quelques réserves sur les trop nombreuses erreurs dans l'établissement du texte (et nombreuses corrections) et l'insuffisance du glossaire (là encore, nombreuses précisions apportées) ; — p. 230-233, par Joseph Billioud, de Raoul Busquet, *Histoire de la Provence, des origines à la Révolution française* ; — p. 291-292, par Jeanne Vielliard, de Dom Hesbert, *Les manuscrits musicaux de Jumièges* ; — p. 313-318, par Jacques Monfrin, de Kurt Almquist, *Poésies du troubadour Guilhem Ademar*. Nombreuses remarques de détail ; réserves sérieuses sur l'attribution à Guilhem Ademar de la pièce XV ; — p. 318-322, par J. Monfrin, d'Albert Henry, *Les œuvres d'Adenet le Roi*, t. I et II (avec une note complémentaire de A. Vernet, p. 323) ; — p. 323-326, par J. Monfrin, de *G. Raynauds Bibliographie des altfranzösischen Liedes*, neu bearbeitet und ergänzt von H. Spanke (erster Band, von H. Husmann) ; — p. 340-341, par Géraud Lavergne, de l'abbé E. Nègre, *Les noms de lieux du Tarn*. — Notices nécrologiques : Alain de Boüard (p. 346-348, C. Brunel) ; — Marcel Poète (p. 348-352, J. de la Monneraye) ; — Philippe Lauer (p. 354-357, Ch. Samaran) ; — Ernest Coyecque (p. 360-366, A. Lesort) ; — Raoul Busquet (p. 367-370, E. Isnard).

Pierre Cézard.

Bulletin de la commission royale de toponymie et dialectologie (Bruxelles). — La table des tomes I à XXV du *Bulletin* (partie française), par A. Goose, a été publiée en 1956 (315 pages). Ce volume comprend : liste des tomes parus, table par noms d'auteurs, table par matières, liste des auteurs recensés chaque année sous le titre *La Philologie wallonne en...*, et enfin un Index alphabétique sommaire (en ce sens que tous les mots étudiés ou cités n'ont pu y trouver place), mais assez détaillé, puisqu'il occupe à lui seul les pages 42 à 315 de la publication, qui est appelé à rendre de grands services. L'auteur de ce travail aride a droit aux plus vifs remerciements.

XXX, 1956. — P. 27-43. A. Carnoy, Ham *in het Germaans en in het Romaans*. — P. 63-143. J. L. Pauwells, *De Nederlandse Taalkunde in 1955*. — P. 145-200. H. J. van de Wijer, H. Draye en K. Roelandts, *De Plaatsnamenstudie in 1955*. — P. 201-217. K. Roelandts, *De Persoonsnamenstudie in 1955*. — P. 219-250. Jules Herbillon, *Toponymes hesbignons (Boe- à By)*. Suite des articles parus dans le *Bulletin* depuis 1945. — P. 251-284. Edgard Renard, *Nouveaux textes d'archives liégeoises*. Suite (et fin) des articles parus dans les deux tomes précédents du *Bulletin*. Les mots étudiés vont de *rèyél* à *witchèt* ; p. 277 à 284, un index des mots cités rendra commode l'utilisation de ces trois articles. — P. 285-366. Élisée Legros et Jules Herbillon, *La philologie wallonne en 1955*.

Pierre Cézard.

Cahiers Sextil Puşcariu. — M. Alphonse Juilland a, courageusement étant donné les circonstances et sa situation personnelle d'exilé, créé sous ce titre une revue de linguistique, philologie et littérature roumaines, dont la présentation a déjà beaucoup varié, de même que le nom de la firme éditrice, et dont la distribution paraît assez irrégulière, puisque nous n'en avons reçu que des fascicules publiés en 1952 et 1953. Nous avons voulu rendre compte de ce que nous en avons reçu jusqu'ici.

I, 1 (1952, éditions Dacia, Roma et Cartea Pribegiei, Valle Hermoso ; in-4°). — P. 3-36. Ernst Gamillscheg, *Der rumänische Sprachatlas*, avec 8 cartes. — P. 37-48. Carlo Tagliavini, *Influences du psautier huguenot de Clément Marot et de Théodore de Bèze dans la littérature roumaine ancienne*. — P. 57-76. Léo Spitzer, *Sur le discours direct lié*. — P. 77-85. Charles E. Bazell, *Has Rumanian a third gender*. — P. 86-90. Friedrich Schürr, *Die Stellung des rumänischen Vokalismus in der Romania*. — P. 91-110. Mario Ruffini, *L'influsso italiano sul dialetto aromeno*. — P. 111-119. Knud Togeby, *Le problème de l'article en roumain*. — P. 120-136. Luis Cortès, *Cambios semanticos de origen agricola y pastoril en rumano*. — P. 137-150. Wilhelm Giese, *Sind Märchen Lügen ? Ein Beitrag zur rumänischen und albanischen Märchenkunde*. — P. 151-181. A. Juilland, *le Vocabulaire argotique roumain d'origine tzigane*. — P. 188-194. D. Maniu, *Daco-roumain* întrumpica ; întrulpica ; întruncica ; întrunica etc... — P. 194-201. A. Juilland, *Les études de phonologie roumaine*. — P. 201-

202. V. Buescu, *Un nouveau toponyme latin du défrichement en Roumanie* : il s'agit de *secatura*, qu'il faut tirer non de *siccare*, « assécher », mais de *secare* « couper » exprimant l'opération de déboisement, préliminaire à une mise en culture. — P. 202-208. M. Ruffini, *Noterella filologica* : *rom.* cine. Non de *quem*, mais de *quem ne* avec allongement caractéristique de la Romania orientale.

I, 2 (1952, in-4°). — P. 221-240. Alwin Kuhn, *Die heutige Stand der Probleme in der rumänischen Philologie.* — P. 241-254. André Haudricourt et Alphonse Juilland, *Romania orientale et Romania occidentale dans le vocalisme.* — P. 265-268. Knud Togeby, *le problème du neutre roumain.* — P. 269-293. Günther Reichenkron, *Zur Geschichte des auslautenden -u im Rumänischen* (avec trois cartes). — P. 294-300. Octavian Nandriş, *Mots rares, courants, usuels, et leur abrégement en roumain.* — P. 301-317. Frédéric Tailliez, *Rusaliile, les Rosalies et la Rose.* Le mot est latin d'origine, mais il est venu en roumain par le vieux bulgare, ce qui explique la conservation anormale de *-li.* — P. 318-342. Mario Ruffini, *L'influsso italiano sul dialetto aromeno.* — P. 397-400. Alphonse Juilland, *Une étymologie romane* : *strupare ; *it.* stroppiare ; *fr.* estropier ; *esp.*, *port.* estropear ; *rét.* strupchiar ; *roum.* stropi « *arroser* », stropsi « *estropier* », stupi « *cracher* ». A travers un dédale de formes et de déformations, et grâce à des observations sémantiques multiples et précieuses, l'auteur fait remonter à **strupare*, c'est-à-dire à *struprare* « souiller, polluer », toute cette famille romane croisée et altérée. — P. 421-428. C. Moldevan, *Contribution à l'étude des mots roumains d'origine orientale.* Complément important et rectifications précises aux travaux antérieurs, notamment à l'étude très méritoire, mais déjà un peu ancienne (1900) de Lazar Saineanu. — P. 441-444. E. Zigmund-Cerbu, Compte rendu des *Mélanges de linguistique et de littérature romanes offerts à Mario Roques*, t. III (1952).

II, 1 (1953). — Les *Cahiers* ont changé de figure ; ils ont abandonné l'incommode in-4° et la reproduction par ronéo en fascicules de 200 pages, pour se transformer en fascicules in-8° de 100 pages composées en varitype et ils ont pu continuer leur publication pour l'année 1953 grâce à l'aide que leur a accordée l'Université de Washington ; mais cette aide généreuse est précaire ; en décembre 1953, les *Cahiers* devront lancer un appel à la bonne volonté de leurs lecteurs, et l'on sait trop que le volonté des lecteurs ne va pas volontiers jusqu'aux sacrifices coopératifs nécessaires pour assurer la continuité de l'instrument de travail dont ils se servent. Souhaitons que l'esprit de coopération scientifique se réveille un peu partout et que ce réveil assure l'existence des *Cahiers* de M. Juilland. — P. 1-11. Ernst Gamillscheg, *Romanidad oriental y romanidad occidental.* — P. 12-23. Marius Valkhoff, *Sextil Puşcariu et la linguistique romane.* Pieux hommage rendu à la méritoire et vaste activité de mon regretté compagnon et ami. — P. 24-34. Friedrich Schürr, *Substratheorie und Phonologie aus dem Blickwinkel des Rumänischen.* — P. 35-43. Knud Togeby, *Déclinaison romane et déclinaison roumaine.* — P. 44-

48. Giulano Bonfante, *Sulla conoscenza della lingua romena in Europa.* — P. 49-51. Alf Lombard, *La formation du subjonctif composé en roumain.* — P. 52-66. Charles Bazell, *The Rumanian neuter : a rejoinder.* — P. 59-60. Kenneth L. Pike, *Intonational analysis of a Rumanian sentence.* — P. 60-62. Giulano Bonfante, *Leibniz e la lingua romena.* — P. 62-66. Frédéric Tailliez, *Lat.* expaveo *et* expareo, *roum.* speriu. — P. 69-89. Comptes rendus que M. Juilland a eu la courtoisie de compléter en signalant le joli volume que la Fundația Regală Universitară Carol I a bien voulu imprimer en 1953 : *Pour un cinquantenaire scientifique : Mario Roques et les études roumaines.* C'est là pour moi une heureuse occasion de présenter des remerciements publics à mes amis roumains qui ont organisé, en des temps si difficiles et pour eux si particulièrement hostiles, une manifestation de confiante amitié et qui m'ont fait la surprise de réimprimer quelques-unes de mes études scientifiques ou non auxquelles je tiens : cette réunion en volume leur assurera pour quelque temps encore des lecteurs dont la dispersion originelle de leur publication dans des revues diverses ou des brochures isolées et à travers plus de 25 ans aurait continué à décourager la curiosité ; peut-être aussi trouveront-ils quelque plaisir à voir reproduites des photographies prises par moi dans les rues des villes, les marchés des villages et les campagnes de Roumanie, avec le petit Kodak que j'emportais dans mon premier voyage en pays roumain, et en particulier en Transylvanie, il y a maintenant largement plus d'un demi-siècle : bien des choses ont changé là-bas depuis ce temps, et mes minuscules clichés prennent peut-être la valeur d'un témoignage du temps passé, de mœurs abolies et de pittoresque effacé par quoi j'ai commencé jadis à comprendre, je crois, et à aimer la terre roumaine.

II, 2 (1953). — P. 95-120. Leo Spitzer, *L'Archétype de la ballade* Miorita *et sa valeur poétique.* Étude très riche et très délicate à la fois, où peut-être la ballade perd un peu de ses effets de poignante mélancolie, mais se trouve replacée, comme il convient, dans l'ensemble de la poésie roumaine et européenne. — P. 121-131. Knud Togeby, *Le neutre en roumain et en albanais.* — P. 132-143. Giuliano Bonfante, *Un trapasso fonologico romeno di origine iranica. Il problema del rotacismo del* -N-. Il s'agit de l'alternance de *-n-* intervocal et de *-r-*. — P. 147-150. Alf. Lombard, *Une énigme de la morphologie roumaine : la 1re personne du présent de* putea. — P. 173-183. A. Juilland, *Néologisme au XIXe siècle.* — P. 184-212. Comptes rendus et notes bibliographiques.

M. R.

Filologia romanza, III (1956), fasc. 1, n° 9. — P. 1-10. Ramon Menendez Pidal, *Margariz de Sibilie en la tradicion rolandiana.* L'auteur nous avertit dans une note que ces pages sont une étude qu'il a en préparation sur la *Chanson de Roland du point de vue traditionalisme.* Il se propose de montrer ici que les manuscrits du *Roland* ne doivent pas se répartir en deux familles

seulement, à savoir le manuscrit d'Oxford, et tout ce qui n'est pas ce manuscrit O, mais bien en trois familles, le ms. V représentant une troisième famille, à l'occasion se séparant de tous les autres mss, O y compris, et pour des leçons qu'on doit supposer originales. Les deux observations étant inconciliables, M. P. est arrivé à une hypothèse nouvelle : le ms O représenterait une version issue d'un original encore en voie de développement, c'est-à-dire non encore définitif, et il essaye de retrouver dans le court épisode de Margariz les traces de cet état d'indécision et d'incertitude reproduit différemment dans les familles diverses de la tradition conservée. Il y a là une tentative fort intéressante, et aussi délicate, dont la vérification est malheureusement difficile et incertaine. — P. 11-29. Giuseppe E. Sansone, *Un nuovo manoscritto di Francese Eiximenis e la questione del « Cercapou »*. Manuscrit du XVe siècle provenant d'une collection particulière de Majorque et actuellement à la Bibliothèque centrale de Barcelone. — P. 30-83. Giulia Adinolfi, *Le « cartas Marruecas » di José Cadalso e la cultura spagnola della seconda meta del settecento.* — P. 84-86. Alberto del Monte, *Sul testo del « De remediis » petrarchesco.* — P. 87-89. Gioacchino Paparelli, *La data di nascita di Giambattista della Porta.* — P. 90-105. Giuseppe Carlo Rossi, *La Spagna nelle « Notizie letterarie » (Cesena, 1791-1792) di Juan de Osuna.* — P. 106-111. C. r. par G. E. Sansone de R. Aramon i Serra, *Les èdicions de textos catalans medievals.*

Fasc. 2, nº 10. — P. 113-121. Camillo Guerrieri Crocetti, *A proposito del « Detto del Gatto Lupesco »*. Observations sur l'interprétation psychologique et humoriste de L. Spitzer. — P. 122-140. Giovan Battista Pellegrini, *Franco-veneto e veneto antico.* Observations pénétrantes sur la difficulté à localiser les textes littéraires franco-vénitiens et vénitiens anciens. — P. 162-205. Mario Santoro, *La polemica pliniana fra il il Leoniceno e il Collenuccio.* — P. 206-209. Luigi Malagoli, *Intorno agli scrittori religiosi delle origini.* — P. 210-215. G. E. Sansone, *« Art de merèxer » inedita del XV secolo.* Le ms. 480 de la Bibliothèque centrale de Barcelone contient un petit traité de caractère pédagogique et religieux, une sorte de catéchisme en langue vulgaire, ici décrit et mis au jour.

Fasc. 3, nº 11. — P. 226-228. Giandomenico Serra, *Pluminus (-os), « Sa domu de su giugi », presso quarto S. Elena (Cagliari) antica villa* dei P (h)ilumeni *campani.* Origines antiques du nom. — P. 229-253. Salvatore Battaglia, *Il mito del licantropo nel Bisclavret di Maria di Francia.* Origines, étapes anciennes et interprétation de la tradition humanisée par Marie de France. — P. 296-308. Annamaria Gallina, *Di un'antica traduzione aragonese del « Milione »*. Notes complémentaires à l'étude de cette traduction dans la belle édition de Marco Polo que nous devons à Luigi Foscolo Benedetto ; en appendice sont reproduites quelques pages de la traduction. — P. 315-321. G. E. Sansone, *Quartine catalane sulla Passione.* Elles sont tirées du ms. 480 de la Bibliothèque centrale de Barcelone, ms. du XVe siècle, et elles

comprennent 218 vers ici publiés. — P. 322-325. Antonio Viscardi, C. r. de M. Spaziani, *L'antica lirica francese*, et de G. Sala, *Les « chansons de toile » o « chansons d'histoire »* édition critique avec introduction, notes et glossaire : l'édition paraît assez peu satisfaisante : je me permets d'indiquer ici que j'en ai dès longtemps préparé une, que je ne désespère pas encore de pouvoir publier.

Fasc. 4, nº 12. — P. 337-341. Giandomenico Serra, *Antichi nomi e cognomi napoletani, veneziani e sardi, d'origine o modulo greco-bizantino.* — Antonio Viscardi, *Credo quia absurdum !* Observations critiques fort vives et qui méritent considération sur les volumes consacrés par M. René Louis à Girart de Vienne et de Roussillon. Mais le début de l'article est consacré à une prise de position critique fort nette sur la chanson de geste en général et ses rapports avec la tradition. L'article commence d'une façon agréablement plaisante par la reproduction d'un dialogue entre M. Antonio Viscardi et don Ramon Menendez Pidal au congrès de Spolete, où s'opposent de façon très vivante l'état d'esprit du savant espagnol très attaché à la conception traditionnelle de l'historicité originelle des chansons de geste, et celui de M. Viscardi devenu un fervent partisan du caractère romanesque de ces chansons dont l'aspect historique ne sert que comme ornement ou occasion. — P. 371-435. G. E. Sansone, *La prima redazione del « Regimento e costumi di donna » di Francesco de Barberino.* — P. 436-439. Marco Boni, *La « Chanson de Roland » nel testo assonanzato franco-italiano*, édita e tradotta da Giuliano Gasca Queirazza.

M. R.

Le moyen age, LXII (4e série, t. XI), 1956, 1-2. — P. 25-37. Paul Rousset, *Le sens du merveilleux à l'époque féodale.* Trois aspects : signes dans le ciel (éclipses, comètes), prodiges (monstres, visions) et miracles, d'après des textes de Raoul Glaber, Orderic Vital et Guibert de Nogent. — P. 93-117. Giuseppe A. Brunelli, *Jean Castel et le « Mirouer des Dames »*. Après une courte étude sur la vie et l'œuvre de ce « petit moine », puis abbé, poète de la seconde moitié du XVe siècle. M. G. A. Br. édite ce *Mirouer des Dames* (112 décasyllabes en 28 quatrains) qui, sur le thème de la Danse macabre, chante la vanité des biens de ce monde et le devoir du chrétien : Vivez si bien devant qu'on vous enterre/Qu'aprés morts vifz Dieu en sa court vous compte. — P. 119-165. Armand Grunzweig, *Le Grand Duc de Ponant.* Ce titre, donné à Philippe le Bon à partir de 1461, correspondrait à celui de « commandant en chef des forces navales de l'Occident » ; cette dénomination serait née dans l'empire byzantin, sous l'influence du titre de « mégaduc » porté par le chef suprême de la flotte impériale, et aurait été appliquée au duc de Bourgogne par les Grecs, les Levantins et les Turcs, comme maître de la seule flotte de guerre qui n'appartenait pas à une puissance méditerranéenne, mais venait de la façade atlantique de l'Europe, du Ponant. —

P. 167-184. J.-F. Lemarignier, *Bibliographie. La Société aux XI^e et XII^e siècles dans la région mâconnaise. A propos d'un livre récent.* Long compte rendu, et fort élogieux, du gros livre de M. Georges Duby. — Comptes rendus : p. 196-199, par Michel de Boüard, de R.-L. Graeme Ritchie, *The Normans in Scotland*; — p. 212-214, par F. Masai, de Averrois Cordubensis *Commentarium magnum in Aristotelis De anima libros*, recensuit F. Stuart Crawford; — p. 215-216, par Paul Rémy, de Joseph Anglade, *Anthologie* des troubadours (reproduction en 1953 de l'édition de 1927, sans aucune correction ni mise à jour !); — p. 216-217, par G. Gougenheim, de *El fuero de Teruel*, publ. par Max Gorosch; p. 229-230, par Jules Horrent, de *Li fatti di Spagna*, éd. Ruggero M. Ruggieri; — p. 238-239, par Jacques Le Goff, de *Die Matrikel der Universität Wien*. t. I : 1377-1450; 1^re partie par Kurt Soukup; — p. 241-245, par M. Hélin, de J.F. Niermeyer, *Mediae latinitatis Lexicon minus* (2 premiers fascicules : I, AB-BEREWICUS, 1954; — II, BERFREDUS-CLUSA).

3. — P. 279-299. Jules Horrent, *Chroniques espagnoles et chansons de geste. III. Nouvelles remarques sur l'*Historia Silense. A propos de deux passages où le moine de Silos, pour certains, aurait eu pour sources la *Chanson de Roland* (il s'agit d'une part des quelques cités que — *Franci falso asserunt* — Charlemagne aurait conquises sur les infidèles de l'autre côté des Pyrénées, d'autre part de l'abandon de Charlemagne devant Saragosse, — *more Francorum auro corruptus* —), M. J. H. montre que, soit par fierté nationale, soit plutôt par âpreté d'érudit outré devant ce qu'il juge faux, le moine a déformé sciemment des détails dont il avait en fait trouvé l'origine dans la tradition historiographique carolingienne, c'est-à-dire dans ses sources habituelles (*Vita Karoli* et Annales royales remaniées). Il ne s'est jamais servi d'une œuvre littéraire. — P. 331-334. James H. Batzell, *Un poème sur saint Denis*. Poème de 72 vers alexandrins en quatrains (édité ici d'après trois manuscrits), datant du XV^e siècle. Plutôt qu'une Vie de saint Denis, ce serait une Passion, une liturgie, peut-être chantée à la messe du 9 octobre. — Comptes rendus : p. 353-355, par M. Hélin, de Dag Norbert, *La poésie latine rythmique du haut moyen âge*; — p. 365-366, par Yves Lefèvre, de Holger Petersen Dyggve, *Gace Brulé trouvère champenois*. Quelques réserves; p. 372-373, par Y. Lefèvre, de Tauno F. Mustanoja, *Les neuf joies Nostre Dame, a poem attributed to Rutebeuf*; — p. 374-375, par Y. Lefèvre, de Erik von Kraemer, *De la bonne enpereris qui garda loiaument sen mariage, miracle mis en vers par Gautier de Coinci*; — p. 393-394, par Jules Horrent, de *Nativités et Moralités liégeoises du moyen âge* publ... par G. Cohen.

4. — P. 474-509. Robert Bossuat, *Traditions populaires relatives au martyre et à la sépulture de saint Denis*. Relève dans *Florent et Octavien* (seconde moitié du XIV^e siècle) une série de traditions purement locales relatives à saint Denis, totalement inconnues des sources latines traditionnelles : allusion à l'église Saint-Denis-de-la-Chartre (dans la Cité, à l'entrée du pont

Notre-Dame), à la « fontaine aux martyrs », sur le flanc méridional de la Butte (tradition encore vivante au XVIIIe siècle), au dépôt par Dagobert de la tête du saint à Notre-Dame, etc... — P. 511-513. *Bibliographie*; *Travaux relatifs à l'histoire du moyen âge (1955)*. Il ne s'agit toujours que des articles parus dans les revues qui font l'échange avec le *Moyen âge*, ce qui enlève beaucoup d'intérêt à ce relevé méthodique. — Comptes rendus : p. 522-524, par Jules Horrent, de Turoldo, *La Canzone di Rolando*, trad. a cura di Silvio Pellegrini ; — p. 526-530, par Robert Bossuat, de Jean Rychner, *La Chanson de geste. Essai sur l'art épique des jongleurs* ; — p. 533-534, par Clovis Brunel de Theodor Ebneter, *Poème sur les signes géomantiques en ancien provençal* ; — p. 534-535, par C. Gougenheim, de *La Vida del glorios sant Frances, version provençale de la Legenda maior sancti Francisci* de saint Bonaventure, éd. par Ingrid Arthur ; — p. 545-546, par Robert Bossuat, de l'*Instrument public des sentences portées les 24 et 30 mai 1431 par Pierre Cauchon et Jean le Maître, O. P., contre Jeanne la Pucelle*, texte établi, trad. et annoté par P. Doncœur et Y. Lanhers; p. 581-582, par J. Monfrin, de Mario Roques, *Une enquête policière au XIVe siècle*.

Pierre CÉZARD.

MÉMOIRES DE LA SOCIÉTÉ NÉOPHILOLOGIQUE DE HELSINKI, XVII, 1955. — Ce volume est entièrement occupé par le mémoire de Mme Marjatta Wis, *Ricerche sopra gli italianismi nella lingua tedesca*.

XVIII, 1956. — Ce dix-huitième tome de la collection est constitué par la réunion de trois mémoires consacrés à des domaines divers de la linguistique germanique ou romane : 1. Erkki PENTTILÄ, *The Old English Verbs of Vision : a Semantic Study* ; 209 pages. — 2. Eero ALANNE, *Das Fortleben einiger mhd. Bezeichnungen für die Weinlese und Weinbehandlung am Oberrhein* ; 54 pages. Étude du vocabulaire de la vendange et du matériel vinaire dans les régions viticoles d'Alsace et du pays de Bade. — 3. Erik v. KRAEMER, *Dos versiones castellanas de la Disputa del alma y el cuerpo del siglo XIV ; edición y estudio ;* 71 pages. Cette traduction du poème français *Un samedi par nuit*, dérivé lui-même de la *Visio Philiberti*, a déjà été éditée deux fois, en Espagne et au t. II de *Zeitschrift für romanische Philologie*. Elle a été publiée de nouveau d'après deux manuscrits fragmentaires de Paris et un autre de l'Escurial avec des notes critiques et un glossaire.

M. R.

NEUPHILOLOGISCHE MITTEILUNGEN, LVI (1955), 1-2. — P. 3-38. Reino Hakamies, *Mots rares dans le latin finlandais du moyen âge*. Contribution qui intéresse les rédacteurs du nouveau Du Cange, mais parfois aussi les lexicographes français, voir par ex. les articles *liripinteum* ou *per totum* ; on peut noter l'influence française sur le latin des ecclésiastiques finlandais, Paris étant resté pendant des siècles le foyer d'études préféré des gens du Nord.

— P. 53-54. C. r. de E. Hoepffner, *Les troubadours* (A. Långfors) ; — p. 54-59. C. r. de Martial d'Auvergne, *Les arrêts d'amour*, éd. par Jean Rychner (Vilho Puttonen).

3-4. — P. 143-144. C. r. de E. Lommatzsch, *Kleinere Schriften* (A. Långfors) ; — p. 144-145. C. r. de Östen Södergard, *Du Chevalier au barisel* (A. Långfors ; le fragment de manuscrit publié par M. S. avait déjà été signalé et l'édition en est médiocre).

5-6. — P. 230-232. C. r. de S. Ullmann, *Précis de sémantique française* (E. v. Kraemer : doutes sur l'existence de « lois sémantiques »).

7-8 — P. 303-307. C. r. de *La Vida del glorios Sant Frances*, éd. par Ingrid Arthur (Bengt Hasselrot) ; — p. 307-309. C. r. de J. B. Parera, *Particularidades sintácticas del latin medieval* (Veikko Väänänen) ; — p. 310-313. C. r. de Alf Uddholm, *Formulae Marculfi. Étude sur la langue et le style* (Veikko Väänänen).

LVII (1956), 1-2. — P. 68-73. C. r. de *Deux miracles de la sainte Vierge* par Gautier de Coinci, éd. par E. Rankka (Tauno Nurmela) ; — p. 73-77. C. r. de J. Marouzeau, *Notre langue* (Alf Lombard) ; — p. 77-78. C. r. de R. Aramon i Serra, *Les edicions de textos catalans medievals* (Veikko Väänänen).

3-4. — P. 97-102. Tauno Nurmela, *Sur la date de rédaction du second Livre des miracles de Gautier de Coinci*. « La seule date certaine pour la fin du travail de Gautier de Coinci reste l'année 1233, où il cessa d'être prieur de Vic-sur-Aisne ». — P. 168-176. C. r. de Alf Lombard, *Le verbe roumain* (V. Kiparsky).

5-6. — P. 193-219. Kurt Lewent, *On some old provençal words*. — P. 220-224. Reino Hakamies, *Deux addenda du vocabulaire de Gautier de Coinci* « ne bu ne ba — haistaus » = « de basse condition, stupide ».

M. R.

Publications of the modern language Association of America (P.M.L.A.), LXXI (1956). — P. 247-255. Kurt Lewent, *Adversative or concessive sense of old provençal* tot. A propos d'un passage du poème du troubadour Guilhem Ademar, *De ben gran joia chantera* (éd. K. Almquist, Uppsala, 1951) : Que *tot* morrai o l'aurai,/que ja no m'en partirai, M.K.L. examine d'autres emplois de *tot*, en particulier dans *Jaufré*. — P. 521-529. Edwin B. Place, *Fictional evolution : the old french romances and the primitive* Amadís *reworked by Montalvo*. — P. 840-852. Roger S. Loomis, *The Grail story of Chrétien de Troyes as ritual and symbolism*. En fait, compte rendu de l'article *Chrétien's symbolism and cathedral art* de Sister Amelia M. Klenke (P.M.L.A., LXX (1955), p. 225 et suiv.) où l'excès même de la critique en détruit la valeur. Les points controversés sont toujours les mêmes : la nuit près de Blancheflor ; la mystérieuse procession ; le Graal lui-même... — P. 853-861. Raphael Levy, *The motivation of* Perceval *and*

the authorship of Philomena. Compte rendu, là encore, de l'article de Sister M. Amelia Klenke, beaucoup plus nuancé que le précédent. — P. 1152-1172. Peter Boyd-Bowman, *The regional origins of the earliest spanish colonists of America*. Avec tableaux, graphiques et cartes ; c'est la province de Séville qui aurait fourni le plus grand nombre de colons.

Pierre CÉZARD.

REVUE DE LINGUISTIQUE ROMANE (1956). La Société de linguistique romane reconstituée a repris la publication de la *Revue de linguistique romane* avec le concours du Centre national de la Recherche scientifique. Les premiers numéros groupés par deux ont dans le tome XX consacré à l'année 1956 le contenu suivant :

Nos 77-78 (janvier-juin). — P. 1-20. V. Väänänen, *La préposition latine* de *et le génitif : Une mise au point*. L'auteur de ce mémoire conclut que, aux confins de la latinité, la périphase avec *de* était encore loin de se substituer exactement au génitif. « Cependant, *de* a développé un grand nombre d'emplois dont les genèses s'échelonnent sur la latinité entière ». — P. 21-40. J. Orr, *Le français* s'en passer, *étude de sémantique*. Dans cette étude à la fois large et minutieuse, M. O. examine les modifications sémantiques qui ont succédé au médiéval *s'en passer* : 1) se tirer d'affaire, 2) s'acquitter d'une chose, 3) s'en tenir, en rester là d'une chose, 4) s'abstenir, 5) s'accommoder d'une chose, s'en contenter, 6) se contenter de, 7) *s'en passer* moderne. — P. 41-65. P. Nauton, *Atlas linguistique et ethnographique du Massif Central (domaine, réseau, questionnaire, but)*. Les enquêtes de ce nouvel atlas sont terminées depuis plus de trois ans et la publication est dès maintenant mise en souscription. Cet atlas s'étend sur cinq départements et il rejoindra les atlas du Lyonnais et de l'Auvergne. On verra que M. N. n'a pas doublé l'enquête d'Edmont dont les notations sont dans une large mesure valables, mais l'étend et l'enrichit. — P. 66-106. K. Baldinger, *Problèmes en marge d'un vocabulaire de la Gascogne médiévale*. — P. 107-144. F. Schürr, *La diphtongaison romane* (à suivre). — P. 145. Note de MM. Baldinger et Pottier sur une *Bibliographie des études lexicales*. — P. 145-146. M. Deanović, *Projet d'un atlas linguistique méditerranéen*. — P. 147-148. P. Gardette, *Colloque de dialectologie de Strasbourg* (avril 1956). — P. 148-150. Rapport de M. P. Gardette, secrétaire administrateur, sur la nouvelle constitution de la *Société de linguistique romane*. — P. 155-156. Nécrologie : Antoine Grégoire, Petar Skok.

Nos 79-80 (juillet-décembre). — P. 161-248. F. Schürr, *La diphtongaison romane* (suite et fin). Avec une table des matières très copieuse de 111 paragraphes des trois parties de cet important mémoire : I. Prémisses générales, II. Diphtongaison conditionnée, III. Diphtongaison spontanée. — P. 249-267. G. Straka, *La dislocation linguistique de la Romania et la formation des langues romanes à la lumière de la chronologie relative des change-*

ments phonétiques. Avec un tableau chronologique et synoptique. — P. 268-308. C. T. Gossen, *Remarques sur l'emploi et la valeur des exclamations et des interjections invocatoires en italien*. I, Invocation de Dieu le Père ; II. Invocation du ciel ; III. Invocation de Dieu le Fils ; IV. Invocation de la Trinité ; V. Invocation de la Sainte Vierge ; VI. Invocation du Paradis, des anges et des saints ; VII. Invocations des âmes du Purgatoire ; VIII. Invocation du diable. — P. 309-322. V. Ratel et G. Tuaillon, *Survivance de la déclinaison en Maurienne*. — P. 323-328. *Bibliographie des études lexicales*. — P. 329. P. Gardette, Notice nécrologique sur Antonin Duraffour.

Un index des mots termine ce tome qui fait bien augurer des travaux futurs de la société.

M. R.

Revue des études roumaines, II (1954). — Ce volume s'ouvre par une notice « *In memoriam Petri Sergescu* » : c'est l'hommage légitime rendu par C. Marinescu à celui qui fut l'initiateur et le directeur de cette revue, mathématicien de valeur formé à l'école des savants français qui a été le centre intellectuel des Roumains réfugiés en France depuis 1946, Petre Sergescu. — P. 7-74. Constantin Brailoiu, *Le vers populaire roumain chanté*. Remarquable étude très large et très neuve sur les séries métriques que forment, dans le vers court chanté sur un accompagnement musical ou sans accompagnement instrumental, étant à lui-même sa propre musique, les accents régulièrement distribués. Ce n'est là qu'une première étude et l'auteur nous en fait espérer d'autres qui feront le tour des systèmes de versification populaire roumains. — P. 102-113. Victor Buescu, *Survivances latines en roumain, 2 Roum.* (*a*) *pleca* « *allaiter* ». Pour remplacer l'étymologie par applicare, « appliquer » (contre le sein) qui n'est pas satisfaisante, par exemple pour tous les animaux qui tètent debout, agneaux, chevreaux, poulains, veaux, M. B. propose un latin applacare, « calmer, apaiser », terme pastoral étendu dans toute l'aire roumaine au sud, comme au nord, du Danube, et passé de là à des parlers voisins (ruthène *plekati*, hongrois *pleketor*). — P. 114-144. Émile Turdeanu, *Les premiers écrivains religieux en Valachie : l'hégoumène Nicodème de Tismana et le moine Philotée*. — P. 213-233. Jon Popinceanu, *Remarques sur les parlers de Bucovine*. — P. 235-263. V. Buescu et T. Turdeanu, *Les études roumaines à l'étranger en 1952 et 1953, notes bibliographiques*.

M. R.

Revue des langues romanes, LXXII (1955). — P. 5-23. Joseph Roca, *Estar + participi, adjectiu o complement preposicional en catala antic*. — P. 25-28. Paul Porteau, *Sur l'auteur de la tenson Peirol, com avetz tan estat* (*B. Grundr., 70.32*). Cet auteur serait Peirol lui-même. — P. 29-34. Marcel Carrières, *De quelques sources occitanes du* Novellino *italien*. Une de ses sources

est constituée par les *Vies des Troubadours*. On peut y joindre la traduction en gascon girondin du XIVe siècle de Pierre Alphonse. — P. 35-135. Bibliographie. On peut y signaler particulièrement les c. r. par Henri Guiter de *The medieval French Drama* de Mme Gr. Frank (p. 175), et de l'étude sur le *Virelai et le Villancico* de M. Le Gentil (p. 77), et aussi (p. 96-101) un c. r. par M. J. Bourciez de plusieurs *Arthuriana*.

M. R.

STUDIA NEOPHILOLOGICA, XXVI (1953-54), 1-3. — P. 106-108. Gunnar Tilander, *Vieux français « cretine », doublet et synonyme de « creüe », crue, crue d'eau*. De *crevuta et *crevutina, tirés de crevui pour crevi. — P. 109-114. Östen Södergard, « *Du Chevalier au Barisel* ». *Un cinquième manuscrit*. Plus exactement il s'agit d'un fragment de 181 vers, conservé à la Bodleienne d'Oxford (ms. french f. I), il paraît sans utilité pour l'établissement du texte, d'autant qu'il appartient à une version abrégée ; cf. l'édition de M. F. Lecoy (CFMA, 82, Introduction, p. x). — P. 112-126. J. Siebenschein, « *Aller* », + *infinitive in Middle French Texts*. Remarques sur les diverses valeurs de ce tour et d'autres analogues (avec ou sans mouvement). — P. 127-142. Per Nykrog, *Dilun-lun-lundi. Une mise au point*. Après une discussion minutieuse des divers essais de solutions auxquels a donné lieu le problème de la coexistence et de la répartition de ces trois types dans la Romania occidentale et centrale, l'auteur aboutit à la conclusion suivante : « De beaucoup la plus grande partie de la Romania continue des noms qui s'expliquent directement par le type latin *dies lunis*, qui a donné ou bien *dilun* ou bien *lun*, ce dernier dû à une ellipse d'un élément de composition syntactique. Mais deux régions, pour des raisons qui nous sont inconnues, ont créé un nouveau type *lundi*, à savoir la France proprement dite et des parties de l'Italie du Nord avec les Alpes rhétiques. Plus tard ce type, d'abord ni plus ni moins distingué que les autres, a étendu son domaine, par le prestige des dialectes d'où il sort, tant en France qu'en Italie ». — P. 143-156. Knud Togeby, *La concordance des temps en français*. Remarques sur la syntaxe du français contemporain. — P. 157-167. Hans Nilsson-Ehle, *Remarques sur les formes surcomposées en français*. On sait que cette question a été soulevée il y a un peu plus de cinquante ans par un article de M. Foulet dans la *Romania*, qui a entraîné des remarques de L. Clédat, puis de M. de Boer; elle a été reprise dans une thèse importante de M. M. Cornu publiée dans les *Romanica Helvetica* de 1953 et à laquelle s'ajoutent ces remarques auxquelles M. Hasselrot apporte en addition un exemple curieux de Mme de Sévigné (éd. Gérard Cailly, I, 218. [On corrigera dans cette addition *Chapmas* en *Capmas*.]). — P. 168-169. Bengt Hasselrot, *Datations nouvelles et autres notules*. — P. 171. Comptes rendus.

XXVII (1955), 1 — La direction des *Studia* est assurée à partir de ce numéro par M. Bengt Hasselrot auquel nous avons le plaisir de présenter

nos souhaits de bienvenue pour sa charge de principal responsable. — P. 3-12. André Burger, *La lacune du ms. O de la « Chanson de Roland » et la fin de la deuxième bataille*. Il y aurait eu dans le modèle de O déplacement de l'épisode d'Abisme et une lacune que cet épisode aurait ensuite comblée. — P. 13-19. Åke Blomqvist, *Méthode nouvelle pour l'édition de textes médiévaux*. Le titre de cette note risque de faire illusion quand on le trouvera dans les bibliographies. En fait il s'agit seulement d'une réponse aux objections présentées par M. H. F. Williams au texte des *Deduis* de Gace de la Buigne publié par M. Bl. La méthode nouvelle se borne à l'idée inacceptable présentée par M. Williams (*Romance Philology* VII, 238-9) que le classement des manuscrits doit se fonder sur un groupement de ceux-ci d'après leur âge. — P. 20-25. Paul Falk, *Ancien français* tresoïr « *entendre bien* » ou « *entendre mal* ». L'examen minutieux des exemples assez rares et de sens indécis qui ont été relevés de ce verbe, amène M. F. à traduire par « entendre difficilement » « entendre peu distinctement ». L'exemple d'Erec (Foerster 2516, M. Roques 2506) est de tradition très incertaine. Le ms. de Guiot donne ici *oï*. Deux autres ont *peroï* ou *tresoï*, ce qui ne permet pas de décider entre le sens de « entendre distinctement » que donne le lexique de Breuer pour *tresoïr* et celui d'« entendre légèrement » qui peut s'accorder aussi avec cette audition suffisante qu'indique, quelques vers plus loin, Erec lui-même. Le ms. de Guiot n'ayant pas *tresoï*, le verbe n'avait pas à figurer dans notre glossaire *d'Erec*. — P. 26-30. Gunnar Tilander, *Français « escalipe, escalope, escapole, escalopë »*. Appuie l'étymologie, récemment exposée par M. Sneyders de Vogel, c'est-à-dire le néerlandais *scelpe*. — P. 31-42. Gunnar Tilander, *Origine et sens primitif de espagnol « pedazo, empezar », portugais « pedaço, empeçar »*. Se fondant sur les observations présentées par M. Livingston dans les *Neuphilologische Mitteilungen*, M. T. accepte de rattacher les mots signalés au titre et le fr. *pièce* au latin *pedare, peditus, peditiare* qui expriment l'action de mesurer, par exemple une pièce de terre, par le nombre des pas. — P. 43-52. Gösan Hammarström, *Importance des enregistrements et de la transcription phonétique indirecte pour la dialectologie*. — P. 126, commencent dans ce numéro, après des articles de philologie germanique, des comptes rendus parmi lesquels nous signalerons ceux qui sont consacrés à P. Aebischer, *Textes norrois* (p. 126-128 : A. Burger) ; C. Fahlin, *Ducs de Normandie*, II (p. 128-129 : A. Långfors) ; Gace de la Buigne, *Roman des Deduis*, éd. A. Blomqvist (p. 129-133 : M. Gorosch) ; P. Zumthor, *Histoire littéraire de la France médiévale, VI-XIVe siècles* (p. 133-134 : Carin Fahlin) ; H. E. Keller, *Vocabulaire de Wace* (p. 134-139 : Carin Fahlin).

2. — P. 192-194. Östen Södergard, *Le plus ancien traité grammatical français*. C'est le petit traité en latin de Cambridge Trinity College R. 3. 56, déjà étudié par Paul Meyer (*Romania*, 1903, p. 66) dont M. S. partage le jugement favorable qu'il étaye en publiant intégralement ce texte. — P. 195-210. Gunnar Tilander, *De arte bersandi, le plus ancien traité cynégétique de*

l'Occident. Quatre mss, deux à Rome, un à Chantilly et un à New Haven, des XIIIe, XIVe et XVe siècles nous ont conservé, non sans lacunes, un petit traité *de arte bersandi* qui paraît avoir été composé vers le milieu du XIIIe siècle sous la direction d'un certain « miles teotonicus » nommé Guicennas ou Guicennans. M. T. établit que le meilleur ms. serait sans doute celui de Chantilly écrit à Milan en 1459 qui rappelle Guicennans, l'auteur ou plutôt l'inspirateur du petit ouvrage que publia en 1954 à Berlin le Dr Kurt Lindner. M. T. a particulièrement étudié le glossaire du traité intéressant pour le sens de diverses formes qui permettent de croire que le rédacteur latin était originaire du nord de l'Italie. — P. 211-218. Knud Togeby, *L'énigmatique infinitif personnel en portugais*. — P. 219-225. Ake Grafström, *Notes de lexicographie provençale et catalane*. En particulier sur bajulus en provençal et catalan. — P. 237-282. Comptes rendus, parmi lesquels : M. Delbouille, *Sur la genèse de la* Chanson de Roland (p. 237-238 : A. Burger); Mélanges Kark Michaëlsson (p. 239-247 : L. Flutre).

M. R.

CHRONIQUE

Nous avons appris avec regret la mort d'Arnold van GENNEP, l'éthnographe et folkloriste bien connu, décédé à Épernay le 7 mai 1957 dans sa 85e année.

— M. Charles-Edmond Perrin a prononcé le 26 octobre 1956, en sa qualité de vice-président de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, un discours à l'occasion de la mort d'Ernest HŒPFFNER, notre collaborateur et ami, qui était membre libre non résidant de cette compagnie ; ce discours vient d'être imprimé dans les publications de l'Académie (Paris, 1956, in-4°).

— PRIX ALBERT DAUZAT. — Mme Albert Dauzat en souvenir de son mari, vient de fonder un Prix Albert Dauzat, confié à la Société de Linguïstique Romane. Le prix Albert Dauzat est destiné à récompenser un travail de dialectologie ou de linguistique portant sur tout ou partie du domaine gallo-roman. — Ce prix, d'une valeur de 50 000 fr., sera attribué tous les deux ans par le Bureau de la Société de Linguistique Romane constitué en jury. Il est attribué pour la première fois, cette année 1957, à M. Jean Séguy, professeur à la Faculté des Lettres de Toulouse, directeur de l'Atlas Linguistique et Ethnographique de la Gascogne.

COLLECTIONS ET PUBLICATIONS EN COURS.

Dans les *Textes d'étude* qui font partie de la série des *Publications de la Faculté des Lettres de l'Université de Strasbourg*, vient de paraître (Paris, Les Belles-Lettres, 1956) sous le n° 7 : *Floire et Blancheflor, édition du ms. 1447 du fonds français* (de la B. N.) *avec notes, variantes et glossaire*, par Margaret M. PELAN ; XXIX-197 pages, pet. in-8°. Cette seconde édition, la seconde que nous devions à M. M. Pelan, a donné à l'éditeur l'occasion de compléter (pour le fragment du Vatican) le tableau de ses variantes. On sait qu'il y a de *Floire et Blancheflor* deux rédactions. La présente édition reproduit, comme la précédente édition Pelan, la version du ms. B qui a paru à l'éditeur la

plus ancienne et littérairement la plus intéressante ; l'autre version, celle du ms. A, est d'ailleurs déjà la plus connue par les éditions antérieures de Bekker, de Wirtz, de Du Méril, et de F. Krüger. — M. R.

— Du *Französisches Etymologisches Wörterbuch* nous avons reçu la livraison 55 qui appartient au t. VIII et qui va de PETRA à PILA.

— Dans les *Classiques français du moyen âge* vient de paraître en 1957 sous le n° 84 le second volume des Romans de Chrétien de Troyes édité d'après la copie de Guiot, II, *Cligés*, édité par Alexandre Micha ; XXXI-258 pages.

— Dans la *Bibliothèque méridionale*, sous le n° XXX de la 1re série, M. Cl. Brunel vient d'imprimer en 1956 des *Recettes médicales, alchimiques et astrologiques du XVe siècle en langue vulgaire des Pyrénées* ; XV-158 pages. Elles comprennent plus de 600 articles tirés d'environ 16 manuscrits, que complète un index des noms de personnes et de lieux et un abondant glossaire présentant un nombre considérable de particularités de lexique et de sens. M. Br. paraît devoir s'intéresser encore à cette littérature et nous ne saurions que nous en réjouir pour l'étude de la langue et du folklore.

— La collection déjà ancienne des *Beihefte zur Zeitschrift für Romanische Philologie*, dont l'on regrettait de ne plus voir se poursuivre la publication paraît devoir reprendre son activité sous la direction de M. W. von Wartburg et chez l'éditeur Niemeyer à Tübingen. Malheureusement nous ne sommes pas bien régulièrement informés de ce qui y paraît : toutefois nous pouvons signaler les numéros suivants :

94. — August BUCK, *Italienische Dichtungslehren vom Mittelalter bis zum Ausgang der Renaissance* ; 1952, 204 pages.

97. — Erich KÖHLER, *Ideal und Wirklichkeit in der höfischen Epik, Studien zur form der frühen Artus und Graldichtung*, 1956, 262 pages. — Plus de vues théoriques que de constatations certaines, malgré des recherches intéressantes, par exemple des remarques sur la valeur de *prodome* dans le roman arthurien.

— Du *Thesaurus linguae latinae* a été distribué le fascicule 1er du tome VII, 2, qui porte la date de 1956 et va de INTESTABILIS à INVENUSTUS.

— La collection Eug. Droz des *Textes littéraires français* a publié pour son n° 74 l'édition de l'*Estoire de Griseldis* de 1395 d'après le manuscrit unique de la Bibliothèque nationale, par Mario ROQUES, 1957, 123 pages, petit in-16.

— Le tome XXXIX de l'*Histoire littéraire de la France* comprendra dans sa 2e partie un mémoire de M. Mario Roques sur les poèmes épiques provençaux du XIVe siècle, c'est-à-dire essentiellement les deux poèmes d'Apt auxquels on a donné le nom de *Roland à Saragosse*, récemment publié par M. Roques dans ses *Classiques français du moyen âge* (n° 83), et de *Ronsasvals* qui n'a jusqu'ici été publié que dans la *Romania* (LXVII, p. 289-330 ; LXVIII, p. 18-42 ; LXIX, p. 317-361), mais ce mémoire fait aussi une place occasionnelle à *Girart de Roussillon*, *Aigar et Maurin* et *Daurel et Beton* ; le mémoire de M. Roques vient de faire l'objet d'un tirage à part (Imprimerie

Nationale, 1956, 37 pages, in-4°) qui par suite d'une erreur de tirage ne porte pas le nom de M. Roques, qu'il conviendra d'y ajouter pour la clarté des bibliographies.

— De l'édition des *Œuvres d'Adenet le Roi* publiées par M. Albert Henry dans la collection de l'Université de Gand, nous avons reçu, sous le n° 121 de la collection, le tome III daté de 1956 et qui comprend *Les Enfances Ogier*, texte, notes, index lexicologique et index des noms propres. Nous rappelons que le t. I (n° 109 de la collection) comprenant la biographie d'Adenet et l'étude de la tradition manuscrite de ses œuvres, a paru en 1951 et le tome II (n° 115) comprenant *Buevon de Conmarchis* en 1953.

— M. E. Gamillscheg a commencé la publication chez Max Niemeyer à Tübingen d'une *Historische französische Syntax* dont nous avons reçu le premier fascicule (p. 1-80, in-8°) daté de 1957. Dans sa *Préface*, E. Gamillscheg marque la place que tient sa *Syntax* entre la *Grammaire historique du français* de W. Meyer-Lübke, la *Grammaire historique du français* de K. Nyrop, la *Syntaxe* de Lerch et celle de Karl von Ettmayer, et il conte les avatars de son propre ouvrage dont le manuscrit déjà prêt pour l'impression avait été anéanti pendant la dernière guerre, ainsi que le matériel préparatoire accumulé pendant 20 ans, et a été péniblement reconstitué dans les dix dernières années. Le premier fascicule traite du substantif et de l'adjectif, des démonstratifs et de l'article. — M. R.

— Du *Vocabolario dei dialetti delle Svizzera italiana* nous avons reçu le 3e fascicule Alora-Ambrös (Lugano, 1957).

— Le nouveau Du Cange, *Novum Glossarium Mediae latinitatis*, entrepris sous les auspices de l'Union Académique internationale, commence enfin à se publier. Nous en avons reçu, et nous en rendrons compte plus précisément, les deux premiers fascicules (in-4°, Munksgaard, Copenhague, 1957) dont la publication a été assurée par M. Franz Blatt, à savoir l'*Index* des auteurs et textes dépouillés (*Index* scriptorum mediae latinitatis (194 pages) et le fascicule contenant la lettre L (232 colonnes). — M. R.

Comptes rendus sommaires.

— Les philologues et les historiens de littératures romanes se sont attachés de nouveau depuis quelques années à l'étude des chansons de geste, et notamment de *Roland*, soit à la suite des essais de théorie générale comme ceux de Vilmotte, de Bédier, de E. Faral, de R. Fawtier et de J. Siciliano, etc..., soit à la suite de publication ou d'édition nouvelle de textes comme les poèmes d'Apt ou la note de S. Vaillan, ou d'exposés de doctrines plus généraux, comme en ont tenté MM. Burger ou Rychner, etc... De là, dans des revues ou des recueils de langues diverses, une succession de mémoires qui se recoupent ou se contrarient, et dont la diversité ne permet pas de donner pour chacun un compte rendu et une discussion. Mais il est souhai-

table que la *Romania* en signale au moins, sans trop tarder, l'existence et les références. C'est ce que nous faisons ci-dessous pour des publications de 1956 et 1957 :

Mme Rita LEJEUNE, *Actualité de la* Chanson de Roland ; Bruxelles, 1956 ; extrait de la *Nouvelle Clio*, VII-VIII-IX (1955-57), 21 pages, in-8o. — On ne se laissera pas tromper par le titre qui est à la mode de la critique moderne et qui ne doit pas s'entendre de ce qu'il peut y avoir de vivant et de permanent dans le sentiment épique de l'œuvre médiévale, mais seulement de la place que garde la *Chanson* dans les préoccupations des philologues ou des critiques de ces derniers temps : sous ce titre on trouvera une revue rapide des travaux les plus récents des romanistes sur la *Chanson* et les problèmes qu'elle continue de poser.

Robert GUIETTE, *Notes sur la* Prise de Nobles, Gand, 1956 ; extrait de *Romanica Gandensia*, IV, p. 67-80. — Se fondant sur la tradition recueillie en 1458 par David Aubert, M. G. identifie *Nobles* avec Dax (Landes).

Rita LEJEUNE, *Localisation de la défaite de Charlemagne aux Pyrénées en 778, d'après les chroniqueurs carolingiens* ; Publicaciones de la Facultad de Filosofia y Letras de Zaragoza, II, 3, p. 73-103 ; 1956. — Tend à placer dans les Pyrénées-Orientales, aux environs du Perthuis, le désastre subi par les armées franques en 778.

Paul AEBISCHER, *L'expédition de Charlemagne en Espagne jusqu'à la bataille de Roncevaux* ; tirage à part de la *Revue suisse d'histoire*, VII, I, 1957, p. 28-43. — Enquête d'histoire politique et stratégique qui met en lumière les erreurs de Charlemagne à l'égard des Gascons (et non des Navarrais ou des Basques) sans apporter beaucoup au commentaire de la *Chanson* même.

Angelo MONTEVERDI, *Rinaldo di Montalbano e Bernardo del Carpio a Roncisvalle* ; Publicaciones de la Facultad de Filosofia y Letras de Zaragoza, II, 15, p. 263-276 ; 1956.

Martin de RIQUER, *La antigüedad del « Ronsasvals » provenzal ;* Publicaciones de la Facultad de Filosofia y Letras de Zaragoza, 1956, II, 13, p. 245-251. — On admettrait l'existence d'une version antérieure au XIVe siècle et connue en Provence, Catalogne et Castille.

Élie LAMBERT, *Textes relatifs a Roncevaux et aux ports de Cize* ; Publicaciones de la Facultad de Filosofia y Letras de Zaragoza, 1956, II, 6, 123-131.

Jules HORRENT, *Chroniques espagnoles et chansons de geste* ; extrait de *Le moyen âge*, 1956, 3, p. 279-299. — Nouvelles remarques sur l'*Historia Silense*, cf. *Moyen âge*, LIII, 1947, et F. Lecoy, *Romania*, LXXVI, 257. La note de Silos ne serait pas une preuve certaine de l'existence d'une légende littéraire de Roland en Espagne.

— Si la *Chanson de Roland* est à la mode, les romans bretons ne le sont pas moins, et en particulier tout ce qui se rattache au *Conte du Graal* : pour ne pas retarder indéfiniment l'annonce de mémoires, de notes et de dis-

cussions sur ces sujets, nous sommes obligés de recourir ici encore au procédé que nous avons employé déjà : établir une liste sommaire et dépourvue de discussion des articles venus à notre connaissance :

Rita LEJEUNE, *A propos de la datation de « Jaufré ». Le roman de « Jaufré », source de Chrétien de Troyes ?* ; extrait de la *Revue belge de philosophie et d'histoire*, XXXI (1953), 2-3, p. 717-747. — Tend à établir que *Jaufré* a exercé une influence sur l'ordonnancement de certains thèmes et la conception de certains caractères du *Conte du Graal*.

William A. NITZE and Hary F. WILLIAMS, *Arthurian names in the « Perceval » of Chrétien de Troyes* ; University of California Publications, XXXVIII, 3, p. 265-298 ; 1955. — Inventaire alphabétique longuement commenté.

Albert W. THOMPSON, *Comptes rendus* de publications de W. Roach et R. H. Ivy, Jr., sur les Continuations de *Perceval* ; *Speculum*, XXX, 1 (1955).

William A. NITZE, *The Fisher King and the Grail in Retrospect* ; *Romance Philology*, VI, 1 (août 1952). — Interprétation et origine du *Graal* avec une note sur l'étymologie du mot (*crater*, *cratalis*, *gradalis ?*).

Sister M. Amelia KLENKE, *The spiritual ascent of Perceval* ; *Studies in Philology*, LIII, 1 (janvier 1956). — Je note l'accord, indépendant, des vues de Sister Klenke et de celles que j'ai présentées dans mon étude sur *le Graal et la Damoiselle au Graal*.

Raphael LEVY, *The motivation of* Perceval *and the authorship of* Philomena ; *PMLA*, LXXI, 4 (septembre 1956). — A joindre aussi au dossier de *La Demoiselle au Graal* avec la contribution de Sister Klenke et la mienne.

Jean FOURQUET, *Le rapport entre l'œuvre et la source chez Chrétien de Troyes et le problème des sources bretonnes* ; *Romance Philology*, IX, 3 (février 1956). — Insiste justement sur la nécessité des observations chronologiques avant la construction d'hypothèses sur ses transmissions possibles.

Martin de RIQUER, *Perceval y las gotas de sangre en la nieve* ; *Revista de filologia española*, XXXIX, p. 186-219 (1955).

William ROACH, *The Modena Text of the Prose « Joseph d'Arimathie » ;* IX, 3 (février 1956) ; 30 pages, gr. in-8°.

William NITZE, *Erec and the Joy of the Court* ; *Speculum*, XXIX, 4 (octobre 1954), p. 691-701. — A ajouter aux références bibliographiques de mon édition d'*Erec*.

William NITZE, *Yvain and the myth of the Fountain* ; *Speculum*, XXX, 2 (avril 1955), p. 170-179.

Charles FOULON, *Les deux humiliations de Lancelot*, *Bulletin de la Société internationale arthurienne*, 8, 1956, p. 79-90.

Martin de RIQUER, *La lanza del Pellès* ; extrait de *Romance Philology*, IX, 2, 1955.

Mario ROQUES, *Le nom du Graal ; « graal » dans les parlers d'oïl* ; extrait de *Les Romans du Graal aux XII^e et XIII^e siècles*, Paris, Centre national de la Recherche scientifique, 1956, p. 6-14.

Fanni BOGDANOW, *The Rebellion of the Kings in the Cambridge ms. of the « Suite du Merlin »*, tirage à part des *Studies in English* de l'Université du Texas, XXXIV, 1955, p. 6-17. — M. R.

Benvenuto TERRACINI, *Pagine e appunti di linguistica storica* ; Florence, Le Monnier, 1957 ; in-8°, 303 pages. — Pour la 70e année de mon ancien élève et très cher ami Terracini, il a été offert à celui-ci cette réimpression méthodiquement classée d'articles dispersés dans des recueils divers, auxquels s'ajoutent et de façon fort heureuse des textes tirés de cours professés par B. T., notamment quatre leçons relatives à Dante. Je ne sais quel regrettable hasard a fait que mon nom ne figurât pas dans la *Tabula gratulatoria* qui ouvre ce volume devant une bibliographie abondante. Je veux du moins que cette rapide recension se termine par mon amical souvenir et ma cordiale salutation à l'actif, pénétrant, et courageux travailleur qu'a toujours été à travers bien des vicissitudes Benvenuto Terracini. — M. R.

Bruno MIGLIORINI, *Saggi linguistici*; Florence, Le Monnier, 1957; gr. 8° XXVII-342 pages. — Décidément les années passent et nous poussent, et. voilà qu'elles atteignent tel de nos cadets que nous tenions pour un jeune homme, comme Bruno Migliorini que ce livre d'hommage dénonce comme un sexagénaire. Mais il marque aussi de façon éclatante et par la bibliographie qui l'ouvre et par la variété des sujets traités dans les articles et les notes ici réimprimés, la multiplicité et la précision des curiosités de l'auteur qui passe sans difficulté des questions de linguistique générale à des notices lexicales très particulières où le français a sa place aussi bien que l'italien et le latin médiéval. — M. R.

M. RODINSON, *Sur l'étymologie de losange* (Extrait des *Studi Orientalistici in more di Giorgio Levi Della Vida*, II, p. 425-435). Cette note est une forme élargie d'une communication à la Société de linguistique de Paris (*Bulletin*, t. 44, 1947-48, p. LXI-LXIII). Redonnant son attention à un rapprochement déjà signalé au XVIIIe siècle, mais complètement négligé depuis, M. R. pense que *losange* peut s'expliquer par le nom du gâteau oriental aux amandes, *lawzīnaǧ* (de *lauz*, amande), ce gâteau étant souvent, comme d'autres d'ailleurs, présenté coupé en losanges, procédé commode pour le service. — M. R.

G. de POERCK, *Le sermon bilingue sur Jonas du manuscrit Valenciennes 521 (475)*, Gand, 1956 [Extr. de *Romanica Gandensia*, IV, 31-66]. — Note très importante qui nous donne en premier lieu une nouvelle lecture de ce texte fort difficile à déchiffrer. Le profit de cet effort ingrat n'est pas mince, et la leçon de M. de Poerck devra désormais remplacer celle du manuel

classique de Koschwitz, que les romanistes avaient coutume d'utiliser. M. de Poerck s'efforce ensuite de déterminer les circonstances dans lesquelles l'homélie a été prononcée. Une indication liturgique, non pas péremptoire, mais très vraisemblable, nous invite à penser qu'il s'agit d'une homélie rédigée pour le mercredi des Cendres ; l'auteur semble bien, en effet, engager ses auditeurs à tirer tout le fruit qui convient de la période de jeûne dans laquelle ils vont entrer, et, d'autre part, une des prières prononcées au cours de la cérémonie de la bénédiction des Cendres, fait allusion, aujourd'hui encore, à la pénitence des habitants de Ninive (provoquée, comme chacun sait, par l'intervention de Jonas). Une difficulté toutefois : le prédicateur ne parle apparemment que d'un jeûne de trois jours, et non pas du carême. — Plus intéressantes encore sont les considérations de M. de Poerck sur la date de l'homélie. M. de Poerck considère, en effet, que l'allusion au danger païen que l'on relève aux lignes 31-32 doit être prise au sens propre ; nous avons par ailleurs de bonnes raisons de penser que l'abbaye de Saint-Amant a souffert des dévastations normandes vers l'année 937 et que la vie n'y est guère redevenue normale qu'à partir de 952, date de l'élection de l'abbé Leudric. Il y a donc une certaine vraisemblance à penser que notre texte a été rédigé entre 938 et 952. — F. L.

Pedro Roca Garriga, *Los terminos de color en la toponimia catalana* ; Abadía de San Cugat del Vallés, 1956 ; in-8°, 178 pages. — Ce volume est le n° 1 d'une *Bibliotheca filológica-histórica* publiée sous la direction de A. Griera et F. Udina et dont il inaugure en même temps la série philologique et la section I de celle-ci consacrée à la *Toponimia*. Fondé sur les données de l'*Atlas lingüistic de Catalunya*, des dictionnaires historiques et des annuaires, guides et enquêtes toponymiques modernes, comparé aux recueils lexicographiques catalans, et accompagné de cartes délimitant l'extension de formes diverses, cet ouvrage étudie d'abord l'origine latine (*alb*, *cándid*, *cetri*, *glauc*, *groc*, *morat*, *morè*, *negre*, *roig*, *ros*, *verd*, *vermell*) ou non latine (*blanc*, *blau*, *bru*, *gris*, *atzur*, *carmesí*, *escarlata*, *musc*), des divers types, puis il en relève les exemples dans le domaine linguistique catalan. Il examine ensuite les rapports de ces faits toponymiques avec les conditions géologiques. Il tente enfin de dégager les données statistiques et de déterminer ainsi la nature des corrélations entre termes divers (*blanc noir*, etc...). Le volume se termine avec un *Tesoro lexicográfico catalán del color* présentant des informations géographiques et chronologiques et des indications sur l'emploi des divers termes dans les divers ordres de faits (animaux, plantes, etc...) qui sera utile et pourra servir d'un bon exemple. — M. R.

Gunnar Tilander, Maint, *origine et histoire d'un mot*. — Nous regrettons de ne pouvoir consacrer qu'un compte rendu sommaire à ce mémoire aussi

riche et pénétrant à la fois qu'audacieux et pondéré. Mais les constatations de M. T. sont si variées et ses déductions si subtiles et complexes qu'il faudrait des pages pour les retracer clairement dans leur détail. Nous nous contenterons donc, à regret, de noter seulement l'hypothèse à laquelle conclut M. T. : *maint* n'est ni un adjectif ni un adverbe de quantité ; il a dû être à l'origine un substantif tel que *trop* par exemple, et qui, comme ce dernier, s'est avancé vers la valeur d'adjectif-pronom indéfini. Ce *maint*, M. T. en trouve l'origine dans une forme de bas francique ancien — que nous ne connaissons guère — ce qui rapprocherait décidément *maint* de l'all. *manch*. — M. R.

E. von Kraemer, *Dos versiones castellanas de la disputa del alma y el cuerpo del siglo XIV*, Mémoires de la Société Néophilologique, XVIII, 3, Helsinki, 1956, in-8°, 71 pages. — On trouvera là commodément et convenablement éditées les deux versions espagnoles du *Débat du corps et de l'âme*, qui datent du XIVe siècle, la version des manuscrits de Paris et la version de l'Escurial, qui n'est d'ailleurs qu'une variante et un élargissement de la première. Ces textes, il faut bien le dire, sont extrêmement médiocres et ne nous apprennent pas grand-chose. Ce ne sont guère que des témoins de l'importance, pour le moyen âge, et de l'extension d'un thème parénétique qui se retrouve dans toutes les littératures européennes. Le modèle était latin, mais les poèmes espagnols ne suivent qu'en gros le débat si répandu *Noctis sub silentio tempore brumali*, et les correspondances établies par l'éditeur, tout en étant certaines, restent très lâches. Quelques remarques sur la versification (*arte mayor*), quelques notes critiques ou lexicologiques et un glossaire accompagnent le texte. — F. L.

Le Mystère de la Passion joué à Mons en juillet 1501. Livre des prologues, matinée IIIe, seuls conservés intégralement et publiés pour la première fois d'après les Manuscrits de la Bibliothèque publique de Mons par Gustave Cohen ; Mons, Société des Bibliophiles belges, 1957, gr. in-8°, 207 pages avec trois planches. — Ce beau volume, qui porte le n° 44 des *Publications* de la Société des Bibliophiles belges séant à Mons, apporte un précieux complément à l'édition que M. G. Cohen a donnée en 1925, dans les Publications de la Faculté des Lettres de Strasbourg, du *Livre de conduite du régisseur* et du *Compte des dépenses pour le Mystère de la Passion joué à Mons en 1501*. Les deux manuscrits qui ont fourni ce complément et qui ne sont que des manuscrits partiels et fort détériorés, ont pour nous ce grand intérêt de nous donner le texte complet des prologues de toutes les parties du mystère, tandis que le *Livre de conduite* ne nous en présentait que l'*Abregiet* seul reproduit dans la précédente publication de M. G. Cohen. Nous avons par la même source le texte de la *Matinée IIIe* (troisième journée), malheureusement assez détérioré, mais qui nous permet du

moins de nous rendre compte du travail de remaniement qu'a subi à Amiens en 1500, puis à Mons en 1501, le texte de la *Passion* d'Arnoul Gréban et de Jean Michel. — M. R.

Guy Beaujouan, *Interdépendance entre la science scolastique et les techniques utilitaires (XII^e, XIII^e et XIV^e siècles)*; 20 pages pet. in-8°; Université de Paris, Les Conférences du Palais de la Découverte, série D, n° 46, 1957. — On pourra en retenir la conclusion : « Il faut cesser de regarder l'homme médiéval comme un ascète uniquement préoccupé de son salut éternel. La science du moyen âge se caractérisait tout aussi bien par une recherche trop systématique de l'utilité immédiate et par un attachement trop servile aux données du sens commun. » — M. R.

Guy Beaujouan, *La science dans l'Occident médiéval chrétien* ; Presses universitaires de France, 1957, in-8°. — Cette forte brochure de 66 pages est un chapitre, le ch. VII du t. I, de l'importante publication entreprise par les Presses universitaires sous le titre : *La science antique et médiévale (des origines à 1450)*. Ce chapitre n'est et ne pouvait être qu'un essai, une tentative de synthèse; il n'en sera pas moins le bienvenu avec ses types de calculs et ses figures géométriques, et aussi avec ses notions sur l'essor des techniques médiévales. — M. R.

M. T. Morlet, *Toponymie de la Thiérache*; Paris, d'Artrey, 1957, in-8°, 137 pages. — Ce mémoire a été présenté à l'École des Hautes Études pour le diplôme (sciences historiques et philologiques) par le regretté Dauzat dont elle représente l'enseignement et à qui elle est très justement dédiée. — M. R.

L'administrateur-gérant : René Ledeuil.

Imprimerie Protat frères, Mâcon. — Juillet 1957. — Dépôt légal 3e trimestre 1957. N° immatriculation : 21.502. — N^os d'ordre : imprimeur : 6829; éditeur : 310.

ROMANIA

Rédaction et Administration : 2, rue de Poissy, Paris, V^e^

R.C. 267-188 B. — Chèques Postaux : *Paris 1881.69.*

CONDITIONS DE PUBLICATION

La *Romania* sera publiée en 1957 en un tome, t. LXXVIII, paraissant par fascicules. Ces fascicules seront adressés franco aux abonnés ou aux correspondants désignés par eux ; les abonnés résidant à l'étranger qui feront adresser les numéros à un correspondant, libraire ou particulier, résidant en France, n'ont à payer que le prix d'abonnement pour la France.

AVIS POUR NOS COLLABORATEURS

L'élévation des frais postaux rend désirable, surtout dans les relations avec l'étranger, la diminution du poids des lettres.

La Rédaction de la ROMANIA souhaite donc que la copie des articles qui lui sont envoyés soit établie ou bien en une dactylographie dont l'auteur garderait le double, ce qui rendrait inutile le renvoi de cette copie avec les épreuves, ou bien, si la copie est manuscrite, sur papier léger.

Les communications relatives à la publication, aux souscriptions et à la vente doivent toujours être faites **par correspondance** adressée à

l'ADMINISTRATION DE LA *ROMANIA*

2, rue de Poissy, Paris, V^e^.

TABLES DE LA ROMANIA

POUR LES TOMES XXXI-LX

(1902-1934)

TOME PREMIER : TABLE DES MOTS

Un volume de x-531 pages en deux fascicules.

Prix : France.. 1000 fr. ; Étranger..... 1200 fr.

Prix du fascicule II seul : France.. 600 fr. ; Étranger.. 700 fr.

Pour paraître prochainement :

Index des collaborateurs; Table des manuscrits, des auteurs recensés et des périodiques dépouillés.

SOCIÉTÉ DES ANCIENS TEXTES FRANÇAIS

ILLE ET GALERON

PAR GAUTIER D'ARRAS PUBLIÉ PAR
FREDERICK A. G. COWPER

In-8° de LIII-253 pages..... 2 400 fr.

TEXTES LITTÉRAIRES FRANÇAIS

74

L'ESTOIRE DE GRISELDIS

EN RIMES ET PAR PERSONNAGES (1395) PUBLIÉE PAR
MARIO ROQUES

In-8° de XXV-125 pages..... 700 fr.

CLASSIQUES FRANÇAIS DU MOYEN AGE

83

ROLAND A SARAGOSSE

POÈME ÉPIQUE MÉRIDIONAL DU XIVe SIÈCLE PUBLIÉ PAR
MARIO ROQUES

In-8° de XXVIII-64 pages..... 480 fr.

84

ALEXANDRE MICHA

LES ROMANS DE CHRÉTIEN DE TROYES

publiés d'après la copie de GUIOT (Bibl. nat., fr. 794).

II. — CLIGÉS

Un vol. in-8° de XXXII-256 pages..... 800 fr.

A paraître prochainement :

Le Roman de Renart, t. IV et t. V, édités par Mario ROQUES.
Le Chevalier de la Charrete (*Lancelot*), édité par Mario ROQUES.
(Les romans de Chrétien de Troyes, III.)